



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Rapport d'activité 2018

Mars 2019

www.gouvernement.lu/mc

www.culture.lu

Table des matières

Introduction	5
La culture dans l'économie nationale.....	7
1. Elaboration du budget 2019	7
2. Conventions.....	7
2.1 Les conventions par article budgétaire.....	7
2.2 Les allocations payées aux associations conventionnées (art. budgét.02.0.33.000	9
3. Les subsides.....	11
3.1 Les subsides par article budgétaire.....	12
4. Budget global libéré pour les 3 catégories en 2018:.....	20
5. Dossiers étudiés et aides déboursées dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2014	21
5.1 Mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants	22
5.2 Mesures sociales au bénéfice des intermittents du spectacle	22
5.3 Promotion de la création artistique.....	23
Les services du ministère de la Culture	24
1. Affaires européennes et internationales	24
1.1 Union européenne	24
1.2 Conseil de l'Europe.....	29
1.3 Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO.....	31
1.4 Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (2003)	33
1.5 Label du patrimoine européen	37
1.6 Organisation internationale de la Francophonie - Jeux de la Francophonie	37
1.7 European Union National Institutes for Culture (EUNIC)	38
1.8 Accords culturels	38
1.9 Diffusion et promotion de la culture luxembourgeoise à l'étranger & coopération avec les postes diplomatiques.....	38
1.10 Mission culturelle du Luxembourg en France.....	41
1.11 Grande Région	53
1.12 Divers	56
2. Affaires juridiques	56
2.1 Relations avec le Parlement	56
2.2 Travail juridique	57
3. Animation culturelle régionale	57

3.1	Gestion des Annexes du Château de Bourglinster	59
3.2	Mission de conseil dans l'élaboration de concepts culturels	61
3.3	Suivi des associations culturelles conventionnées en région	61
3.4	Suivi des demandes financières étatiques pour infrastructures culturelles	62
3.5	Organisation et suivi de projets d'animation culturelle en région	62
4.	Architecture	64
4.1	Biennale de Venise – pavillon du Grand-Duché de Luxembourg	64
4.2	Biennale de Venise – exposition internationale d'architecture	64
5.	Arts visuels	65
5.1	Subsides et conventions	65
5.2	INTRO_ Galerie Beim Engel	66
5.3	Achat d'œuvres d'artistes luxembourgeois	66
5.4	Prix offerts par le ministère de la Culture	67
5.5	Les résidences	67
5.6	Biennale de Venise – exposition internationale d'art contemporain	68
5.7	Saarländische Galerie in Berlin	69
6.	Coordination générale de la Stratégie culturelle numérique nationale (SNPCN)	69
6.1	Réseau de compétences du patrimoine culturel numérique	70
6.2	Soutien aux instituts culturels	71
6.3	La SNPCN dans un contexte européen et international	73
7.	Danse	74
7.1	Convention	74
7.2	Subsides	74
7.3	Bourses	74
8.	Littérature et langue luxembourgeoise	75
8.1	Promotion du secteur du livre	75
8.2	Les bibliothèques publiques	80
8.3	La promotion de la langue luxembourgeoise	82
9.	Musique	84
9.1	Promotion à la création	84
9.2	Conventions, subsides et bourses	85
1.3	Commandes d'œuvres musicales	87
1.4	Aide à la mobilité	89
9.3	Commissariat à l'enseignement musical	89
10.	Service informatique	92
10.1	Infrastructure et parc informatique	92

10.2	Règlement général sur la protection des données (RGPD).....	93
10.3	Lëtzebuenger online Dictionnaire	93
10.4	Divers	94
11.	Service du personnel.....	95
11.1	Situation du personnel au 31 décembre 2018.....	95
11.2	Situation du point de vue de l'égalité entre femmes et hommes au 31 décembre 2018	95
11.3	Situation du point de vue de l'inclusion des travailleurs handicapés et des accidentés de la vie au 31 décembre 2018.....	96
11.4	Formation professionnelle.....	96
12.	Théâtre.....	96
12.1	Suivi de projets dans le domaine du théâtre	96
12.2	Suivi des demandes financières dans le secteur du théâtre.....	97

Introduction

2018

Le présent rapport annuel constitue un survol de l'action du ministère de la Culture en 2018 et dresse un état de situation de ses engagements relatifs à la promotion de la culture au Luxembourg et à l'étranger. Il révèle les résultats obtenus en fonction des grandes orientations du programme politique culturel qui guident son action ainsi que des défis que doit relever notre société en matière de culture.

Le ministre de la Culture Xavier Bettel et son secrétaire d'Etat Guy Arendt ont présenté en juin 2018, lors des 2èmes assises culturelles au Conservatoire de la Ville de Luxembourg, le premier Plan de développement culturel 2018-2028 pour le Luxembourg. Ce document est le fruit d'un processus de « co-crédation » qui s'est d'rouléd sur presque deux ans, grâced à la collaboration de nombreux groupes d'acteurs aussi bien du milieu artistique et culturel que du milieu institutionnel et ministériel.

Le KEP 1.0 se veut une sorte de guide ou de cadre durable pour les actions culturelles et politiques. Il souligne les points forts du d'veloppement culturel et indique des perspectives d'avenir. Ces dernières se concrétisent finalement sous forme d'un plan d'action qui est aussi ambitieux qu'exhaustif, et qui vise à placer la mise en œuvre du KEP 2018-2028 dans un contexte temporel. La Chambre des députés a adopté en juillet 2018 une motion qui prévoit l'organisation d'un débat au sujet de la mise en œuvre du plan de d'veloppement culturel tous les deux ans, lui assurant ainsi une continuité et un suivi au-delà des prochaines élections.

L'année 2018 ayant été déclarée « Année européenne du patrimoine culturel » suivant une décision du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017, sur la thématique de la mise en œuvre – « Our heritage : where the past meets the future » - a constitué une opportunité pour confronter la médiation en matière du patrimoine culturel aux questions que soulèvent les nouvelles données numériques des XXe et XXIe siècles pour la conservation voire l'identité même de cet héritage. Le projet a été coordonné au sein du ministère et a remis en évidence que le patrimoine est une ressource naturelle, sociale et économique pour le futur.

Du 9 au 14 octobre 2018, le Luxembourg a été de retour à la 70ième édition de la « Frankfurter Buchmesse » avec un stand collectif qui se présentait sous la devise « Reading Luxembourg ». Ceci afin de promouvoir la production littéraire luxembourgeoise à l'international. L'initiative du ministère de la Culture a été soutenue par l'ensemble du secteur du livre luxembourgeois.

En vue d'un meilleur soutien et d'un rayonnement accru pour nos artistes à l'étranger, le ministère de la Culture a décidé de louer une nouvelle localité à Venise, à savoir la Sale d'Armi de l'Arsenale, un des deux lieux officiels de la Biennale de Venise. Pour la Biennale d'architecture de Venise de 2018, le Luxembourg s'est donc présenté pour la première fois dans ce nouvel environnement stimulant et exigeant à la fois.

Dans le cadre de ses actions de promotion de la créativité au niveau national, en particulier de la scène culturelle émergente ainsi que des industries créatives et des métiers d'art, le ministère de la Culture a organisé entre juin 2017 et décembre 2018, le projet « INTRO_ » à la Galerie Kunschthaus Beim Engel, qui se poursuivra également en 2019.

Finalement en décembre 2018, deux mois après les élections législatives, a eu lieu au ministère de la Culture la passation des pouvoirs entre l'ancien ministre de la Culture Xavier Bettel et son secrétaire d'Etat Guy Arendt et la nouvelle ministre de la Culture Sam Tanson. Sam Tanson a souligné que la promotion de la culture est « un élément de base essentiel pour une société démocratique, moderne, ouverte, tolérante et solidaire ». En tant que responsable politique du développement culturel au niveau national et international au Luxembourg, elle souhaite « préserver et promouvoir le patrimoine luxembourgeois, et donner les impulsions nécessaires pour favoriser la création culturelle et la promotion des artistes ».

La culture dans l'économie nationale

1. Elaboration du budget 2019

Les négociations bilatérales pour le budget 2019 entre la ministre de la Culture et le ministre des Finances ont pu être clôturées en février 2019.

Etant donné que le projet de budget 2019 n'a pas encore été voté par la chambre des Députés, le ministère de la Culture ne peut pas présenter les chiffres y relatifs dans le rapport d'activités sous revue.

2. Conventions

Le soutien financier du ministère de la Culture peut être subdivisé, de manière générale en 2018, en 3 catégories :

- Les conventions par article budgétaire conclues avec des institutions culturelles.
- Les allocations payées aux associations conventionnées ayant confirmé leurs activités culturelles dans le passé et bénéficiant d'un financement pluriannuel.
- Les subsides payés aux associations et aux personnes privées pour des projets culturels ponctuels.

Les statistiques relatives aux 3 catégories énumérées ont été établies en ayant recours aux disciplines suivantes: arts visuels, danse, littérature, musique, musées, théâtres, socio-culturel, fondations/instituts autres, centres culturels, divers.

2.1 Les conventions par article budgétaire

Il y a lieu de se référer ici aux dotations inscrites comme article budgétaire individuel dans le budget de l'Etat sous la section du ministère de la Culture. Il s'agit plus particulièrement des dotations à verser à des institutions culturelles pour couvrir une partie de leur frais de fonctionnement et ceci pour un montant total de 48.582.815 €. Elles connaissent donc une progression de + 12,5% par rapport à 2017.

Arts visuels	
Casino Luxembourg	2 256 000
Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	7 100 000
Luxembourg City Film Festival	300 000

Musée	
Musée national de la résistance	125 900

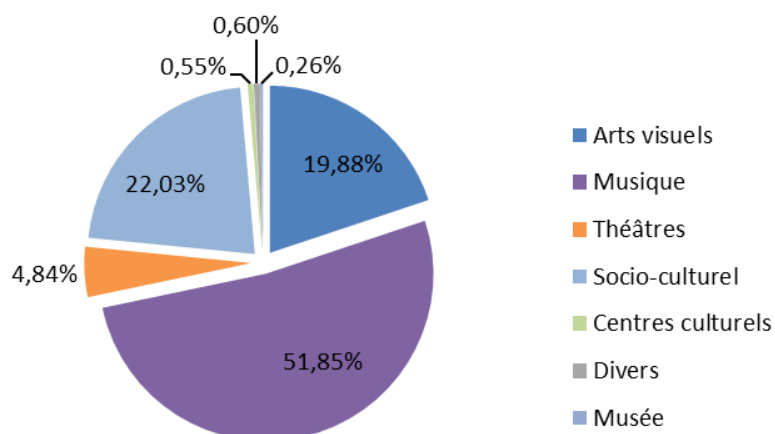
Musique	
Centre de Musiques amplifiées	2 665 328
Conservatoire de la Ville de Luxembourg	154 000
Conservatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette	99 200
Conservatoire du Nord	50 000
Fête de la musique asbl	42 000
Music:LX*	560 000
Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte	21 468 490
"Sonotron" Espace de création musicale Differdange	50 000
Université du Luxembourg	100 000

Théâtres	
Théâtre municipal de la Ville d'Esch-sur-Alzette	350 000
Théâtres municipaux de la Ville de Luxembourg	350 000
Théâtre National du Luxembourg	1 650 000

Socio-culturel	
Agence Luxembourgeoise d'Action Culturelle*	778 000
Capitale européenne de la Culture 2022	4 000 000
Carré Rotondes	1 810 817
Cathédrale	64 580
Centre culturel de rencontre Neumünster	3 808 000
Espace culturel Grande Région	20 000
Institut culturel européen Pierre Werner	221 000

Centres culturels	
Dudelange, centre culturel	269 500

Divers	
ECCS	290 000



2.2 Les allocations payées aux associations conventionnées (art. budgét.02.0.33.000

En 2018, le ministère a géré par ailleurs quelque 49 conventions avec des associations culturelles pour un budget total de quelque 7 219 165 EUR (+7,9%). Il s'agissait en l'occurrence des associations suivantes :

Arts visuels et architecture	2018
<i>AAPL (Association des artistes plasticiens du Luxembourg)</i>	25 000
<i>CAL (Cercle artistique de Luxembourg)</i>	35 000
<i>CEPA (Summerakademie)</i>	120 000
<i>Edward Steichen Award</i>	10 500
<i>Fédération Luxembourgeoise de la Photographie Artistique</i>	7 875
<i>LAC (Lëtzeburger Artisten Center)</i>	26 250
<i>Luxembourg Center for architecture</i>	52 500
<i>Lët'z Arles</i>	150 000
<i>Artcontemporain.lu</i>	110 000
Total:	537 125

Danse	2018
<i>Trois-CL</i>	420 000

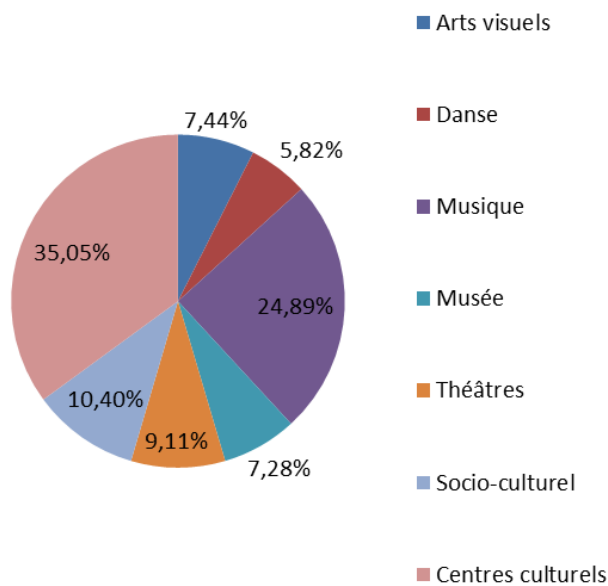
Théâtres	2018
<i>Fédération luxembourgeoise des théâtres professionnels</i>	115 500
<i>Compagnie Grand Boube</i>	52 500
<i>Maskénada (collectif d'artistes)</i>	115 000
<i>Théâtre des Casemates</i>	110 000
<i>Théâtre du Centaure</i>	115 000
<i>Théâtre Ouvert Luxembourg</i>	115 000
<i>Independent Little Lies</i>	35 000
Total:	658 000

Musique	2017
<i>Canto LX</i>	26 250
<i>Echternach Luxfestival</i>	0
<i>Ecole de Musique de l'UGDA</i>	65 000
<i>Institut européen de chant choral</i>	279 750
<i>Orchestre de chambre du Luxembourg</i>	428 500
<i>Orchestre Estro Armonico</i>	52 500
<i>Solistes européens Luxembourg</i>	315 000
<i>Union Grand-Duc Adolphe</i>	420 000
<i>United Instruments of Lucilin</i>	210 000
Total:	1 797 000

Centres culturels régionaux	2017
<i>CAPE (Ettelbruck)</i>	550 000
<i>Cube 521 (Marnach)</i>	293 000
<i>Dudelange, Centre Migrations humaines</i>	63 000
<i>Kinneksbond (Mamer)</i>	165 000
<i>Kulturfabrik (Esch/Alzette)</i>	700 000
<i>Kulturhaus Nidderaanwen</i>	101 500
<i>Kulturhuef (Grewenmacher)</i>	218 000
<i>Mierscher Kulturhaus</i>	198 000
<i>Trifolion (Echternach)</i>	242 000
Total:	2 530 500

Musées	2017
<i>Amis de la maison Victor Hugo</i>	45 000
<i>Amis d'histoire du Roeserbann</i>	94 500
<i>Amis du musée Henri Tudor</i>	52 500
<i>Amis du musée milit. de Diekirch</i>	52 500
<i>Les Amis des Châteaux de Beaufort</i>	150 000
<i>Naturpark Öewersauer (Draperie)</i>	15 750
<i>Minett Park Fond de Gras</i>	63 000
<i>Interesseveräin Binsfeld-Holler-Breidfeld</i>	52 500
Total:	525 750

Socio-culturel	2017
<i>Association de soutien du Tiers Monde</i>	57 500
<i>Cultur'all</i>	47 040
<i>Fondation bassin minier</i>	42 000
<i>Eisleck plus</i>	51 000
<i>Mir wëllen iech ons Heemecht weisen</i>	20 000
<i>Institut européen des Itinéraires culturels</i>	210 000
<i>Culture Wiltz</i>	323 000
Total:	750 790



3. Les subsides

En 2018, le ministère de la Culture a procédé à une réorganisation de son dispositif des aides financières ponctuelles. Parallèlement aux bourses d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistique, telles qu'instaurées par la loi du 19 décembre 2014 relative à la promotion de la création artistique, ce dispositif vise à soutenir les projets culturels ponctuels méritoires qui mettent en valeur la culture luxembourgeoise et favorisent la création artistique.

Le dispositif se décline désormais en trois catégories principales et en plusieurs sous-catégories, chacune d'entre elles visant à rendre compte, de manière adéquate, de la diversité et de la spécificité des multiples demandes adressées annuellement au ministère :

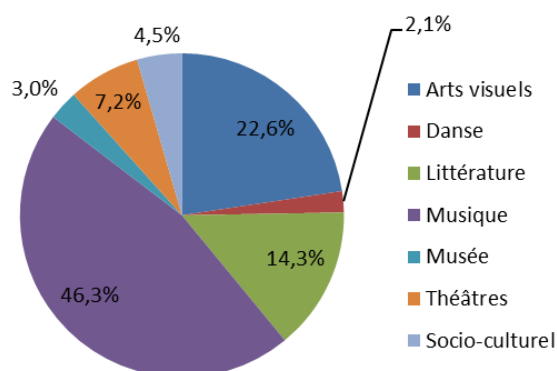
- Subsides pour la réalisation de projets culturels au Luxembourg
 - Associations
 - Particuliers
 - Communes
 - Musées
- Aides à la mobilité
 - Associations
 - Particuliers
- Aides financières dans le secteur du livre
 - Participation à la mobilité des éditeurs
 - Aide aux revues culturelles pour éditeurs
 - Participation aux frais de traduction
 - Prime à la publication d'une création littéraire

Au nom de la transparence, les critères d'éligibilité et d'évaluation, ainsi que les modalités d'évaluation de ces demandes d'aide financière ont fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère ainsi que sur le site gouvernemental Guichet.lu.

Afin de garantir la plus haute objectivité lors du traitement des demandes, les formulaires y relatifs ont subi une modernisation, visant avant tout une amélioration qualitative de la collecte des données et des informations nécessaires à l'évaluation des demandes.

La mise en œuvre de cette réorganisation s'est concrétisée par la création d'un nouveau service Guichet subsides. Ce dernier a pour mission de centraliser les demandes d'aide financière (qui peuvent désormais être introduites via courrier électronique) et d'accompagner les requérants dans leurs démarches administratives.

Sur base des demandes de subsides introduites au cours de 2018 par des associations et des personnes privées, on peut retenir que le ministère de la Culture a alloué quelque 294 subsides pour un montant total de 1.446 872 EUR (+8,9%). Le soutien de projets concrets s'est fait sous différentes formes dont par exemple le remboursement de frais de route ou de séjour à l'étranger, la participation aux frais de traduction, les commandes de composition ou d'écritures littéraires, les bourses à la création, ...etc.



3.1 Les subsides par article budgétaire

3.1.1 Exercice 2018 : Dépenses par domaine et article budgétaire

Domaine	33.010	Nbre	33.011	Nbre	33.014	Nbre	34.060	Nbre	34.062	Nbre	43.007	Nbre	Total
Arts visuels	193 000	15	2 500	1			46 075	15	55 150	40	0		296 725
Cinéma	14 250	3	3 000	1			10 000	3	3 200	1	0		30 450
Danse	24 300	4	0				6 250	2	0		0		30 550
Littérature	70 000	6	0		80 000	6	2 500	2	30 650	34	24 000	2	207 150
Musées	43 000	3	0				0	0	0	0	0		43 000
Musique	432 290	48	37 715	8			67 900	22	114 525	38	18 000	2	670 430
Socioculturel	54 100	16	2 500	1			0	0	0	0	8 000	1	64 600
Théâtre	88 100	13	0				15 417	6	450	1	0		103 967
Total	919 040	108	45 715	11	80 000		148 142	50	203 975	114	50 000	5	1 446 872

3.1.2 Subsidés aux associations pour la réalisation d'activités culturelles (art. budg. 02.0.33.010)

Nom du bénéficiaire	Projet - manifestation	Montant payé
AMICALE DES ANCIENS DU TRAIN VII	*subside: Salon d'Art contemporain d'Esch/Alzette	1 000,00
ARABIC ASSOCIATION FOR CULTURAL EXC	*subside: Arabic Calligraphy	1 500,00
ART-FOUNTAIN asbl (M. Ruiter)	*Subside: Photomeetings-The rage of devotion	5 500,00
ASSOCIATION DE L'ART VIVANT ASBL	*Subside: Salon 2018	1 000,00
CAFE-CREME MAGAZINE Asbl	*Projet européen EmoP	22 500,00
COMITE D'ORG. OPEN AIR KONSTFESTIVA	*Garantie de bonne fin "Open Air Konschtfestival"	1 000,00
DE MAINS DE MAITRES LUXEMBOURG asbl	*Org. Expo. "Gestes et Merveilles"	30 000,00
DE MAINS DE MAITRES LUXEMBOURG asbl	*Préparation Salon "Révélation 2019"	100 000,00
DESIGN FRIENDS ASBL	*Subside: manifestations 10e anniversaire	5 000,00
EMPREINTE ATELIER DE GRAVURE	*Subside: Int. Contemporary Printmaking Exhibition	11 000,00
INTERNATIONALER KUNSTVEREIN LUXEMBU	*Org. Académie des Beaux-Arts "Academy Camping"	4 000,00
PHOTO CLUB SANDWEILER asbl	*Exposition Photographique	500
VIART	*subside: projet d'exposition	1 000,00
Vrcreative SC	*Projet 1867 Hub	5 000,00
WALFER KULTURSCHAPP	*subside: activités en 2018	4 000,00
	Total des subsides payés pour le secteur de l'art visuel:	193 000,00
LIPSTICK TRACES	*subside: Dancing City Luxembourg	1 000,00
ARTEZIA asbl	*subside: projet In&Out	3 300,00
CONFEDERATION NATIONALE DE LA DANSE	*4e édition Concours eur. de Danse CND Europe	10 000,00
RISCHETTE Georges	*subside: Gala des Etoiles	10 000,00
	Total des subsides payés pour le secteur de la danse:	24 300,00
CINEAST	*11ième édit. du Festival du Film d'Europe Centr..	12 000,00
FESTIVAL DU FILM BRESILIEN asbl	*VII Festival du Film Brésilien	1 000,00
FGDCA, FED.LUX. DES CINEASTES ET VI	*Org. concours national du cinéma d'auteurs	1 250,00
	Total des subsides payés pour le secteur du cinéma:	14 250,00
AEPPS	*Résidence d'auteur Struwwelpippi Springprozession	8 000,00
CLAE SERVICES Asbl	*subside: Salon du livre et des cultures	7 000,00
INITIATIVE PLAISIR DE LIRE	*subside: promotion de la lecture	15 000,00
LETZEBUERGER BICHEREDITEUREN	*subside: activités 2018	15 000,00
PRINTEMPS DES POÈTES	*Grande Nuit de la Poésie + Concours de Poésie	10 000,00
TOILE SI RE asbl	*D'Maus Kätti - Journées du livre	15 000,00
	Total des subsides payés pour le secteur de la littérature:	70 000,00
FRENN VUN DER LEE Asbl	*Animation anciennes ardoisières Haut-Martelange	15 000,00
MUSEE DE L'ABBAYE asbl	*subside: frais de fonctionnement	20 000,00
MUSEE DE L'ABBAYE asbl	*subside: site internet+panneaux	8 000,00
	Total des subsides payés pour le secteur des musées:	43 000,00
THE DISLIKED	*Nouvel album du groupe "The Disliked"	3 000,00
AEM-Assoc. des Ecoles de Musique	*Participation ensemble saxophones au fest. EMU	4 500,00
ALTRIMENTI CULTURA Asbl	*Organisation festival saisonnier "New Classic Sta	1 500,00
AMIS DU CHATEAU DE BOURGLINSTER	*Org. cycle de concerts + soirée littéraire	11 000,00
ARTEMANDOLINE BAROQUE ENSEMBLE	*Subside: enregistrement CD	6 000,00
BLUEBIRD MUSIC asbl	*Subside: concerts	6 000,00

BLUES CLUB LETZEBUERG	*Subside: concerts de blues	4 500,00
CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENT	*Subside: Béby Kohl-Thommes	5 000,00
CERCLE DES AMIS DE COLPACH	*Subside: frais location piano	740
CHOEUR DE CHAMBRE DE LUXEMBOURG	*Subside: saison 2018	25 000,00
CHOEUR ROBERT SCHUMANN	*Subside: 20e anniversaire	13 000,00
CHORALE SAINT-MICHEL LUXEMBOURG	*Allerséileconcert	3 000,00
DE LAEBBEL asbl	*Subside: de Låb Orchästra	6 550,00
DE LAEBBEL asbl	*Subside: RootsTown Festival	6 000,00
DIVERTIMENTO asbl	*Subside: Festival pour Mandolines et Guitares	1 000,00
E-LAKE asbl	*Organisation E-Lake festival 2018	10 000,00
ENSEMBLE DE LA CHAP. STE. MARC	*Subside: saison 2018	12 000,00
ENSEMBLE VOCAL DU LUXEMBOURG, Asbl	*Projet saison 2018 de l'EVL	20 000,00
ENSEMBLE VOCAL LES AMIS DU CHANT	*40e anniversaire+création d'une nouv. oeuvre	5 000,00
FED. LUX. DES AUTEURS ET COMPOSITEUR	*Subside: promotion compositeurs luxembourgeois	10 000,00
Fest. Int. de Mus. d'Orgue de Dudelange	*Subside: festival de concerts d'orgue	12 000,00
FORUM INTERNATIONAL Asbl	*30e édit. du Forum Intern. pour flûte et piano	7 000,00
INTERN. PERCUSSION COMPET. LUXEMB.	*10e édit. "Percussion Duo Competition"	35 000,00
Journées musicales Mondorf	*Bourses pour 7 participants masterclass 2018	2 500,00
Journées musicales Mondorf	*Subside: Journées musicales de Mondorf	2 500,00
KAERCHER SCHLASSFRENN	*Organisation 2 concerts église Koerich	1 000,00
KAMMER MUSEK VERAIN LETZEBUERG KMYL	*Subside: saison 2018	20 000,00
LE MADRIGAL DE LUXEMBOURG	*Subside:concert Telemann	3 000,00
Les Amis de l'Orchestre Philharmonique	*Subside: concert Evan et Henri Pensis	1 500,00
LES AMIS DE L'ORGUE LUXEMBOURG	*Subside: divers concerts d'orgue	3 000,00
LUXEMBOURG CITY TOURIST OFFICE	*Subside: programmation culturelle	50 000,00
LUXEMBOURG JAZZ ORCHESTRA Asbl	*Subside: concerts CAPE et Philharmonie	7 500,00
Luxembourg Wind Orchestra	*Concert de gala au Conservatoire de Luxembourg	3 000,00
MAITRISE ST. CECILE DE LA	*Enregistrement de 2 CD's œuvres compositeurs lux	7 500,00
MELTING POT Asbl	*Festival "Last Summer Dance"	4 000,00
OPEN SEA PRODUCTIONS BY PERFORMERS.	*Improvisation théâtrale-Concert in the Dark-Octop	2 000,00
ORCHESTRE NATIONAL DE JAZZ	*Frais de production ONJ featuring Morgane Ji+Shih	12 500,00
ORCHESTRE NATIONAL DE JAZZ	*Subside:projets en 2018	12 500,00
RENCONTRES MUS. DE LA VALLEE ALZ.	*Subside: acompte-Festival de Musique	5 000,00
RENCONTRES MUS. DE LA VALLEE ALZ.	*Subside: Festival 2018	30 000,00
SEQUENDA LUXEMBOURG asbl	*Subside : projet pédagogique	4 000,00
Shadows' Night asbl	*Org. d'ateliers éducatifs et d'une soirée	1 000,00
THE SCHALLTOT COLLECTIVE	*Festival "Out of the Crowd"	2 000,00
UNION SAINT-PIE X	*Subside: Sängerdag +activités 2018	50 000,00
	Total des subsides payés pour le secteur de la musique:	432 290,00
4MOTION Asbl	*4motion festival - call for a change	1 000,00
AMIS DU CHATEAU D'ESCH/SURE Asbl	*Subside: Nuit des Légendes 2018	1 000,00
ASSOC. LUXEMBOURG-ROUMANIE	*Subside: projet "D'Letzeburger Sprooch"	600
ASSOC. LUXEMBOURG-ROUMANIE	*Subside: concerts	1 000,00
ATD QUART MONDE	*Subside: ateliers culturels	25 000,00
CIRCULO CULTURAL ESPANOL ANTONIO	*Subside: projets multidisciplinaires	5 000,00
COMITE DES FETES DE GREVENMACHER	*Fête du Raisin et du Vin 2018 Grevenmacher	1 500,00

D'GEORGES ALERTUMSFUERSCHER	KAYSER	*Fouilles archéologiques, stages, camps archéo....	2 500,00
D'MILLEN Asbl		*Org. 2 manifestations "Patrimoine et Log..."	5 000,00
FRIDAY ISLAND asbl		*Subside: Friday Island-Freedom of the Body	1 500,00
KOLLA asbl		*Kolla festival	1 500,00
KOLLIBRI		*Subside: Festival Koll an Aktioun	2 500,00
LES AMIS DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE DE		*Activités "Journée Européenne du Patrimoine Juif"	1 000,00
PAERD'S ATELIER Asbl		*Subside: activités 2018	1 000,00
POLSKA.LU		*Subside: Festival de la culture polonaise	1 500,00
SYND. D'INIT. GREVENMACHER		*Maacher Fakelzuch Reloaded	2 500,00
Total des subsides payés pour le secteur socio culturel:			54 100,00
ACTORS REPERTORY THEATRE LUXEMBOURG		*subside: The Guys	1 500,00
Bombyx asbl		*Roulez Jeunesse!	3 000,00
CHANTIER MOBILE Asbl		*Subside: Goldmädchen	900
CLUB DES JEUNES CONTERN		*Subside: D'Wonner vu Spéisbech	1 500,00
COMPAGNIE GHISLAIN ROUSSEL		*Subside: Projets 2018	15 000,00
FUNDAMENTAL Asbl		*Monodrama Festival 2018	28 000,00
KALEIDOSKOP asbl		*Saison théâtrale 2018	22 000,00
KOPLA BUNZ asbl		*Subside: Nain porte quoi	2 000,00
KOPLA BUNZ asbl		*Pièce A, B, Zeh (A,B, C'est)	1 700,00
KOPLA BUNZ asbl		*Subside: projet "Die schöne Müllerin"	4 500,00
NEI REVUE asbl		*Subside: Revue 2018-GDBF	2 000,00
Volleksbühn asbl		*De Wolfram ass eng Aaschkroket	2 500,00
ZALTIMBANQ ASBL ECOLE DE CIRQUE DE		*Subside: Festival de cirque sous chapiteau	3 500,00
Total des subsides payés pour le secteur du théâtre:			88 100,00
Total général:			919 040,00

3.1.3 Relations culturelles internationales: subsides aux associations (art. budg. 02.0.33.011)

Nom du bénéficiaire	Projet - manifestation	Montant payé
MUSEL LINK asbl	*subside: participation foire "Supermarket, Stockholm"	2 500,00
Total des subsides payés pour le secteur de l'art visuel:		2 500,00
Fest. du Film Ital. de Villerupt	*41e édition Film Italien Villerupt	3 000,00
Total des subsides payés pour le secteur du cinéma:		3 000,00
D'Lidderuucht Lëtzebuerg	*subside: Européade au Portugal	3 240,00
FESTIVAL MUSIQUE DANS LA VALLEE	*subside: Festival Musique dans la Vallée	3 000,00
FORUM INTERNATIONAL Asbl	*Bourses pour étudiants étrangers	4 000,00
FREDENER MUSIKTAGE	*subside: Musique de Luxe	8 000,00
KAMMER MUSEK VERRAIN LETZEBUERG KMYL	*subside: tournée en Chine	9 975,00
LUXEMBOURG CLARINET ASSOCIATION	*subside: ClarinetFest	1 500,00
PHILHARMONIA LUXEMBOURG, Asbl	*subside: tournée en Italie	4 000,00
SEQUENDA LUXEMBOURG asbl	*Bourses étudiants étrangers 2018	4 000,00
Total des subsides payés pour le secteur de la musique:		37 715,00
UNIVERSITE DU Luxembourg	*subside: GrAFITI 2018	2 500,00
Total des subsides payés pour le secteur socio culturel:		2 500,00
Total général:		45 715,00

3.1.4 Aide à la presse culturelle : subsides aux éditeurs (art. budg. 02.0.33.014)

Nom du bénéficiaire	Revue	Montant payé
CENTRE CULTUREL DE DIFFERDANGE GALA	*subside: revue Galerie	11 000,00
DE CLIARRWER KANTON, Asbl	*subside: revue De Cliärrwer Kanton	6 000,00
FORUM Asbl	*subside: revue Forum	45 000,00
LES CAHIERS LUXEMBOURGEOIS asbl	*subside: les cahiers luxembourgeois	2 000,00
SAINT-PAUL LUXEMBOURG S.A.	*subside: revue Nos cahiers	7 000,00
SAINT-PAUL LUXEMBOURG S.A.	*subside: revue Hémécht	9 000,00
	Total payé:	80 000,00

3.1.5 Bourses dans l'intérêt de la création artistique (art. budg. 02.0.34.060)

Nom du bénéficiaire	Bourses accordées	Montant payé
BAUSCH Raymond	*Bourse: Réalisation Exposition	1 875,00
BIXHAIN Laurianne	*Bourse d'1 mensualité: octobre 2018	1 250,00
ECKER Serge	*Bourse de 2 mensualités: avril + mai 2018	2 500,00
ECKER Serge	*Bourse - "The raft of Maritsa"	1 700,00
FEIPEL Martine	*Bourse de 4 mensualités: mars - juin 2018	5 000,00
FEIPEL Martine	*Bourse de 4 mensualités: octobre - décembre 2018	3 750,00
GINDT Raphael	*Bourse artistique	1 250,00
JOHNSTON Alain	*Bourse de 2 mensualités: novembre - décembre 2018	5 000,00
KOX Vera	*Bourse d'1 mensualité: New Relics	1 875,00
LORENT Catherine	*Bourse de 2 mensualités: avril - mai 2018	2 500,00
MELCHIOR Carole	*Bourse de 2 mensualités: novembre- décembre 2018	2 500,00
MRAZKOVA Iva	*Bourse de 3 mensualités: octobre - décembre 2018	3 750,00
NEY Yann	*Bourse d'1 mensualités: février 2018	625
NUNES GODINHO Marco	*Bourse de 3 mensualités: janvier - mars 2018	3 750,00
NUNES GODINHO Marco	*Bourse de 4 mensualités: juin - septembre 2018	5 000,00
WELTER Alain	*Bourse de 3 mensualités: mai - juillet 2018	3 750,00
	Total des bourses payées pour le secteur de l'art visuel:	46 075,00
BALDASSARE François	*Bourse de 2 mensualités: août - septembre 2018	2 500,00
FRITZ Tessy	*Bourse de 3 mensualités: octobre - décembre 2018	3 750,00
NOESEN Suzanne	*Bourse de 4 mensualités: octobre - décembre 2018	3 750,00
	Total des bourses payées pour le secteur du cinéma:	10 000,00
HOFFMANN Nora	*Bourse de 3 mensualités: octobre - décembre 2018	3 750,00
MOUSSET Simone	*Bourse de 2 mensualités: novembre - décembre 2018	2 500,00
	Total des bourses payées pour le secteur de la danse:	6 250,00
LINK Andre	*Bourse de 2 mensualités: janvier 2018	1 250,00
WISELER Joëlle	*Bourse d'1 mensualité: octobre 2018	1 250,00
	Total des bourses payées pour le secteur de la littérature:	2 500,00
ANDRADE DOS REIS Estanislau	*Bourse de 3 mensualités: 08-2018	3 750,00
CARTAXO Paulo	*Production album	750
CAZENAVE Sebastien	*Bourse d'1 mensualité: juin 2018	1 000,00
CONCEICAO BRAZAO GONCALVES David	*Bourse de 2 mensualités: juin - juillet 2018	2 500,00

DA COSTA PEREIRA Priscilla	*Bourse de 4 mensualités: mars - juin 2018	5 000,00
DALSCHEID Yan	*Bourse de 4 mensualités: octobre - décembre 2018	3 750,00
DITSCH Yves	*Bourse de 3 mensualités: janvier 2018	1 250,00
GOERENS Georges / SEED TO TREE	*Bourse de 2 mensualités: janvier - février 2018	2 500,00
HANLET Sacha	*Bourse de 5 mensualités: août - décembre 2018	6 250,00
JOEL HEYARD PRODUCTIONS	*Bourse de 4 mensualités: octobre - décembre 2018	3 750,00
LABORIER David	*Bourse de 2 mensualités: janvier - février 2018	2 500,00
LEEN Jimmy	*Bourse de 2 mensualités: novembre - décembre 2018	2 500,00
LEY Sascha	*Bourse de 2 mensualités: janvier - février 2018	2 500,00
LEY Sascha	*Bourse de 2 mensualités: juin - juillet 2018	2 500,00
LOPES Narciso	*Bourse d'1 mensualité: juin 2018	1 000,00
MEIS Michel	*Bourse de 2 mensualités: janvier - février 2018	2 500,00
MERGENTHALER André	*Bourse de 2 mensualités: novembre - décembre 2018	5 000,00
SCHUMACHER Pascal	*Bourse de 5 mensualités: octobre - décembre 2018	3 750,00
SCHWARTZ Loup	*Bourse d'1 mensualité: EP Recording Cheak	1 400,00
VRATCHANSKA Albena	*Bourse de 4 mensualités: janvier - avril 2018	5 000,00
VRATCHANSKA Albena	*Bourse de 2 mensualités: novembre - décembre 2018	2 500,00
WELTER Marc	*Bourse de 2 mensualités: janvier - février 2018	2 500,00
ZELIANKO Tatsiana	*Bourse de 3 mensualités: janvier - mars 2018	3 750,00
	Total des bourses payées pour le secteur de la musique:	67 900,00
DEL TOE Joe	*Bourse artistique	1 250,00
DOSTERT Lis Simone	*Bourse de 3 mensualités: août - octobre 2018	3 750,00
GINDORFF Max	*Bourse de 3 mensualités: avril - juin 2018	3 750,00
MAX Nicole	*Bourse de 2 mensualités: mai - juin 2018	2 500,00
PARULYTE Gintare	*Bourse d'1 mensualité: juin 2018	1 875,00
REICHLING Tammy	*Bourse de 1 mensualité: Participation Formations	1 250,00
REICHLING Tammy	*Bourse d'1 mensualité: octobre 2018	1 042,00
	Total des bourses payées pour le secteur du théâtre:	15 417,00
	Total général:	148 142,00

3.1.6 Subsidés aux particuliers pour activités culturelles (art. budg. 02.0.34.062)

Nom du bénéficiaire	Projet	Montant payé
AQUINE Safia	*résidence d'artiste: avril 2018 Bourglinster	1 000,00
AQUINE Safia	*résidence d'artiste: mai 2018 Bourglinster	1 000,00
AQUINE Safia	*résidence d'artiste: juin 2018 Bourglinster	1 000,00
AQUINE Safia	*résidence d'artiste: août 2018 Bourglinster	1 000,00
AQUINE Safia	*résidence d'artiste: septembre 2018 Bourglinster	1 000,00
BASTIN Jean dit "Jhemp"	*subside: Art2Cure	1 000,00
BLAU Justine	*Cité des Arts Paris: octobre 2018 résidence d'artiste	1 500,00
BLAU Justine	*Cité des Arts Paris: novembre 2018 résidence d'artiste	1 500,00
BLAU Justine	*Cité des Arts Paris: décembre 2018 résidence d'artiste	1 500,00
ERESHCHUK Galina	*résidence d'artiste: novembre 2018 Bourglinster	500,00
ERESHCHUK Galina	*résidence d'artiste: décembre 2018 Bourglinster	500,00
GROSBUSCH Yves dit "Stick"	*subside: Art2Cure	1 000,00
KOLTZ Elisabeth Andrée Anise	*Art Sandwich	3 500,00

LIENERS Sandra	*Prix Pierre Werner Salon 2018 CAL	1 250,00
MADDOX Chris	*résidence d'artiste: janvier 2018 Bourglinster	1 000,00
MADDOX Chris	*résidence d'artiste: février 2018 Bourglinster	1 000,00
MADDOX Chris	*résidence d'artiste: mars 2018 Bourglinster	1 000,00
MAQUET Chantal	*résidence d'artiste: juillet 2018 Bourglinster	1 000,00
MAQUET Chantal	*résidence d'artiste: août 2018 Bourglinster	1 000,00
MAQUET Chantal	*résidence d'artiste: septembre 2018 Bourglinster	1 000,00
MRAZKOVA Iva	*subside: Sculpture Line Prague	1 800,00
PINNEL Martine	*subside: Art2Cure	1 000,00
PINNEL Martine	*Subside: projet "Sea Dream Avenue"	1 500,00
QUETSCH Roland	*subside: Art2Cure	1 000,00
RAHAL Nawel ép. ECRRA CHERAKA	*Expo au salon intern. d'art contemp. à Paris	500,00
ROLLINGER Joël	*subside: expo "Schwaarzt Haus"	5 000,00
ROMANINI Letizia	*résidence d'artiste: Berlin juillet Künstlerhaus Bethanien	1 500,00
ROMANINI Letizia	*résidence d'artiste: Berlin août Künstlerhaus Bethanien	1 500,00
ROMANINI Letizia	*résidence d'artiste: Berlin septembre Künstlerhaus Bethanien	1 500,00
ROMANINI Letizia	*résidence d'artiste: Berlin octobre Künstlerhaus Bethanien	1 500,00
ROMANINI Letizia	*résidence d'artiste: Berlin novembre Künstlerhaus Bethanien	1 500,00
ROMANINI Letizia	*résidence d'artiste: Berlin décembre Künstlerhaus Bethanien	1 500,00
SARDELLI Sergio	*subside: Art2Cure	1 000,00
SCHAULS Roland	*Prix Pierre Werner Salon 2018 CAL	1 250,00
SCHMITT Marc	*subside: Djoma et Michail Kudinow	3 000,00
TRIPP Caecilia	*résidence d'artiste: janvier 2018 Bourglinster	1 000,00
TRIPP Caecilia	*résidence d'artiste: février 2018 Bourglinster	1 000,00
TRIPP Caecilia	*résidence d'artiste: mars 2018 Bourglinster	1 000,00
VAN DER VLUGT Joachim	*subside: Art2Cure	1 000,00
WAGNER Nora	*Projet CIEL à Neufchâtel (CH)	800,00
WELTER Alain	*Make Koler Kooler	2 050,00
	Total des subsides payés pour le secteur de l'art visuel:	55 150,00
WOLFSPERGER Serge	*Documentaire - Lambert Schlechter	3 200,00
	Total des subsides payés pour le secteur du cinéma:	3 200,00
BERENS Romaine	*Prime à la publication - Halt auf Burg Vianden	150,00
BILTGEN Raoul	*Prime à la publication: Schmidt ist tot	750,00
BINTNER Sonja ép. LUX	*prime à la publication: Picknicki	200,00
BUTTI Romain	*Concours littéraire 2018: 1er prix-auteurs adulte	5 000,00
CALLIER Marie-Isabelle	*prime à la publication: Le trésor de Lucilinburhuc	500,00
EHLINGER Christiane ép. BIDERGER	*Prime à la publication - BUNZI	500,00
FOCACCEITI Dolores	*Prime à la publication - Mamma, dajee	200,00
FRANCOIS Luc	*Prime à la publication - Vulture City	300,00
GRUN Christiane ép. HOFFMANN	*Prime à la publication: Clodo	400,00
HAMEN Samuel	*Prime à la publication: V wéi vreckt, w wéi Vites	750,00
HAMEN Samuel	*Concours littéraire 2018: 3e prix-auteurs adultes	1 250,00
HELMINGER Guy	*Bali Literaturfest	850,00
KARTHEISER Josiane	*Prime à la publication: D'Zukunft lait am Avenir	500,00
KESSELER Tim	*Prime à la publication: Esprits de Corps	400,00
KIEFFER Philippe	*Prime à la publication - Repères	150,00

KRIER Maryse	*Prime à la publication: Die verbleibende Zeit	750,00
LEADER Anna	*Concours littéraire 2018: 1er prix-jeunes auteurs	2 000,00
LINK Andre	*primes à la publication:Himbeerzwilling+Infantin	900,00
LINK Andre	*Prime à la publication: Blutrot ist die Tudor-Ros	300,00
LOSCH Henri	*Prime à la publication: De Kregéiler	600,00
LUCARELLI Carla	*Prime à la publication: La Disparition de Wanda B	750,00
MAAS Marc	*prime à la publication:Unterwegs zuhause	500,00
MCQUAID Mike	*primes à la publication: An American in Luxembourg	700,00
MEDER Charles	*Concours littéraire 2018:2e prix-auteurs adultes	2 000,00
MESSERICH Jacqueline ép. WEBER	*prime à la publication:Tunnel of Love	200,00
PORTANTE Jean	*subside: Festival de Poésie de Quito	1 300,00
REDFOXPRESS / VAN MAELE Francis	*subside: aide à la mobilité-Marché à la Poésie	400,00
SARTI Christian	*Prime à la publication: The Big Wave	400,00
SCHMIT Julie	*Prime à la publication: Perdue dans la vallée	500,00
SENTE CARLO	*prime à la publication:The Plague of God	400,00
STECKEL Margret	*prime à la publication:Jette,Jakob und die andere	900,00
TONIELLO Florent	*primes à la publication:2 ouvrages	850,00
VOORHOEVE Anne	*subside: Struwwelpippi	5 000,00
WOLDE MEDHIN Henoke ép. COURTE	*Prime à la publication- Anni an d'Geheimnis vun..	300,00
	Total des subsides payés pour le secteur de la littérature:	30 650,00
AREND Robi	*subside: World Saxophone Congress	2 000,00
BINDA Julien	*album: A beautiful day to die	2 500,00
BOULEGUE Hélène	*Coffret-œuvres pour flûte du compositeur André J	5 500,00
COLLING Grégoire	*Production 4 Vidéoclips	750,00
EGILSDOTTIR Thorunn	*subside: album GLOW	3 000,00
FERREIRA COIMBRA Carlos	*Production CD - Alien Pitch Cat	750,00
FRANCOIS Luc	*subside: Necksplosion Fest	500,00
GOERENS Georges / SEED TO TREE	*Prod. EP - Projet "Bartleby Delicate"	1 200,00
GUITTI Vincenzo	*Réalisation Vidéo-clip "Behind Me"	750,00
HALSDORF Leon	*subside: enregistrement cd	5 000,00
HERRMANN Joé	*enregistrement CD: Fallen Lies	750,00
IANNI David	*subside: my urban piano	10 000,00
KNIZOVA Michaela	*subside: aide à la mobilité-Listhus	880,00
KNIZOVA Michaela	*subside: production LP et CD	750,00
KOCH Jean-Philippe	*subside: tournée mondiale Dock in Absolute	12 000,00
KRYSATIS Patrick	*subside: congrès aux Etats-Unis	500,00
KUTTING Scott Daniel	*Réalisation album studio et vidéoclip - Fusion Bomb	1 750,00
LAMY Gregory	*subside:aide à la mobilité	4 000,00
LEY Sascha	*subside aide à la mobilité: tournée à Berlin	1 685,00
MARTINY Benoît Henri	*Tournée Cultures Tres Brésil & Colombie	500,00
MEIS Michel	*subside: Lost in Translation	560,00
MIRKES Roger	*Concert AD LIBITUM Grenade + saison 2018	1 400,00
MISSING AGENDA asbl	*subside de démarrage	600,00
MITEVA Maria	*Concert ARS NOVA à Torremaggiore	600,00
MULLER Damien	*subside : tournée Delta Five	1 000,00
NOESEN Gilles	*subside: Musicians Wanted	2 500,00

ORTEGA MARTE Stephany Maria	*Album SOUL du duo Rosa	6 000,00
PALUMBO Nicolas	*album: Another Flame	1 500,00
RECH John DREAM CATCHER	*Org. concerts - Dream Catcher	2 000,00
REIS Michel	*subside: Kriol Jazz Festival	3 300,00
SCHWICKERATH Marc	*subside: European Blues Challenge/Hell	4 600,00
TONNAR Tun	*subside: Fresche Wand	2 200,00
UNKELHAUSSER Christophe	*subside: M.A.M Troubadour	1 000,00
URBANO Alessandro	*subside: enregistrement cd	500,00
WILTGEN Paul	*subside: développement+promotion	15 000,00
ZELIANKO Tatsiana	*Participation festival "Musiciennes à l'Ouessant"	7 000,00
BINTZ Eric	Luxembourg Music Awards - Best producer	2 500,00
PIRES DOMINGOS Edson	Luxembourg Music Awards - Best artist	7 500,00
	Total des subsides payés pour le secteur de la musique:	114 525,00
KARIER Steve	*Projet: The Outcast	450,00
	Total des subsides payés pour le secteur du théâtre:	450,00
	Total général:	203 975,00

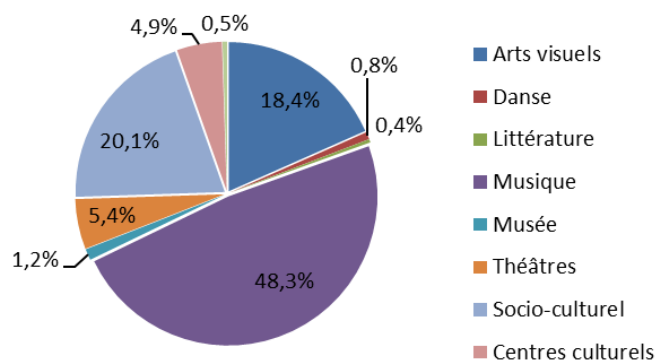
3.1.7 Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles (art. budg. 02.0.43.007)

Nom du bénéficiaire	Projet	Montant payé
ADMIN. COMMUNALE WALFERDANGE	*24e édition Journées du Livre de Walferdange	20 000,00
COMMISSION CULT. DE CONTERN	*Fest. intern. de la Bande Dessinée à Contern	4 000,00
	Total des subsides payés pour le secteur de la littérature:	24 000,00
ADMIN. COMMUNALE DIFFERDANGE	*subside: Bluesschoul 2018	15 000,00
ADMIN. COMMUNALE WEILER-LA-TOUR	*subside: Festival int. d'Orgues de Barbarie	3 000,00
	Total des subsides payés pour le secteur de la musique:	18 000,00
ADMIN. COMMUNALE CLERVAUX	*subside: expo"Lëtzebuerg am 1. Weltkrieg"	8 000,00
	Total des subsides payés pour le secteur socio culturel:	8 000,00
	Total général:	50 000,00

4. Budget global libéré pour les 3 catégories en 2018:

Au total, on peut retenir que le ministère de la Culture a soutenu les efforts entrepris dans les différents secteurs culturels avec un budget global de 57 248 852 (+11,5%) euros c.à.d.:

- Conventions par articles budgétaires:	48 582 815 EUR
- Allocations payées aux associations conventionnées:	7 219 165 EUR
- Subsides:	1 446 872 EUR



5. Dossiers étudiés et aides déboursées dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2014

relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique.

En 2018, la commission consultative instituée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a étudié 270 dossiers. Voici un tableau reprenant l'ensemble des demandes analysées par secteur et catégorie :

2018	Bourses	Artistes	Intermittents	Total
Dossiers étudiés	42	44	184	270
Arts visuels / plastiques	14	28	-	42
Musique	16	10	21	47
Littérature	1	1	-	2
Cinéma / Audiovisuel	2	-	98	100
Théâtre / Arts de la scène	5	2	56	63
Danse	2	3	7	12
Autre / Pluridisciplinaire	2	-	2	4
Réponses positives	39	40	164	243
Réponses négatives	3	4	13	20
- approuvées plus tard	-	-	7	7

Voici le récapitulatif des aides sociales déboursées en 2018 :

2018	Nombre	Total des aides déboursées
Artistes professionnels indépendants qui ont bénéficié d'aides mensuelles	73	665.906,95 €
Intermittents qui ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire	202	2.215.952,26 €
Total des aides déboursées par le Fonds social culturel		2.881.859,21 €

5.1 Mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique, définit par « artiste professionnel indépendant » la personne qui, en dehors de tout lien de subordination, détermine elle-même les conditions dans lesquelles elle effectue ses prestations artistiques et qui en assume le risque économique et social, le cas échéant à côté de l'exercice d'une activité professionnelle secondaire non artistique. Une telle activité professionnelle non artistique ne doit pas générer un revenu annuel supérieur à douze fois le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés. La personne doit pouvoir rapporter la preuve de son travail artistique et être affilié en tant que travailleur intellectuel indépendant auprès d'un régime d'assurance pension.

Les artistes professionnels indépendants peuvent être admis au bénéfice des aides à caractère social pendant une période renouvelable de 24 mois.

En 2018, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 44 demandes. Sur avis de la commission consultative, 40 personnes ont été admises au bénéfice des aides à caractère social en faveur de l'artiste professionnel indépendant.

Pour les artistes professionnels indépendants admis au bénéfice des aides à caractère social et dont les ressources mensuelles n'atteignent pas le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés, le Fonds social culturel intervient mensuellement, et ce sur demande, pour parfaire le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés sans que cette intervention mensuelle ne puisse dépasser la moitié dudit salaire (1.229,13 € au 1^{er} août 2018).

73 artistes ont bénéficié, en 2018, de l'aide sociale pour artistes professionnels indépendants. Le Fonds social culturel est intervenu avec un total de 665.906,95 €.

5.2 Mesures sociales au bénéfice des intermittents du spectacle

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique définit l'intermittent du spectacle comme l'artiste ou le technicien de scène qui exerce ses activités principalement de manière temporaire dans le cadre de projets individuels et limités dans la durée, de sorte qu'il alterne des périodes d'activité et des périodes d'inactivité. Ces activités doivent être exercées soit pour le compte d'une entreprise ou de tout autre organisateur de spectacle, soit dans le cadre d'une production cinématographique, audiovisuelle, musicale ou des arts de la scène et moyennant salaire, honoraires ou cachet sur base d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un contrat d'entreprise.

Au sens de la loi susmentionnée, l'intermittent du spectacle peut également exercer une activité professionnelle secondaire non artistique à condition que cette activité reste inférieure en nombre de jours aux activités d'intermittent du spectacle visées à l'alinéa précédent sur une période de 365 jours.

En 2018, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 184 demandes. Sur avis de la commission consultative, 164 personnes ont été admises au bénéfice des aides à caractère social en faveur de l'artiste professionnel indépendant. 13 personnes ont reçu une réponse négative, 7 d'entre eux ont introduit une nouvelle demande qui a été approuvée par la suite. L'admission au bénéfice de l'indemnisation

en cas d'inactivité involontaire permet à l'intermittent du spectacle de toucher au maximum 121 indemnités journalières (113,68 €/jour 1^{er} août 2018), pendant une période de 365 jours de calendrier.

Sur toute l'année 2018, 202 personnes ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire, et le Fonds social culturel est intervenu avec un total de 2.215.952,26 €.

5.3 Promotion de la création artistique

D'après la loi modifiée du 19 décembre 2014, des bourses peuvent être attribuées aux artistes professionnels ou non-professionnels et ce dans la limite des crédits budgétaires disponibles à titre de soutien à la création artistique ou comme aides au perfectionnement et au recyclage. Ces bourses sont versées en mensualités qui peuvent varier au niveau du nombre, le montant d'une telle mensualité correspond en général à 1.250 €.

Durant l'année 2018, la commission a étudié 42 demandes. Après analyse, une suite favorable a été accordée à 39 dossiers. Au total, les bourses à titre d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques accordées en 2018 ont atteint un montant de 131.167 €.

2018	1 Mensualité	2 Mensualités	3 Mensualités	4 Mensualités	5 Mensualités	Montant fix	Total
Arts visuels Arts plastiques	Laurianne Bixhain	Serge Ecker Catherine Lorent Carole Melchior Bertrand Ney	Christian Neuman Alain Welter Iva Mrazkova	Martine Feipel/Jean Bechameil Martine Feipel/Jean Bechameil Marco Godinho Alan Johnston		Vera Kox 1.875 € Raymond Bausch 1.875 €	46.250 €
Musique		David Brazao Sascha Ley Jimmy Leen Albena Vrachanska Laurent Schleck	Estanislau Dos Reis	Priscila Da Costa Yann Dalscheid Joël Heyard André Mergenthaler	Sacha Hanlet Pascal Schumacher	Narciso Lopes 1.000 € Sébastien Cazenave 1.000 €	50.750 €
Littérature						Gintare Parulyte 1.875 €	1.875 €
Cinéma Audiovisuel		François Baldassare	Tessy Fritz				6.250 €
Théâtre Arts de la scène		Tammy Reichling Nicole Max	Lis Dostert	Max Gindorff		Tammy Reichling 1.042 €	14.792 €
Danse		Simone Mousset	Nora Hoffmann				6.250 €
Pluridisciplinaire				Suzan Noesen			5.000 €
Total	1 x 1 Mensualité 1.250 €	13 x 2 Mensualités 32.500 €	7 x 3 Mensualités 26.250 €	10 x 4 Mensualités 50.000 €	2 x 5 Mensualités 12.500 €	8.667 €	131.167 €

Les services du ministère de la Culture

1. Affaires européennes et internationales

1.1 Union européenne

1.1.1 Conseil des ministres de l'Union européenne

Dans le cadre de ses attributions et du *Plan de travail 2015-2018 du Conseil de l'Union européenne en faveur de la culture*, le ministère a participé à :

- 2 réunions du Conseil de l'UE des ministres de la Culture (Bruxelles, 23 mai et 27 novembre 2018)
- 1 réunion informelle des ministres UE de la Culture (Sofia, 27-28 février 2018)
- 1 réunion des ministres de la Culture de l'ASEM (Sofia, 1-2 mars 2018)
- 1 réunion informelle *Senior officials* (Linz, 6-7 septembre 2018)
- 19 réunions du groupe de travail préparatoire *Comité des Affaires culturelles* (Bruxelles, janvier-décembre 2018)
- 1 réunion informelle du *Comité des Affaires culturelles* (Hof, 16-17 juillet 2018)
- 5 réunions du groupe *Amis de la Présidence-Culture dans les relations extérieures de l'UE*

Année particulièrement chargée, voire charnière, au niveau de l'Union européenne, les principaux sujets traités sous présidence bulgare et autrichienne ont en effet visé à profiter du momentum politique donné par la déclaration de Rome des dirigeants de l'UE du 25 mars 2017, le sommet de Göteborg du 17 novembre 2017 et les conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017, reconnaissant que la culture est essentielle à l'édification de sociétés inclusives et cohésives, ainsi qu'au maintien de la compétitivité de l'Europe.

Les efforts conjoints déployés dans le domaine de la politique culturelle ont par ailleurs visé - et continuent à viser - à trouver les réponses adéquates à la nécessité de réagir aux opportunités et défis posées par les évolutions en cours, telles que le passage au numérique, la mondialisation, la diversité sociétale croissante et la transformation des environnements de travail.

- Programme de travail 2019-2022 en faveur de la culture

Le programme de travail pluriannuel que se donnent les ministres UE de la Culture est un outil stratégique, indiquant, d'un côté, un certain nombre de principes directeurs et visant, de l'autre côté, à fixer des priorités et à définir des actions concrètes. Compte tenu de leur contribution à la diversité culturelle, de leur valeur ajoutée européenne et du fait qu'elles requièrent une action conjointe, les priorités de travail retenues sont les suivantes :

- A. La durabilité dans le domaine du patrimoine culturel
- B. La cohésion et le bien-être
- C. Un écosystème soutenant les artistes, les professionnels de la culture et de la création et les contenus européens
- D. L'égalité des sexes
- E. Les relations culturelles internationales

Parmi les sous-thèmes abordés à ce titre, l'on retrouve, entre autres, la gouvernance participative, l'adaptation au changement climatique, les principes de qualité pour les interventions dans le domaine du patrimoine culturel, les sources de financement alternatives en faveur du patrimoine culturel, la compréhension des publics numériques, la liberté artistique, citoyenneté-valeurs-démocratie, la diversité et la compétitivité du secteur de la musique, le multilinguisme et la traduction etc. Ceux-ci seront traités au cours des prochaines quatre années par le biais de différents outils de travail : groupes d'experts, conférences, séminaires, conclusions du Conseil etc.

A noter aussi que la transition numérique et les statistiques culturelles, considérées en tant que questions horizontales importantes, seront également dûment prises en considération.

- Règlement établissant le programme "Europe créative" 2021 2027

Le 30 mai 2018, la Commission européenne a présenté la proposition de base juridique pour le prochain programme « Europe créative » pour les années 2021-2027. Dans la continuité de l'actuel programme, il est proposé de garder la subdivision entre un volet Culture et un volet Media, étayé par un volet transsectoriel, mais aussi d'augmenter la dotation du programme à €1.85 mia (actuellement : €1.46 mia), dont €609 millions pour la culture et €1,081 mia pour Media.

Unique programme-cadre de l'Union européenne pour la culture et l'audiovisuel, « Europe créative » vise à appuyer les secteurs de la culture et de la création de façon coordonnée et constructive, à mieux saisir les opportunités qu'offrent la coopération transfrontalière et la révolution numérique, tout en sauvegardant et en promouvant la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques de l'Europe. Le prochain programme se propose dès lors de maintenir et de consolider les éléments qui ont fait leurs preuves, mais s'inscrit également dans l'objectif plus général de renforcer la citoyenneté, l'engagement et la participation démocratiques à la vie politique et à la société civile, ainsi que de contribuer à la formation d'une identité européenne.

Le Comité Affaires Culturelles (CAC) a procédé à l'examen accéléré des articles pendant la deuxième moitié de l'année, le calendrier institutionnel et procédural étant relativement serré pour cause d'élections européennes en mai 2019, sachant que le Parlement européen est co-législateur en la matière. Le Conseil a dès lors adopté fin décembre 2018 une approche partielle générale, ouvrant la voie aux trilogues avec le PE.

- Conclusions sur la nécessité de mettre en avant le patrimoine culturel dans les politiques de l'UE

Ce texte s'est inséré dans toute une suite de textes adoptés ces dernières années par le Conseil sur le thème du patrimoine, de même que dans l'Année européenne du patrimoine culturel et des processus législatifs comme celui sur l'importation des biens culturels. L'ambition était dès lors d'arrêter quelques messages clé :

- la culture revêtant une importance reconnue dans l'édification de sociétés inclusives et cohésives, le patrimoine est l'un des moteurs pour réaliser une Europe unie et solidaire : il permet de relever des défis sociaux, économiques et environnementaux à divers niveaux, d'étudier notre passé commun et il inspire les arts et la créativité modernes ;

- il en découle que l'intégration du patrimoine en tant qu'objectif stratégique dans d'autres politiques sectorielles pertinentes (p.ex. en promouvant l'innovation, la durabilité et l'inclusion sociale au moyen de projets spécifiques axés sur le patrimoine), ainsi que dans les programmes sectoriels nationaux pertinents cofinancés par l'UE est donc bénéfique et présente des avantages mutuels ;
- mettre à profit les résultats de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 contribuera à la définition d'une vision stratégique commune et globale du patrimoine.

Le texte propose dès lors une série de mesures que les Etats membres et la Commission européenne sont invités à prendre pour atteindre ces objectifs et pour permettre au patrimoine de déployer tout son potentiel dans les diverses politiques de l'UE.

- La voie à suivre: une vision à long terme de la contribution de la culture à l'UE après 2020

Alors que la Commission européenne a présenté le 2 mai 2018 son paquet de propositions en vue du futur cadre financier pluriannuel (2021-2027) de l'UE, le Conseil des ministres a tenu un important débat sur le rôle et la place de la culture dans celui-ci et dans les politiques européennes à venir.

La tonalité générale étant celle de vouloir promouvoir une considération accrue pour la culture dans le projet européen, les débats ont souligné, entre autres, l'importance du maintien de « Europe créative » en tant que programme autonome, l'importance de la mobilité des artistes et des professionnels de la culture pour le renforcement des liens au sein des sociétés européennes et pour la libre circulation des idées et de la créativité, la diversité linguistique, la musique, l'accès numérique à la culture et le soutien aux secteurs culturels et créatifs. Les ministres ont également évoqué l'accent mis sur la jeunesse, l'aide à l'internationalisation et la nécessité de lutter contre la désinformation.

- La culture dans les relations extérieures de l'UE

Suite au souhait du Conseil que soit élaborée « une approche stratégique intégrée, complète et progressive de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales », le groupe Amis de la Présidence a continué ses travaux entamés en juin 2017 pour soumettre en juin 2018 un rapport y relatif au Conseil Affaires générales.

Trois axes de travail prioritaires de la future stratégie ont été approfondis :

- La mobilité et les contacts *people-to-people*
- La protection et le partage du patrimoine culturel
- La culture dans la coopération au développement

Au-delà des pistes élaborées pour chacun des axes, l'une des conclusions principales du rapport est que « *en renforçant la coopération intersectorielle entre les institutions de l'Union et les autorités des États membres et au sein de celles-ci en ce qui concerne les relations culturelles internationales, l'UE et ses États membres pourraient obtenir davantage, agir plus rapidement et économiser des ressources, renforçant ainsi la réponse de l'UE aux futurs défis internationaux, européens et nationaux. Une approche personnalisée de l'UE fondée sur la coopération entre tous les acteurs impliqués pourrait avoir des retombées positives sur d'autres domaines politiques.* »

A noter qu'en ce qui concerne le volet du rapport sur la culture dans la coopération au développement, la contribution a été préparée sur base des travaux du groupe de travail *Ad-hoc Task Group on Culture and Development Cooperation* dirigé par le ministère de la Culture et ayant rassemblé à Luxembourg des représentants de divers Etats membres (en provenance de divers ministères), d'autres organisations internationales et de la société civile.

Nombre d'autres sujets ont également été traités par le Conseil sous une forme ou une autre, notamment la protection des consommateurs en ce qui concerne la revente de tickets pour des événements culturels et sportifs à des fins lucratives, le projet de règlement sur l'importation de biens culturels, la créativité dans l'éducation, le tourisme culturel, etc.

1.1.2 Année européenne du patrimoine culturel 2018

En 2018, le Luxembourg a participé à l'Année européenne du patrimoine culturel. Les objectifs principaux de cette année étaient à la fois de sensibiliser et promouvoir le patrimoine culturel qui est partagé par tous les citoyens européens et de mettre en évidence que le patrimoine culturel représente une ressource culturelle, sociale et économique pour le futur, et ce conformément au slogan central retenu au niveau européen – « *Our heritage : where the past meets the future* ».

La mise en œuvre thématique de l'Année européenne du patrimoine culturel au Luxembourg a été placée sous 3 axes principaux, qui, tous, répondaient à un regard résolument tourné vers l'avenir 1. patrimoine culturel & éducation/sensibilisation, 2. patrimoine culturel & développement durable, 3. patrimoine culturel & technologie(s).

Pour la mise en œuvre d'un point de vue organisationnel, l'accent a été mis sur l'aspect participatif. Ainsi lors du *kick off* de cette Année européenne, un appel à participation a été lancé aux institutions, aux acteurs non institutionnels, aux associations ainsi qu'aux citoyens selon l'adage d'« une Année du patrimoine culturel par tout le monde et pour tout le monde ». Les projets soumis, à condition d'être en accord avec la thématique fixée, ont obtenu le « label » de l'année. Un comité de sélection a été mis en place afin de se prononcer sur l'attribution du label. Au final, 169 projets ont reçu le label et plus de 265.804 personnes ont participé à l'Année.

Par ailleurs un site internet a été mis en place (www.patrimoine2018.lu), couplé à une stratégie de communication qui s'est articulée autour du *hashtag* #HeritageForFuture sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. C'est ainsi que l'on a pu promouvoir à la fois les moments forts au niveau européen, ainsi que les projets réalisés au Luxembourg, dont on peut mentionner des événements tels que :

- Vivi Box ou Virtual Vianden

Ce projet permettait de visiter en réalité augmentée et en réalité virtuelle le château de Vianden et de sensibiliser à travers les nouveaux moyens de médiation un large public aux questions patrimoniales.

- Colloque sur la (Ré)affectation en logements d'immeubles appartenant au patrimoine bâti de la Grande Région

Ce colloque avait comme objectif de chercher de nouvelles voies pour intégrer les besoins en logements (et autres) dans le patrimoine bâti existant. Par ailleurs, le colloque a thématisé comment le patrimoine s'intègre dans les politiques de développement durable et comment le patrimoine peut connaître une nouvelle affectation (Terme de "re-use" en anglais).

- Exposition photographique « Murmures »

Cette exposition a permis, par le biais d'une commande du ministère de la Culture, à deux photographes, Jeanine Unsen et Miikka Heinonen, de présenter leurs vues sur le patrimoine bâti au Luxembourg. Ces photographies entièrement libres et ouvertes à toute interprétation permettaient de faire découvrir ce patrimoine sous un regard nouveau.

- Kit pédagogique pour les écoles "Labo Patrimoine"

Ce kit, dont la confection a été entamé en 2018 et va être finalisé en 2019, va mettre à disposition des écoles un laboratoire ambulant avec lequel les élèves pourront sillonner le Luxembourg à la (re)découverte du patrimoine architectural.

1.1.3 Reflection Group « EU and Cultural Heritage »

En 2018, le ministère a participé activement aux réunions suivantes du groupe :

- Toledo, 5-7 février 2018
- Bilbao, 15-16 octobre 2018
- Vienne, 6 décembre 2018

Les réunions en Espagne servaient à réfléchir sur la mise en œuvre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.

En même temps fut initié un processus de redéfinition du fonctionnement et du rôle du Groupe après l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.

Ce processus se poursuivra en 2019, lorsqu'on réalisera aussi les décisions prises à Luxembourg en 2017.

1.1.4 Esch-sur-Alzette – Capitale européenne de la Culture 2022

Esch-sur-Alzette porte le titre "Capitale Européenne de la Culture 2022" depuis décembre 2017. La région concernée se compose de l'alliance ProSud, qui comprend un ensemble de onze municipalités, et de la CCPHVA (Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette) française voisine.

Comme suite à l'accord de principe pris en Conseil de Gouvernement en sa séance du 26 février 2016 suivant laquelle l'aide étatique pour le projet portera sur un montant de 40 millions d'euros (66,6% du budget prévisionnel), une convention pluriannuelle a été signée en mars 2018 entre l'association et le ministère de la Culture.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'ASBL, le conseil d'administration d'Esch 2022 met en place un groupe de travail *ad hoc* qui a comme missions :

- L'élaboration d'un règlement d'ordre interne pour le CA et le bureau
- L'élaboration d'un règlement financier
- L'élaboration d'une grille d'évaluation des projets
- La détermination de la structure :
 - o Organigramme et équipe de direction
 - o Description des fonctions
 - o Définition du profil de postes des futurs collaborateurs.

Fin mars 2018, le « Bid Book » (dossier de candidature) a été publiquement présenté aux communes et aux partenaires culturels de la région sud du pays.

Après que l'association s'est séparée en juin 2018 de Janina Stroetgen, directrice artistique, et d'Andreas Wagner, coordinateur général, l'organigramme a été retravaillé et un appel à candidatures a été lancé pour les postes suivants : directeur général, directeur artistique, directeur administratif et financier et assistance à la direction.

Le 1^{er} novembre 2018, Nancy Braun a été nommée au poste de Directrice générale d'Esch 2022. Christian Mosar a commencé le 1^{er} décembre en tant que directeur artistique. Les autres recrutements sont en cours.

Le 15 novembre 2018, la directrice générale, accompagnée d'une délégation composée de représentants de la commune d'Esch/Alzette et du ministère de la Culture, a dû passer son premier monitoring auprès du jury des capitales européennes de la Culture à Bruxelles. Etant donné, que la nouvelle équipe a été mise en place au début du mois, le jury a décidé, après une discussion approfondie et très enrichissante de reporter le monitoring à juin 2019.

1.1.5 Programme *Europe créative*

Le comité du programme *Europe créative* s'est réuni deux fois à Bruxelles, le 5 février et le 30 mai 2018. Rappelons que le comité est composé des représentants des Etats membres et des autres pays participant au programme ; il est consulté et/ou informé sur les programmes de travail annuels et autres questions en relation avec la gestion du programme par la Commission européenne, resp. l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture qui est en charge du lancement des appels et de la sélection des bénéficiaires.

1.1.6 Groupes de travail MOC

Le ministère de la Culture a participé aux travaux du groupe d'experts MOC (Méthode Quverte de Coordination – un des outils de mise en œuvre du Plan de travail 2015-2018 du Conseil) chargé d'élaborer des recommandations sur le développement du potentiel entrepreneurial et d'innovation des secteurs culturels et créatifs.

1.2 Conseil de l'Europe

1.2.1 Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP)

Le ministère de la Culture a représenté le Luxembourg lors de la réunion annuelle du CDCPP qui s'est tenue du 6 au 8 juin 2018 à Strasbourg.

Sur arrière-fond des difficultés (notamment budgétaires) auxquelles se heurte le Conseil de l'Europe en tant que tel et qui ont des répercussions sur les travaux du comité, ce dernier a néanmoins examiné et avisé, entre autres, les sujets suivants :

- Cadre d'indicateurs sur la Culture et la Démocratie, important instrument fondé sur des données concrètes pouvant aider les États membres à développer au maximum le potentiel de la culture pour protéger et promouvoir la démocratie efficacement et, par la suite, contribuer de manière tangible à la réalisation des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe ;
- Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture : alors qu'un séminaire d'experts s'est penché spécifiquement sur la culture et l'intelligence artificielle, l'on a également souligné la pertinence, pour les décideurs, des travaux sur la culture et la numérisation, y compris des trois recommandations du Comité des Ministres aux États membres qui en découlent et qui contribuent à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la diversité en ligne ;
- Programme d'examen des politiques culturelles nationales par le Conseil de l'Europe : après l'élaboration en 2018 d'une stratégie culturelle nationale pour l'Albanie et la planification du prochain examen par les pairs de la politique culturelle de la Géorgie, la pertinence de ce programme d'assistance technique, qui prend la forme d'examens par les pairs et de conseils juridiques aux États membres, a encore une fois été affirmée et la nécessité d'assurer un financement approprié de ces activités par le budget ordinaire de l'Organisation a été soulignée ;
- Stratégie 21-Stratégie pour le patrimoine culturel européen au 21e siècle : stratégie lancée en 2017, des bonnes pratiques sur sa mise en œuvre ont été examinées et des propositions de promotion, y compris dans le cadre du renforcement de la coopération avec l'Union européenne, ont été adoptées ;
- Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société : un programme conjoint avec l'UE sur la promotion de la Convention de Faro dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel a été entériné ;
- Journées européennes du patrimoine (JEP) : le CDCPP a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des JEP et a exprimé son plein soutien à la stratégie 2017-2020 des JEP ;
- Politiques nationales et coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : ont été discutés la préparation du programme de travail et du plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention, la Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, le Système d'information de la Convention avec son glossaire, le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, la contribution aux débats mondiaux sur le développement durable etc. ;
- Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe (désormais géré par une association) ;
- Herein - Réseau et système d'information sur le patrimoine : des efforts ont été déployés pour consolider le projet par le développement des rapports nationaux, des profils des pays et l'utilisation de l'espace de travail collaboratif ;
- Itinéraires culturels : prenant note des progrès réalisés dans ce cadre, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a à nouveau été remercié de son soutien important et constant au programme.

1.2.2 Accord partiel élargi Itinéraires culturels / Institut européen des itinéraires culturels

Le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, créé en tant qu'activité du Conseil de l'Europe, a été transformé en décembre 2010 en Accord partiel élargi (APE), c'est-à-dire qu'il est désormais financé par les seuls Etats membres du Conseil de l'Europe qui y adhèrent.

Réunis en Conseil de Direction, les Etats membres de l'APE ont tenu leur réunion annuelle les 18 et 19 avril 2018 à l'Abbaye de Neumünster. Parmi les sujets abordés, le cycle d'évaluation régulière de 9 des itinéraires déjà certifiés (qui ont été recertifiés) et l'examen des dossiers de candidature à la certification de 2 nouveaux itinéraires (qui ont reçu la certification "Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe"). Fin 2018, le nombre d'itinéraires certifiés était donc de 33 (<https://www.coe.int/fr/web/cultural-routes/home>), le nombre d'Etats membres adhérant au programme ayant augmenté à 32, la Finlande, la Turquie et le Saint-Siège ayant rejoint l'APE en 2018.

Comme prévu par les textes de base du Conseil de l'Europe instituant et réglementant le programme, un Forum consultatif des itinéraires culturels doit se tenir annuellement. En 2018, suite à une candidature soumise par l'Allemagne, le Forum s'est tenu du 26 au 28 septembre à Görlitz sur le thème "Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe reliant valeurs culturelles, sites du patrimoine et citoyens: stratégies et synergies dans une perspective globale". A noter aussi la 7ème édition de l'Académie de formation des Itinéraires culturels a eu lieu du 12 au 15 juin 2018 au monastère royal de Yuste à Cuacos de Yuste, en Estrémadure, Espagne.

Le siège statutaire de l'APE se situant à Luxembourg, au sein de l'**Institut européen des itinéraires culturels** (IEIC), ce dernier continue de bénéficier du soutien et d'une convention avec le ministère de la Culture. Le rôle et la mission de l'IEIC est d'assurer la continuité et la mise en œuvre du programme, ce qui en fait la cheville ouvrière de l'APE. Asbl de droit luxembourgeois, le Conseil d'administration de l'IEIC est composé de représentants du ministère de la Culture (2), du ministère des Affaires étrangères et européennes (1), du ministère du Tourisme (1), du Conseil de l'Europe (2) et de l'APE (2). Suite au retrait de la présidente en exercice pour des raisons personnelles (et sa nomination en tant que présidente d'honneur), la présidence du CA est désormais assurée par le représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'intérêt croissant pour l'APE et les itinéraires culturels vient confirmer son importance en lien avec les valeurs qu'il représente (droits de l'Homme, diversité et démocratie culturelle, compréhension mutuelle et échanges transfrontaliers) et du rôle que joue la culture à cet égard.

1.3 Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO

1.3.1 Résumé des activités en 2018

La Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO s'assure en premier lieu de la bonne gestion, dans un esprit de développement durable, des différentes désignations UNESCO au Luxembourg. Dans ce sens, elle a suivi la mise en route du plan de gestion du site du patrimoine mondial « Ville de Luxembourg : vieille ville et fortifications », impliquant le suivi de 35 projets urbanistiques et architecturaux, dont le projet du tram parcourant la zone tampon. Elle soutenu la procession dansante d'Echternach, fêtée le 15^e

anniversaire de la Family of Man en tant que Mémoire du Monde et contribué à animer le réseau national des écoles associées, ... etc.

Ensuite, elle a accompagné les nouvelles candidatures aux programmes de l'UNESCO, notamment : la candidature du Mëllerdall au programme des UNESCO Global Geoparks et l'élaboration du dossier de candidature de la région sud au programme l'Homme et la Biosphère.

Le cycle de conférences sur les thématiques de l'UNESCO appelé « les Rendez-Vous de l'UNESCO » est entré en 2018 dans sa deuxième année. Dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel, ce cycle a été entièrement dédié aux thèmes patrimoniaux. Afin d'offrir une vue plus moderne sur le patrimoine, la commission a réalisé une vidéo intitulée « YourWorldHeritage » qui montre le patrimoine mondial sous un angle nouveau, à travers les activités sportives de jeunes talents (<https://www.youtube.com/watch?v=UY7bDz4Sr-o>). La vidéo a été largement disséminée et a collecté plus de 100.000 visionnages. Cette initiative a été complétée par la mise en place de deux itinéraires UNESCO, à pied et à bicyclette avec possibilité de découverte de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » avec des guides spécifiquement formés.

Enfin, dans l'esprit de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la commission a initié et soutenu la mise à jour de l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel, guidé le dépôt de deux nouvelles candidatures du patrimoine culturel immatériel et avisé ces candidatures. Pour mieux communiquer sur l'ensemble de ces projets avec le grand public, la Commission met régulièrement à jour le site internet www.unesco.lu.

1.3.2 Activités réussies

En septembre 2018, la Commission a organisé ensemble avec la ville de Luxembourg, une présentation des objectifs d'un plan de gestion de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » accompagné de consultations citoyennes.

En octobre 2018, la Commission a co-organisé un colloque sur le patrimoine industriel au Luxembourg sous le titre « HallzWeNeed ». Le patrimoine industriel étant particulièrement en danger au Luxembourg en raison de la pression immobilière, la commission a souhaité mettre en exergue des solutions de réhabilitation de ce patrimoine grâce à de nouvelles affectations. Le colloque a bénéficié d'une large participation tant de responsables politiques, de professionnels du patrimoine et de représentants de la société civile. Désormais les exemples de réaffectations, de restauration et de réhabilitation se font plus fréquentes et reviennent dans les discussions entre professionnels du bâti.

1.3.3 Priorités futures et possibles de travail conjoint

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de la Grande Région, la commission a organisé une conférence sur les désignations UNESCO en Grande Région avec la participation des représentants des différents sites allemands, belges et français. Cette conférence a permis de nouer de nouveaux contacts et l'effort pourra être continué au cours des années qui suivent. Par ailleurs, la commission luxembourgeoise a apprécié le travail des réseaux européens, germanophones et francophones de commissions nationales, qui lui permet d'apprendre des autres pour mieux mettre en œuvre les programmes de l'UNESCO. Lors de la réunion inter-régionale des commissions nationales au Kenya, la commission a envisagé la création d'une plateforme et bibliothèque virtuelle des publications des

commissions UNESCO à travers le monde, idée qui a fait son chemin jusqu'au siège où les travaux sont en cours.

1.4 Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (2003)

Afin d'assurer la mise en œuvre de la Convention UNESCO sur le patrimoine culturel immatériel ou « patrimoine vivant », le ministère a détaché le fonctionnaire chargé du suivi de la Convention et de la mise à jour de l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel, du Service des sites et monuments nationaux vers le Centre national de l'audiovisuel à partir du 1^{er} mars 2018.

Depuis lors, des actions fondamentales ont pu être réalisées :

- rédaction d'une note conceptuelle sur mise en œuvre de la Convention au Luxembourg et proposition d'un plan d'action afférent (*Rapport sur la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO*, 28 juin 2018) ;
- création et mise en ligne d'un site web interactif en quatre langues dédié au patrimoine culturel immatériel au Luxembourg : www.iki.lu ;
- organisation d'une conférence de presse et lancement d'un appel à candidature pour l'inscription à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel (10 septembre 2018).

En détail, et en suivant les stipulations de la Convention :

1.4.1 Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à l'échelle nationale

Le patrimoine culturel immatériel a comme spécificité d'être défini comme tel non par des experts mais par les praticiens eux-mêmes¹. Sa sauvegarde doit se faire avec le consentement exprès et la collaboration étroite de ceux qui le pratiquent².

Les communautés, groupes et, le cas échéant, individus porteurs doivent jouer le rôle principal dans la sauvegarde de leur propre patrimoine culturel immatériel³.

1.4.1.1 Inventaire national du patrimoine culturel immatériel

L'établissement et la mise à jour d'inventaire est une obligation pour chaque Etat partie de la Convention. Effectué de manière essentielle grâce au concours des praticiens eux-mêmes, ce processus d'inventorier constitue la toute première mesure de sauvegarde.

¹ Aux fins de la *Convention UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, on entend par "**patrimoine culturel immatériel**" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - **que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent** comme faisant partie de leur patrimoine culturel (Art.2.1.).

² Dans le cadre de ses activités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, chaque Etat partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus qui créent, entretiennent et transmettent ce patrimoine, et de les impliquer activement dans sa gestion (Art. 15).

³ *Principes éthiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* adoptés par le Comité à sa dixième session en 2015, principe éthique 1.

Mise à jour de l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel

L'inventaire national créé par arrêté ministériel du 26 juin 2008 a inscrit de façon très succincte 4 éléments : *Sprangprozessioun*, *Schueberfouer*, *Eimaichen*, *Oktav*. La mise à jour en 2018 de cet inventaire s'est faite avec la collaboration la plus étroite des communautés porteuses des quatre éléments inscrits : remplissage d'une fiche d'inventaire sur le modèle de celle de la candidature d'inscription, rédaction d'une fiche de présentation en quatre langues (luxembourgeois, allemand, français, anglais), sélection photographique, mise en ligne sur www.iki.lu, accompagné de matériel vidéo historique des archives du CNA.

Suivi des candidatures pour l'inventaire national

Le lancement de l'appel à candidatures a récolté deux dossiers de candidatures:

- l'art musical des sonneurs de trompe ;
- l'art de la construction en pierre sèche.

Les praticiens des deux éléments avaient déjà été sensibilisés en amont au sujet des opportunités d'une inscription à l'inventaire national, préalable requis pour toute candidature à l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

L'avis favorable de la Commission nationale pour la coopération de l'UNESCO a permis au Secrétaire d'Etat de procéder à leur inscription sur l'inventaire national par le biais d'un arrêté motivé en date du 28 novembre 2018.

Rappelons que l'inscription sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel se fait sur base des définitions de la Convention, dont des critères suivants :

- le consentement et la collaboration des praticiens ;
- la conformité aux droits de l'homme ;
- l'exigence du respect entre communautés, groupes et individus ;
- le développement durable.

Sollicitation de candidatures potentielles

Le nombre initialement très limité des réponses au lancement des candidatures pour l'inventaire national semblait démontrer que la gouvernance participative du patrimoine culturel gagnerait à être davantage encouragée. En effet, la reconnaissance et la transmission du patrimoine culturel immatériel relève de la participation active des praticiens eux-mêmes.

Dresser l'inventaire nécessite ainsi de solliciter activement les communautés porteuses de ce patrimoine vivant. Dans ce sens, des premières prises de contact ont eu lieu avec les représentants de différentes communautés du patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

1.4.1.2 Autres mesures de sauvegarde

En étroite collaboration avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO, la diffusion des connaissances sur la valeur du patrimoine vivant et des mesures de sauvegarde du Gouvernement a été entreprise par plusieurs moyens : création d'un site web, conférences et communiqués de presse, publications écrites.

Compte tenu des particularités de la société luxembourgeoise, la rencontre directe et soutenue des praticiens et communautés porteuses s'est avérée être l'élément essentiel et irremplaçable pour la sauvegarde du patrimoine vivant dans notre pays.

Le rapport de base a proposé d'autres mesures de sauvegarde inscrites dans la Convention : l'éducation et le renforcement des capacités (*capacity building*). Ces mesures seront à développer dans les années à venir.

1.4.2 Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à l'échelle internationale

Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité :

L'art musical des sonneurs de trompe

Le ministère a participé activement à la confection du dossier de candidature multinationale de l'art musical des sonneurs de trompe pour la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel (France, Belgique, Italie, Luxembourg) : collecte des données afférentes (informations, photos, vidéos) auprès des praticiens luxembourgeois ; rédaction des textes du dossier ; réunions de travail à Rainans (F) 11-12 mars 2018, Turin (I) 27-29 avril 2018, Saint-Hubert (B) 1 juillet 2018, Paris (F) 13-14 septembre 2018, Dudelange (L) 16-17 décembre 2018.

L'art de la construction en pierre sèche

Le savoir-faire traditionnel de la construction en pierre sèche (« d'Konscht vum Dréchemauerbauen ») fut inscrit à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel par Arrêté du 28 novembre 2018. L'arrêté reprit un avis positif de la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO du 15 novembre 2018 pour la participation éventuelle du Grand-Duché de Luxembourg à une candidature multinationale de « l'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques » pour la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

Ladite candidature multinationale fut adoptée à la treizième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (25 novembre-1 décembre 2018), auquel le ministère a participé.

Sollicités lors de cette réunion, les Etats parties de la candidature en question, à savoir Chypre, la Croatie, la France, la Grèce, l'Italie, la Slovaquie, l'Espagne et la Suisse, ont tous salué la volonté du Luxembourg de participer à une candidature élargie de cet élément. L'Irlande et le Maroc ont exprimé leur volonté de joindre le Luxembourg dans cette démarche.

La Grèce, qui a piloté la première candidature multinationale, a cependant fait savoir que le Luxembourg pourrait aussi se joindre seul à une candidature élargie, sans attendre d'autres Etats candidats. Ceci dès que les données requises de la part du Luxembourg pour une candidature élargie seraient prêtes, à savoir, hormis les extraits de l'inventaire national : la description des spécificités luxembourgeoises de cet élément, du matériel photo et vidéo, et surtout les lettres de consentement des communautés concernées. La Grèce se chargera alors de transmettre les éléments luxembourgeois aux autres Etats de la candidature initiale en vue de la confection d'une nouvelle candidature multinationale élargie.

Un telle candidature élargie pour la Liste représentative serait beaucoup plus rapide à réaliser qu'une candidature au Registre des bonnes pratiques de sauvegarde, pour laquelle la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO a également rendu un avis positif.

Les porteurs luxembourgeois de l'art de construction en pierre sèche ont été informés de ces résultats et ont dit essayer de rassembler les données requises dans les meilleurs délais.

L'art des forains

La *Schueberfouer* étant inscrit à l'inventaire national en vue de l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, une rencontre fut initiée avec la responsable de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture français et des forains français et allemands, désireux de voir leur art inscrit sur la Liste représentative (Paris, 16 mai 2018). Lors de cette rencontre, il est apparu que l'art des forains à Luxembourg, et la *Schueberfouer* en particulier, recouvre des réalités sensiblement différentes que celles en France et en Allemagne, et qu'il serait opportun pour le Luxembourg de présenter à lui seul la *Schueberfouer* comme candidature pour la Liste représentative. Des entrevues conséquentes ont alors été entamées avec les porteurs de la *Schueberfouer* : Association des forains, ville de Luxembourg, Chambre de commerce.

1.4.3 Coopération et assistance internationales

La participation aux travaux et échanges des différents instruments de la Convention, tant au niveau des Etats parties entre eux qu'à celui de l'UNESCO, constitue le troisième volet des obligations légales de la Convention de 2003⁴. La coopération et l'assistance internationales demandent certes beaucoup d'investissement, mais elles sont essentielles et indispensables pour comprendre les enjeux internationaux et leurs répercussions nationales et défendre les intérêts du Luxembourg.

En étroite concertation avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO et la Délégation permanente du Luxembourg auprès de l'UNESCO, le ministère a activement participé aux réunions de travail suivantes :

- 7e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, (Paris, 4-6 juin 2018) ;
- 13e Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Paris, 2 octobre 2018 ; Port-Louis, République de Maurice, 25 novembre-1er décembre 2018) ;
- Tagung der deutschsprachigen UNESCO-Kommissionen „Spannungsfeld Immaterielles Kulturerbe - Der Wert von immateriellem Kulturerbe für heutige Gesellschaften“ (Wien, 7.-9. Mai 2018);
- Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture de la République française et Représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO (Paris, 16 mai 2008) ;
- Journée de sensibilisation au patrimoine culturel immatériel, organisée par la Direction du Patrimoine culturel, Secteur de l'Ethnologie et du Patrimoine oral et immatériel, avec le soutien de la Commission du Patrimoine Oral et Immatériel de Wallonie, (Liège, 25. 10. 2018).

⁴ *Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, V.

1.4.4 Conférences et publications

En étroite concertation avec la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO :

- Conférence „UNESCO immaterielles Kulturerbe in Bezug auf die Gastronomie“, Treffen der deutschsprachigen Hotelverbände in Luxemburg: (18 Juin 2018);
- Article „Dat immaterielt oder liewegt Kulturierwen“, *Forum*, 389-390, 2018, 52-54.

1.5 Label du patrimoine européen

Après la déposition en 2017 de la candidature de la commune de Schengen pour le Label du patrimoine européen, le ministère s'est occupé de transmettre aux intéressés la décision positive du jury, de les assister pour le tournage du film de présentation du site, de les accompagner à la remise des prix (Plovdiv, BG, 26 mars 2018), et d'être présent lors de l'inauguration de la plaque afférente sur le site même (23 septembre 2018).

Parallèlement, des sondages ont été réalisés auprès d'autres sites du Luxembourg pour les motiver à participer au programme en posant leur candidature dans les années à venir.

Le ministère a activement participé à la réunion de travail annuelle des coordinateurs du Label du patrimoine européen (Plovdiv, BG, 28 mars 2018).

1.6 Organisation internationale de la Francophonie - Jeux de la Francophonie

Après les VIII^{es} Jeux de la Francophonie qui se sont tenus à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2017, les travaux du Conseil d'orientation des Jeux de la Francophonie, auquel le ministère de la Culture délègue un représentant, se concentrent en 2018 sur la préparation de la prochaine édition des Jeux de 2021 ainsi que sur la rédaction du cahier de charges de l'édition de 2025.

Ainsi, le Conseil d'orientation du CIJF a tenu sa 14^e réunion à Paris, les 7 et 8 mars 2018, au niveau des experts et le 9 mars au niveau ministériel, sous la présidence du Maroc. Au programme étaient inscrits les points de l'ordre du jour suivants :

- l'examen du projet d'évaluation des VIII^{es} Jeux de la Francophonie, qui se sont déroulés à Abidjan en 2017 ;
- l'examen du projet de cahier des charges des IX^{es} Jeux, qui se tiendront au Canada-Nouveau Brunswick à Moncton-Dieppe en 2021 ;
- la réflexion sur le calendrier des Jeux 2025 ;
- les échanges sur le renouvellement partiel des membres du Conseil d'orientation prévu dans les statuts.

Quant à la préparation du cahier de charges des X^{es} Jeux en 2025, un séminaire spécial de réflexion a été organisé par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) à Paris les 26, 27 et 28 septembre 2018, sous la présidence de l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). A ce sujet, les participants se sont penchés sur les différents aspects organisationnels de ces prochains Jeux : contenu, gouvernance et procédures, marketing, communication, partenariats, l'après jeux, lauréats, impacts et, avant tout, le financement de ces jeux.

1.7 European Union National Institutes for Culture (EUNIC)

En concertation avec la Direction des relations culturelles internationales du ministère des Affaires étrangères et européennes, qui fait office de membre principal (*head*), le ministère de la Culture s'est acquitté des contributions statutaires (13.500.- €) et a suivi les réunions des *focal points* (instance préparatoire).

EUNIC étant le réseau qui regroupe les instituts culturels nationaux des Etats de l'UE - avec une coordination centrale à Bruxelles et des groupes (*clusters*) dans différentes villes du monde - le ministère de la Culture a examiné comment s'insérer dans les objectifs et activités d'EUNIC et vice-versa, cela dans l'optique d'une démarche coordonnée et synergétique en matière de promotion culturelle internationale, et sachant que EUNIC est appelé à jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie de promotion culturelle de l'Union européenne.

1.8 Accords culturels

Aucun nouvel accord culturel n'a été conclu en 2018, le ministère de la Culture privilégiant en principe la coopération autour de projets concrets, mettant les artistes en contact direct, afin de favoriser les échanges et le dialogue au plus près du terrain.

1.9 Diffusion et promotion de la culture luxembourgeoise à l'étranger & coopération avec les postes diplomatiques

1.9.1

Le ministère de la Culture a continué le processus de renforcement, de mise en cohérence et de structuration accrue de ses activités de promotion culturelle internationale et des dépenses y relatives.

Ce processus de définition d'une approche holistique est un exercice de plus longue haleine dont l'objectif serait triple : injecter plus de substance et d'orientation dans la culture à l'international, faciliter la coordination en amont entre les différents acteurs impliqués, et permettre une meilleure planification budgétaire. Au-delà du souci d'agir dans l'intérêt des acteurs culturels, l'optique a également été d'améliorer la cohérence entre politiques, particulièrement la culture (internationalisation des artistes + prise en compte de l'angle européen), les affaires étrangères (la culture comme outil diplomatique + angle européen) et l'image de marque (promotion du pays à travers la culture). Finalement, il importe aussi de tenir compte des obligations/engagements internationaux du MC (UE, réseaux, Unesco, accords culturels etc.) et de l'évolution des paradigmes en matière de relations culturelles internationales (notamment au niveau de l'Union européenne).

Sur cette base, et gardant à l'esprit les lignes directrices définies dans le guide pratique pour activités culturelles à l'étranger que le ministère avait émis à destination des postes diplomatiques luxembourgeois en 2013/14, les services du ministère ont commencé conjointement à mettre en place un certain nombre de principes directeurs pour orienter les activités culturelles à l'étranger, en distinguant entre :

1. Coopération culturelle internationale à but structurant / avec soutien aux effets structurants

Objectifs :

- présenter la qualité et la diversité de la scène artistique luxembourgeoise ;
 - mettre en valeur les artistes, la prise de contact avec les milieux professionnels, le réseautage, la création de nouvelles opportunités, l'accès à de nouveaux marchés ;
 - créer des fondements stables pour les coopérations culturelles et l'action vers l'extérieur.
2. Promotion de la culture luxembourgeoise, promotion culturelle du Luxembourg et diplomatie par la culture

Objectifs :

- diffuser la création contemporaine sous toutes ses formes et faire connaître à l'étranger la culture et les œuvres des artistes luxembourgeois, non pas dans une approche de parachutage mais de partenariat au plus près du terrain ;
 - promouvoir une image du Luxembourg en tant que pays avec une scène culturelle vivante, ouverte, créative et diverse ;
 - contribuer à une culture du dialogue, promouvoir le pluralisme et la diversité des cultures, contribuer aux efforts d'intégration européenne et de compréhension mutuelle.
3. Renforcement des capacités professionnelles des filières artistiques

Objectifs :

- créer des possibilités pour le développement artistique et professionnel ;
- faciliter l'accession des artistes à des circuits professionnels ;
- tisser des liens privilégiés avec les partenaires locaux ;
- construire des réseaux durables entre créateurs.

Sachant que les postes diplomatiques sont des partenaires et relais indispensables pour l'action culturelle étatique à l'étranger, en particulier du fait de l'absence d'un réseau d'instituts culturels (et miroitant en quelque sorte les réflexions en cours au niveau de l'Union européenne pour la mise en place de points focaux culturels au sein des délégations de l'UE dans les pays tiers), des réflexions ont également été menées autour de la question de la nécessité de personnel dédié au sein des/de certains postes diplomatiques, formé au métier ainsi qu'aux spécificités et besoins du secteur culturel.

1.9.2

En fonction de ce travail conceptuel, le ministère a mis en œuvre, participé et/ou soutenu à divers degrés les activités et projets culturels des postes diplomatiques luxembourgeois à l'étranger (Ambassades, Représentations permanentes, Consulats, Bureaux de la coopération), agissant en étroite concertation avec la Direction des relations culturelles internationales du ministère des Affaires étrangères et européennes.

La mise en œuvre par le ministère de la Culture d'activités culturelles (prédéfinies conjointement avec les postes diplomatiques et avec des acteurs du terrain) s'insère et complète autant que possible les efforts d'export, les souhaits des professionnels, les mesures

de promotion etc. Il s'agissait par ailleurs de mieux gérer les demandes de soutien qui parviennent au MC en grand nombre, en clarifiant la distinction entre activités planifiées et aides à la mobilité (v. sous subsides, article 02.34.062).

Activités culturelles pour lesquelles le ministère a pris en charge des frais de cachet et/ou de voyage et/ou d'hébergement et/ou de transport de matériel et/ou techniques etc. :

Allemagne	Rencontres internationales Paris-Berlin : Filip Markiewicz, Berlin, juin 2018	€ 483,80
	Europäischer Autorengipfel: Lesung Guy Helminger, Berlin, 21 juin 2018	€ 211,25
	Luxemburg zu Gast im b-flat: Riaz Khabirpour (11 septembre 2018), Claire Parsons (8 octobre 2018), David Laborier (9 décembre 2018), Berlin	€ 2.800.-
	Exposition Yann Annicchiarico / Franck Miltgen, Saarländische Galerie, Berlin, 27 septembre-26 octobre 2018	€ 7.000.-
	Lesung Georges Hausemer: Susanne Jaspers & Max Thommes, Berlin, 8 novembre 2018	€ 1.005,50
	Concert Ernie Hammes / Messengers, Berlin, 6 décembre 2018	€ 872,42
Autriche	Museum of Young Art - Peace 2018: Karolina Pernar, septembre 2018	€ 2.045,84
Belgique	Young talents series : Zala Kravos, Bruxelles, 6 juin 2018	€ 50,71
	Young talents series : Julia goes Mercutio, Bruxelles, 25 avril 2018	€ 1.350.-
	The Comic Strip Festival in Brussels: EUNIC stand @ International Pavilion – Andy Genen, John Rech, Marc Angel, Bruxelles, 14-16 septembre 2018	€ 257, 16
	Transpoésie: Tom Nisse, Bruxelles, 26 septembre 2018	€ 970.-
Cap Vert	AME Opening / Kriol Jazz Festival: ReisDemuthWiltgen, Praia, 16 avril 2018	€ 5.050.-
Chine	Le French May: Dock In Absolute, Hongkong, mai 2018	€ 1.500.-
	Tournée Greg Lamy, juillet 2018	€ 4.800.-
Danemark	Concert André Mergenthaler, 25 juin 2018	€ 1.554,82
Etats-Unis	Concert Dock in Absolute, 5 mars 2018	€ 1.844,69
France	Festival Paris Music : Pascal Schumacher, mars 2018	€ 7.605.-
	Salon du livre Paris	€ 1.920.-
Grèce	Athens Technopolis Jazz Festival: Greg Lamy Quartet, 5 juin 2018	€ 2.468,08
	Concerts Jean Muller, Stavros Niarchos Foundation Cultural Centre Athens & Heraklion, 3-4 juillet 2018	€ 2.807,25
	Concert Trio Koch, Thessaloniki, 4 juillet 2018	€ 3.061,94
	Concert Chris Reitz, Athènes, 5 juin 2018	€ 1.319,50
Inde	Jaipur Litfest : Ian de Toffoli, janvier 2018	€ 968,08
	Concert No Metal in this Battle, décembre 2018	€ 4.500.-
Kosovo	European Summer Music Academy – Sabine Weyer, Camille Kerger, août 2018	€ 1.800.-
Laos	International Jazz Day 2018 : Jérôme Klein Trio, 27-28 avril 2018	€ 4.645,71
Pologne	Projet photographique Marc Theis, monastère de Lubiaz	€ 5.495,12

	Concerts Adrienne Haan, Varsovie & Lodz, juin 2018	€ 2.546,65
Portugal	Festival international de musique de Marvão : Muriel Cantoreggi, juin 2018	€ 1.445,49
	Concert Big Band Opus 78, Lisbonne, 25 juin 2018	€ 2.077,80
République tchèque	Concert 100e anniversaire de la fondation de l'ex-Tchécoslovaquie, 17 juin 2018	€ 504.-
	Prager Theaterfestival : « Blackout » , ILL, novembre 2018	€ 5.000.-
Roumanie	Concerts d'orgue Alessandro Urbano, Sibiu, août 2018	€ 1.207,18
	Concert Carlo Jans, Sibiu, octobre 2018	€ 499,43
Russie	Exposition Djouma et Michail Kudinow, mars 2018	€ 3.000.-
	Disque Nikolai Saratovsky, automne 2018	€ 4.000.-
	Concert Jean Bermes / Denis Ivanov, décembre 2018	€ 3.415,99
Sénégal	Festival de jazz Saint-Louis: ReisDemuthWiltgen, 25-26 avril 2018	€ 5.105,64
Suisse	Concert Kid Colling Cartel, Berne, décembre 2018	€ 2.703,10
Turquie	Concerts series : ReisDemuthWiltgen, Ankara, 17 mai 2018	€ 1.805,13

1.9.3

Tout au long de l'année 2018, le ministère de la Culture a par ailleurs reçu différentes délégations étrangères, contribué à la préparation de notes pour visites ministérielles ou officielles, servi d'interlocuteur pour des demandes de conseil et autres demandes d'information, etc.

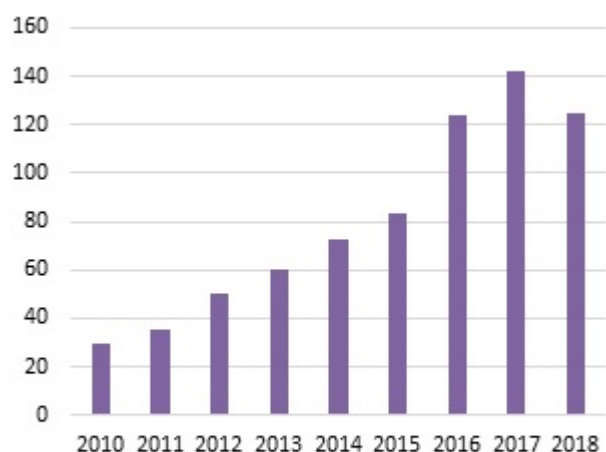
1.10 Mission culturelle du Luxembourg en France

1.10.1 Le bilan en quelques chiffres

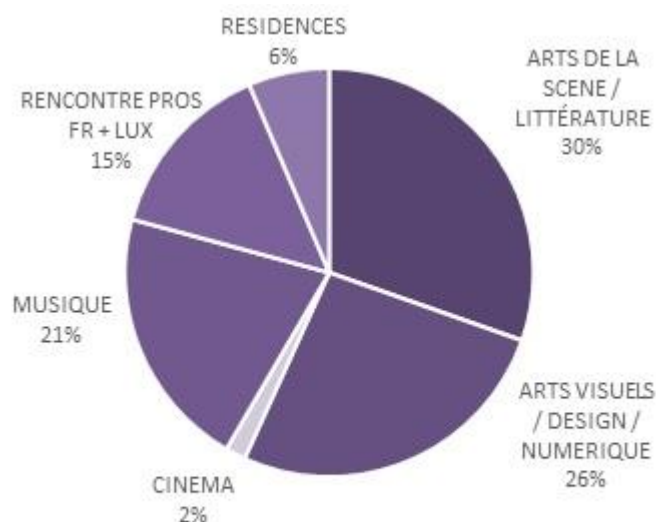
Les événements

En 2018 la Mission culturelle du Luxembourg en France a organisé et contribué à l'organisation et à la diffusion d'environ 80 événements qui se sont déployés sur plus de 130 représentations sur le territoire français.

L'ampleur de la programmation de la Mission culturelle est rendue possible par les synergies mises en place avec de nombreux partenaires en France et au Luxembourg : institutions culturelles, ministères, Ambassade ou encore associations et fondations. Ces partenariats permettent d'une part la mutualisation des moyens financiers et logistiques et contribuent d'autre part à déployer la communication autour des événements et à pérenniser les relations avec les professionnels.

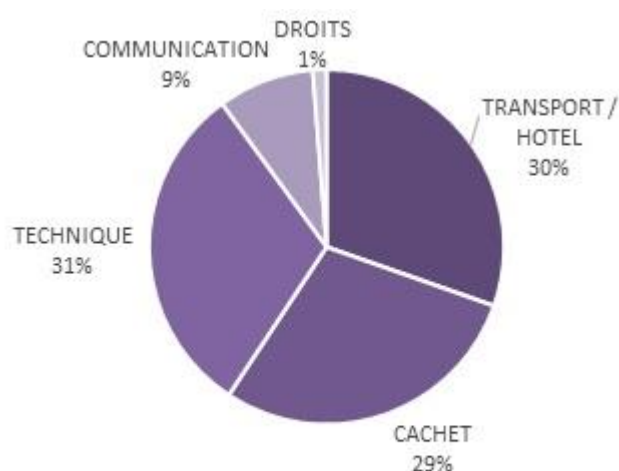


Evolution du nombre d'événements 2010-2018



Représentation des différentes disciplines (2018)

Le budget annuel 2018 de la Mission culturelle, attribué par le ministère de la Culture, s'élève à 31.000 Euros.



T Répartition du budget par poste (2018)

2018 fut une année particulièrement riche en manifestations. La tenue, en mars, de la Visite d'Etat en France de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg a considérablement mobilisé la Mission culturelle pour densifier, autour de cet événement, une programmation culturelle de qualité. La très légère baisse du nombre d'activités par rapport à l'année précédente s'explique par la programmation d'événements de plus grande envergure.

Dans ce contexte, la Mission culturelle du Luxembourg a particulièrement veillé à impliquer les institutions culturelles luxembourgeoises dans un dialogue avec leurs homologues français pour développer une vision à long terme des coopérations.

Exposition Steichen/Rodin : Un dialogue

Sur une proposition de la Mission culturelle du Luxembourg en France, l'exposition « Steichen/Rodin : Un dialogue » a été programmée au Musée Rodin dans le cadre de la Visite d'Etat et en a constitué l'événement culturel fort. Pour assurer le travail de recherche et de commissariat de l'exposition, une coopération a vu le jour entre les équipes du Musée Rodin et du Musée national d'histoire et d'art Luxembourg.

Gast Bouschet & Nadine Hilbert + Laura Mannelli « As Above So Below » / Commissaires : Kevin Muhlen, Emmanuel Cuisinier

Résultat d'un nouveau partenariat avec le Centre des arts numériques d'Enghien, initié par la Mission culturelle du Luxembourg en France, l'exposition « As Above So Below » a constitué un des événements phare de l'année 2018. Son vernissage coïncidant avec l'ouverture de saison du Cda, l'exposition a bénéficié dès le début d'une visibilité très large (plus de 600 personnes présentes au vernissage). Le dialogue mené pendant plusieurs mois entre les artistes, le Casino et le Centre des arts numériques a permis de tisser des liens pérennes propices à de futures coopérations.

Boris Loder / Festival Circulation(s)

Le festival Circulation(s) est dédié à la jeune photographie européenne. Pour la première fois depuis sa création en 2011 un artiste luxembourgeois était sélectionné. La Mission culturelle du Luxembourg a profité de cette programmation pour rencontrer les responsables du Festival et proposer des pistes de coopération au-delà du soutien financier. Ainsi trois photographes luxembourgeois - Sébastien Cuvelier, Julie Marie Duro, Justine Blau - en plus de Boris Loder, ont pu bénéficier d'un accès privilégié aux sessions de lectures de portfolios et rencontrer les professionnels de leur choix.

Une rencontre a été organisée entre Michèle Walerich, responsable du département photographie au CNA et Céline Laurent, coordinatrice générale de Circulation(s) pour poser les jalons de coopérations futures.

La Mission culturelle continue par ailleurs de favoriser et accompagner la présence des artistes :

- Lors d'événements récurrents et significatifs en France :

Semaine des cinémas étrangers / Salon Livre Paris / Festival Circulation(s) / Drawing Now - Salon du dessin contemporain / Rencontres Internationales Paris/Berlin / XS Festival / Nuit de la littérature / Marché de la Poésie / Fabrique Numérique / Festival Europavox / Rencontres d'Arles / Festival OFF d'Avignon / Mama Festival / Festival Jazz à la Cité / Festival Jazzycolors / Festival 1001 Notes...

- Dans des lieux professionnellement reconnus :

Duc des Lombards, Paris / Sunset-Sunside, Paris / Baiser Salé, Paris / Musée Rodin, Paris / Centre Wallonie Bruxelles, Paris / Centre culturel suisse, Paris / Carreau du Temple, Paris / Goethe Institut, Paris / Luminor Hôtel de Ville, Paris / Bouffes du Nord, Paris / Maison des arts, Créteil / 11 Gilgamesh Belleville, Avignon / La Panacée, Montpellier / Centre des arts numériques, Enghien-les-Bains / Cité internationale des

arts de Paris / Théâtre des Champs Elysées, Paris / Pan Piper, Paris / Théâtre de L'Oulle, Avignon / Institut Hongrois, Paris / La Scala, Paris / Salle Cortot, Paris / Théâtre de l'Athénée-Louis Jouvet, Paris / Le 104, Paris ...

Réseaux

L'appartenance à des réseaux est fondamentale pour développer les contacts de la Mission culturelle et approfondir la réflexion sur la représentation des artistes à l'étranger.

- L'implication au sein du Forum des instituts culturels étrangers à Paris (FICEP)

La Mission culturelle du Luxembourg en France continue de jouer un rôle prédominant au sein du FICEP en tant que vice-présidente. Durant l'année 2018, la Mission culturelle a contribué à la programmation des quatre manifestations communes organisées par le FICEP :

- Courants d'Airs. Un film d'Anne Schiltz [Semaine des cinémas étrangers]
- Carla Lucarelli : La disparition de Wanda B. lu par Renelde Pierlot [Nuit de la littérature]
- Gast Bouschet & Nadine Hilbert + Laura Mannelli « As Above So Below » - Commissaires: Kevin Muhlen, Emmanuel Cuisinier [Semaine des cultures étrangères]
- Pit Dahm Trio feat. Natanael Ramos [Festival Jazzycolors]

La communication commune réalisée autour de ces manifestations permet d'élargir le nombre de spectateurs pour les manifestations luxembourgeoises et au-delà de faire prendre conscience au public de la diversité des expressions culturelles présentes à Paris.

Par ailleurs, le FICEP cultive des liens très étroits avec les services de la Ville de Paris ainsi que ceux du ministère de la Culture, ce qui permet à la Mission culturelle de maintenir des relations privilégiées avec ces deux interlocuteurs importants.

- Participation au réseau EUNIC

Afin de ne pas faire doublon avec la programmation plus culturelle du FICEP, les membres du réseau EUNIC essaient de concentrer leurs actions sur des événements à caractère européen et participatif. Cette année la Mission culturelle a contribué à la Fête de l'Europe sur le Parvis de l'hôtel de Ville sur les stands EUNIC et FICEP. Elle y a présenté les actions communes des deux associations mais également le Luxembourg et sa programmation culturelle.

Artistes et secteur professionnel

Un des enjeux principaux de la Mission culturelle du Luxembourg est de mettre en lien les artistes et le secteur professionnel. Pour cela elle opère de plusieurs manières : organisation ponctuelle d'événements, accompagnement dans le cadre de résidence d'artistes, mise en place de repérages et rencontres professionnelles, mise en relation d'institutions culturelles françaises et luxembourgeoises autour de projets, recherche de contacts et de solutions en fonction des demandes et besoins des artistes.

- Les résidences d'artistes :

En 2018, la Mission culturelle a accompagné plus précisément quatre artistes en résidence : Laurianne Bixhain (Bourse GG – FBL) à la Fondation Biermans-Lapôtre ; Justine Blau à la Cité internationale des arts de Paris ; Laure Roldan dans le cadre de son travail préparatoire autour de l'adaptation théâtrale de "Petit frère" d'Aïda Aznavour ; Rhiannon Morgan dans le cadre de sa résidence à la Maison du Portugal, Paris en partenariat avec le Trois C-L.

- Les repérages et présentations :

- Dîner de présentation de la Luxembourg Art Week + Introduction sur le secteur de l'art contemporain au Luxembourg par Christian Mosar
 - o Destinataires : Galeries, Fondations, professionnels du secteur français.
- Portfolio Reviews : Boris Loder, Sébastien Cuvelier, Julie Marie Duro, Justine Blau
- Dans le cadre du Festival Circulation(s)
 - o Destinataires : Critiques, directeurs de centres d'arts/musées, commissaires d'exposition, programmeurs
- Invitations des conservatrices du Musée Rodin : Hélène Pinet et Cyrielle Durox
 - o Rencontres autour des collections Steichen : MNHA + CNA
- Visite de l'exposition : « As Above So Below »
- Gast Bouschet & Nadine Hilbert + Laura Mannelli
 - o Destinataires : Réseau SALOON Paris, Vienne, Berlin
- Réception déjeunatoire à l'occasion de la venue de l'OPL
 - o Destinataires : mécènes OPL, institutions culturelles et musicales françaises
- Déjeuner presse : Présentation du programme 2019 du Mudam
 - o Destinataires : journalistes français
- Voyage de Presse : De Mains de Maîtres Luxembourg
 - o Destinataires : journalistes français spécialisés art et métiers d'art.
- Concert Artemandoline + cocktail
 - o Destinataires : partenaires et homologues bilatéraux, OCDE, UNESCO, OIF, culture

- Les événements à la FBL

La Fondation Biermans-Lapôtre permet d'accueillir des événements simplement et avec beaucoup de réactivité en fonction des besoins des artistes : date de concert en vue de l'enregistrement ou de la sortie d'un album ; date complémentaire d'une tournée ; événement dans le cadre d'une résidence ou d'une exposition.

Concerts: Michel Meis 4tet; Claire Parson's 4tet; Saxitude

Performance: "Away from that Line, in toward the Earth" Vidéo: Gast Bouschet et Nadine Hilbert / Musique: Kevin Muhlen et Angelo Mangini

La présence dans les salons

La Mission culturelle soutient la présence des professionnels lors des salons en proposant des temps de rencontres, des visites, des moments conviviaux.

- Littérature au Luxembourg - Salon Livre Paris
 - o Rencontre éditeurs / auteurs du Luxembourg

- Rendez-vous professionnels (Grand-Est, Fédération Wallonie Bruxelles, Délégation du Québec, Suisse...)
- Le Luxembourg à Drawing Now - Salon du dessin contemporain
 - Visite du Salon en délégation
- Le Luxembourg au Marché de la Poésie
 - Rencontre éditeurs / auteurs
 - Présentation-Lecture Lambert Schlechter
 - Lecture-Concert, Jean Portante + César Strosio (bandonéon)
- Le LIST invité de la Fabrique Numérique / Bains Numériques, Enghien-Les-Bains
 - Visite de la Fabrique et du stand du LIST en délégation.
- Livre sur la Place Nancy
 - Visite du Salon en délégation (Présence de l'éditeur Gérard Klopp)
- Filip Markiewicz au Salon Drawing Room
 - Visite du Salon
- Concert et Show Case Luxembourg / Mama Festival Paris
 - Cocktail pro
- FIAC
 - Visite du Salon (Présence de la galerie Ceysson & Bénétière)

1.10.3 Communication

La Mission culturelle continue ses efforts de communication avec les outils dont elle dispose :

- Une page Facebook : 1849 fans (1749 fans en 2017) ; Un compte twitter ; Une Newsletter mensuelle
- Reprise des informations dans la Newsletter de l'Ambassade et sur le site de l'Ambassade
- Reprise des informations sur les sites partenaires en fonction des événements
- Publications communes du FICEP et plateformes de communication générales du FICEP (Internet, Facebook, Newsletter).
- Agendas culturels (web)

1.10.4 Conclusion et perspectives

Après 10 années d'existence, la Mission culturelle du Luxembourg en France a su s'implanter dans le réseau culturel parisien et développer des actions et partenariats avec des institutions d'autres villes françaises. La qualité et l'ampleur des événements programmés et des actions menées se sont accrues au fil du temps, grâce d'une part à la qualité de la création luxembourgeoise et d'autre part à un dialogue dynamique avec les associations et institutions culturelles du Grand-Duché. Dans le futur, le déploiement et la multiplication des actions ne pourra pas se concevoir sans la continuité de ce dialogue, l'implication accrue des porteurs de projets dans une démarche proactive vers l'international et une structuration plus grande des moyens et dispositifs consacrés à la diffusion internationale des œuvres et des créateurs luxembourgeois.

1.10.5 Annexe : Liste des événements 2018

RESIDENCE - 01-02.2018 - Fondation Biermans-Lapôtre, Paris 14e
Laurianne Bixhain / Bourse GG - FBL

CONCERT CLASSIQUE - 09.01.2018 - Goethe Institut, Paris
Claudia Moulin & Grégory Moulin | Récital Voix et Piano

CONCERT JAZZ - 15.02.2018 - Duc des Lombards + Sunset + Baiser Salé, Paris

Soirée Paris Jazz Club : Luxembourg & Pologne
Maxime Bender Universal Sky + Jeff Herr Corporation + Dock In Absolute

EXPOSITION - 27.02.2018 - 25.03.2018 - Musée Rodin, Paris
« Steichen / Rodin : un dialogue » à l'occasion de la Visite d'État

CINEMA - 07.03.2018 - Centre Wallonie Bruxelles, Paris
Courants d'Airs. Un film d'Anne Schiltz @Semaine des cinémas étrangers

EDITION – 08.03.2018 – Librairie du Centre culturel suisse, Paris
Exposition Flatland / Abstractions narratives - Lancement du catalogue
Éditeurs : Mudam Luxembourg, Mrac Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Éditions Cantz

CONCERT MUSIQUES ACTUELLES - 15.03.2018 - Centre Wallonie Bruxelles, Paris
Drops & Points by Pascal Schumacher feat. Maxime Delpierre @Festival Paris Musique

LITTERATURE - 16.03.2018 - 19.03.2018 - Paris Expo Porte de Versailles, Paris
Littérature au Luxembourg - Salon Livre Paris
17.03 : Rencontre éditeurs / auteurs du Luxembourg : C. Lucarelli ; N. Ronvaux ; L. Schlechter

PHOTOGRAPHIE - 17.03.2018 - 06.05.2018 - Le 104, Paris
Boris Loder @Festival Circulation(s)

SALON ARTS VISUELS - 22.03.2018 - 25.03.2018 - Carreau Du Temple, Paris
Le Luxembourg @Drawing Now - Salon du dessin contemporain

RENCONTRES PRO – 23.03.2018 – Résidence de l'Ambassadeur
Dîner de présentation Luxembourg Art Week + Introduction sur le secteur de l'art contemporain au Luxembourg par Christian Mosar.

RENCONTRES PRO – 24.-25.03.2018 – Le 104, Paris
Portfolio Reviews : Boris Loder, Sébastien Cuvelier, Julie Marie Duro, Justine Blau
Festival Circulation(s)

LITTERATURE - 28.03.2018 - Hôtel Castille, Paris
Gaston Carré : Soirée "Un Rolling Stone dans le Rif"

CONCERT JAZZ - 09.04.2018 - Fondation Biermans-Lapôtre, Paris
Michel Meis 4tet

CONCERT CLASSIQUE - 10.04.2018 - Goethe Institut, Paris
Jean Muller : Variations Goldberg

VIDEO / CINEMA - 10.- 15.04.2018 - Carreau du Temple + Luminor Hôtel de Ville, Paris
David Brognon & Stéphanie Rollin + Filip Markiewicz
Rencontres Internationales Paris/Berlin

ARTS DE LA SCENE – 20.04.2018 - 03.05.2018 – Bouffes du Nord, Paris
The Beggar's Opera - Robert Carsen / William Christie
Assistant à la m.e.s : Stéphane Ghislain Roussel

EXPOSITION - 11.05.2018 – 02.06.2018 - Galerie Gratadou – Intuiti, Paris
Exposition Jean Leyder

FETE DE L'EUROPE – 12. + 13.05.2018 – Parvis de l'hôtel de Ville, Paris

Le Luxembourg se présente à la Fête de l'Europe

EXPOSITION - 17.05.2018 - 17.06.2018 - Galerie 22 visconti, Paris
Filip Markiewicz | exposition collective "Talking about a Revolution"

ARTS DE LA SCENE – 24. - 26.05.2018 - Maison des arts, Créteil
SWAN, chorégraphie Hannah Ma + 3,14 π, chorégraphie Andrea Rama @XS Festival

LITTERATURE - 26.05.2018 - Espace Lhomond, Paris
Carla Lucarelli : La disparition de Wanda B. lu par Renelde Pierlot @Nuit de la littérature

CONCERT - MUSIQUES ACTUELLES - 26.05.2018 - Fondation Biermans-Lapôte, Paris
Ice in My Eyes @ Fête de la Cité

CONCERT JAZZ - 01.06.2018 - Duc des Lombards, Paris
Reis Demuth Wiltgen Trio: Sortie album "Once in A Blue Moon"

LITTERATURE - 06.06.2018 – 10.06.2018 - Place Saint Sulpice, Paris
Le Luxembourg @Marché de la Poésie
09.06 : Rencontre éditeurs / auteurs
15.06 : Présentation-Lecture Lambert Schlechter
19.06 : Lecture-Concert, Jean Portante + César Strosio (bandonéon)

RESIDENCE – 04. – 10.06.2018 – Maison du Portugal, Paris
Rhiannon Morgan en résidence en partenariat avec le Trois C-L

NUMERIQUE - 15 + 16.06.2018 - Pergola Nova, Enghien-Les-Bains
Le LIST invité de la Fabrique Numérique dans le cadre des Bains Numériques

INSTALLATION - 21.06.2018 - Ecole Pierre Budin, Paris
David Brognon et Stéphanie Rollin | "Train Your Bird To Talk"

FETE NATIONALE – 22.06.2018 - Résidence de l'Ambassadeur
Animation musicale: This Is Tomorrow / DJ Blueprint

RENCONTRES PRO – 27.-28.06.2018 – Luxembourg
Conservatrices du Musée Rodin, Hélène Pinet et Cyrielle Durox, au Luxembourg

CONCERT - R&B - 01.07.2018 - Club, Clermont-Ferrand
Edsun au festival Europavox

PHOTOGRAPHIE - 02.07.2018 – 23.09.2018 - Chapelle de la Charité, Arles
Bad News / Pasha Rafiy + On the other End / Laurianne Bixhain @Rencontres d'Arles

THEATRE - 06.07.2018 – 29.07.2018 - 11.Gilgamesh Belleville, Avignon
Love&Money de Dennis Kelly / Mise en scène Myriam Muller - OFF d'Avignon

PHOTOGRAPHIE – 08.09.2018 – 29.09.2018 - Galerie Eric Mouchet, Paris
Christian Aschman / Exposition collective: Copies

EXPOSITION – 08.09.2018 – 06.10.2018 - Galerie untilthen, Paris
David Brognon & Stéphanie Rollin "Call (809) 610 – WAIT"

CONCERT JAZZ - 12.09.2018 - 38Riv, Paris
Arthur Possing Quartet / Sortie d'album "Four Years"

SALON – ARTS VISUELS - 14.09.2018 - 16.09.2018 - La Panacée, Montpellier
Filip Markiewicz @Salon Drawing Room

EXPOSITION - 21.09.2018 - 30.12.2018 - Centre des arts numériques, Enghien-les-Bains
Gast Bouschet & Nadine Hilbert + Laura Mannelli "As Above So Below"
Commissaires : Kevin Muhlen, Emmanuel Cuisinier
@Semaine des cultures étrangères.

CONCERT MUSIQUE CONTEMPORAINE – 21. -22.09.2018 – La Scala, Paris
Francesco Tristano, piano dans le cadre du cycle "Aux Armes, Contemporains !"

RESIDENCE - oct. - déc. 2018 - Cité internationale des arts de Paris
Justine Blau - Résidence à la Cité internationale des arts

RENCONTRES PRO – 02.10.2018 – Centre des arts, Enghien-les-Bains
Visite "As Above So Below", Gast Bouschet & Nadine Hilbert + Laura Mannelli

CONCERT CLASSIQUE - 03.10.2018 - Théâtre des Champs Elysées, Paris
Rigoletto de Giuseppe Verdi - Gustavo Gimeno / OPL

RENCONTRES PRO – 04.10.2018 – Résidence de l'Ambassadeur
Réception déjeunatoire à l'occasion de la venue de l'OPL

CINEMA - 05.10.2018 - Centre Wallonie Bruxelles, Paris
Gutland de Govinda Van Maele @Quinzaine du cinéma francophone

ARTS DE LA SCENE – 08.10.2018 – UGAB, Paris
Laure Roldan : Lecture - Adaptation théâtrale de "Petit frère" d'Aïda Aznavour

CONCERT JAZZ - 11.10.2018 – Baiser Salé, Paris
Ensemble Al'mira

CONCERT JAZZ - 15.10.2018 – Pan Piper, Paris
Scène Sacem Jazz : Maxime Bender Universal Sky + Reis/Demuth/Wiltgen

SALON + CONCERT MUSIQUES ACTUELLES - 17.10.18 - 19.10.18 - Paris
Concert et Show Case Luxembourg @Mama Festival Paris
Dorian & Louvar; When 'Airy Met Fairy

PERFORMANCE – 18. + 19.10.2018 – Centre Culturel Suisse, Paris
Sophie Jung, Paramount VS Tantamount

CONCERT JAZZ - 22.10.2018 – Fondation Biermans-Lapôtre, Paris
Claire Parson's 4tet / Festival Jazz à la Cité

ARTS DE LA SCENE - 3.11.2018 - Théâtre de L'Oulle, Avignon
Sortie de Résidence : Sandy Flinto & Pierrick Grobéty - "Vanitas. Live fast, never digest"

CONCERT JAZZ - 7.11.2018 - Sunside, Paris
Michel Reis "Japan" Quartet

CONFERENCE – 18.11.2018 - Centre des arts, Enghien-les-Bains
CONFEXPO "As Above So Below" avec : Dominique Moulon, critique en art & média

CONCERT JAZZ - 24.11.2018 - Institut Hongrois, Paris
Pit Dahm Trio feat. Natanael Ramos @Festival Jazzycolors

RENCONTRES PRO – 27.11.2018 – Résidence de l'Ambassadeur
Déjeuner presse : Présentation du programme 2019 du Mudam

RENCONTRES PRO – 28.11.2018 – Luxembourg
Voyage de Presse : De Mains de Maîtres Luxembourg

CONCERT MUSIQUE CONTEMPORAINE - 30.11 + 1.12.2018 - La Scala, Paris
United Instruments of Lucilin / An Index of Metals de Fausto Romitelli

CONCERT JAZZ – 03.12.2018 – Fondation Biermans-Lapôtre, Paris
Saxitude

CONCERT CLASSIQUE – 09.12.2018 – Salle Cortot, Paris
Jean Muller, piano / Mozart : L'intégrale des Sonates (n°1/4)

PERFORMANCE – 10.12.2018 – Fondation Biermans-Lapôtre, Paris
"Away from that Line, in toward the Earth"
Vidéo: Bouschet & Hilbert / Musique: Muhlen & Mangini

RESIDENCE - 13.12.2018 - Cité internationale des Arts, Paris
Justine Blau : Extinction / De-extinction - Open Studio

RENCONTRES PRO – 16.12.2018 – Résidence de l'Ambassadeur
Concert Artemandoline + cocktail

CONCERT CLASSIQUE – 17.12.2018 - Théâtre de l'Athénée-Louis Juvet, Paris
Artemandoline / Soirée Festival 1001 Notes

1.10.6 Annexe : les événements 2018 en photo



Arts visuels - 17.05.2018 - 17.06.2018 - Galerie 22 visconti, Paris
Filip Markiewicz | exposition collective "Talking about a Revolution"



Arts visuels - 21.09.2018 - 30.12.2018
Centre des arts numériques, Enghien-les-Bains
Gast Bouschet & Nadine Hilbert + Laura Mannelli
"As Above So Below"
Commissaires: Kevin Muhlen, Emmanuel Cuisinier



Musique - 15.03.2018
Centre Wallonie Bruxelles, Paris
Drops & Points by Pascal Schumacher
Feat. Maxime Delpierre
@Festival Paris Musique



Littérature - 16.03.2018 - 19.03.2018 - Paris Expo Porte de Versailles, Paris
Littérature au Luxembourg - Salon Livre Paris



Photographie - 17.03.2018 - 06.05.2018 - Le 104, Paris - Boris Loder @Festival Circulation(s)



Littérature - 06.06.2018 - 10.06.2018
Place Saint Sulpice, Paris
Le Luxembourg au Marché de la Poésie



Musique - 30.11 + 1.12.2018 - La Scala, Paris
United Instruments of Lucilin / An Index of Metals de Fausto Romitelli



Musique - 24.11.2018 - Institut Hongrois, Paris
Pit Dahm Trio feat. Natanael Ramos @Festival Jazzycolors



Installation - 21.06.2018 - Ecole Pierre Budin, Paris
David Brognon et Stéphanie Rollin



Littérature - 26.05.2018 - Espace Lhomond, Paris
Carla Lucarelli : La disparition de Wanda B. lu par Renelde Pierlot @Nuit de la littérature



Théâtre - 06.07.2018 – 29.07.2018
11. Gilgamesh Belleville, Avignon
Love&Money de Dennis Kelly
M.e.s. Myriam Muller - OFF Avignon

1.11 Grande Région

1.11.1 Présidence luxembourgeoise du Sommet des Exécutifs de la Grande Région

Au cours de la 2e année de la Présidence luxembourgeoise 2017-2018 ont lieu les réunions de travail et événements suivants :

17/01	Réunion des coordinateurs régionaux
13/03	1 ^{er} workshop dans le cadre de l'étude sur la coopération culturelle en Grande Région
14/03	Réunion des coordinateurs régionaux
02/05	Réunion des coordinateurs régionaux
18/06	Conseil d'administration
12/09	Workshop dans le cadre de l'étude sur la coopération culturelle en Grande Région
20/09	Conférence intitulée « Le patrimoine culturel et naturel en Grande Région »
22/11	Réunion des coordinateurs régionaux
18/12	Conseil d'administration et assemblée générale

Sont encore à ajouter des réunions informelles avec l'une ou l'autre région partenaire, ainsi que des réunions au niveau de l'ensemble des groupes de travail du Sommet de la Grande Région.

A côté du travail administratif et la gestion financière usuels qu'engendre une telle présidence, l'accent a été mis sur trois grands dossiers :

1. L'étude sur la coopération transfrontalière culturelle en Grande Région dont le premier module a été réalisé en 2017 ;
2. La conférence sur le patrimoine culturel et naturel en Grande Région ;
3. La refonte du portail culturel de la Grande Région *Plurio.net*.

1.11.1.1 Etude sur la coopération transfrontalière culturelle en Grande Région (2017-2018)

Dans sa déclaration du 9 février 2018 la conférence des ministres de la Culture de la Grande Région a retenu de tirer, à l'occasion du 10e anniversaire de l'année culturelle « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007 », un bilan des dix dernières années de coopération culturelle afin d'analyser la façon dont celle-ci a caractérisé les relations entre les partenaires de la Grande Région, de vérifier les modalités de cette coopération et, le cas échéant, de les adapter. L'étude a été financée par l'Espace culturel Grande Région et réalisée par un expert neutre et indépendant.

Le bureau Inforelais a été chargé de la réalisation de l'étude divisée en deux modules :

- Le module 1 réalisé en 2017 comprend une analyse de neuf projets de coopération culturelle en Grande Région sur base de critères de succès qui ont été définis préalablement. Deux de ces projets ont fait l'objet d'études de cas spécifiques pour lesquels des interviews ont été réalisés avec des experts en la matière.
- Le module 2 de l'étude commencé en 2018, intitulé la « coopération culturelle transfrontalière en Grande Région » dépasse l'analyse du statu quo de la coopération culturelle actuelle pour en développer de nouvelles priorités à haut potentiel qui domineront la collaboration grand régionale dans les années à venir. A ce sujet, l'étude fait expressément référence aux bonnes pratiques et modalités de fonctionnement

d'autres espaces de coopération culturelle susceptibles d'influencer positivement le travail en Grande Région. L'analyse comprend les phases de travail suivantes :

- présélection de trois futurs thèmes de coopération culturelle en Grande Région (atelier du 13 mars 2018) ;
- référencement international et présentation des bonnes pratiques internationales ;
- réalisation de six études de cas internationales assorties d'un entretien par sujet ;
- rédaction d'un document complet reprenant l'ensemble des éléments du module 2 de l'étude.

Les trois sujets prioritaires sur lesquels le travail de l'association Espace culturel Grande Région devrait se concentrer à l'avenir ont été présélectionnés lors de l'atelier qui s'est tenu le 13 mars 2018 à Luxembourg :

- « Shared History » (histoire partagée) ;
- Prestations de services et dispositifs d'appui à la coopération culturelle transnationale ;
- Mobilité et mobilisation du public (développement du public au sens de la mobilité transnationale du public).

L'étude a été finalisée fin 2018 et approuvée par le conseil d'administration de l'Espace culturel Grande Région. Le Sommet des exécutifs de la Grande Région qui se réunit le 30 janvier 2019 à Remerschen est appelé à l'adopter officiellement.

1.11.1.2 Conférence sur le patrimoine culturel et naturel en Grande Région (20 septembre 2018)

Dans le contexte de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, la 6^e conférence des ministres de la Culture de la Grande Région avait décidé d'organiser en 2018 une conférence d'experts issus des secteurs de la culture, du tourisme et de la communication avec objectif d'élaborer des recommandations concrètes visant une meilleure exploitation culturelle et touristique du patrimoine culturel et naturel en Grande Région.

Avec 100 personnes inscrites et 77 finalement présentes, 18 intervenants issus de tous les territoires de la Grande Région au sens large, dont deux membres de gouvernement, et, finalement, la présence de représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Grand Est et du Luxembourg, cette conférence s'est tenue le 20 septembre 2018 au château de Bourglinster (LU). Elle s'adressait en premier aux acteurs professionnels de la Grande Région travaillant dans le domaine du patrimoine UNESCO. L'objectif était de permettre à ceux-ci de s'échanger sur le fonctionnement et l'exploitation de leurs sites respectifs ainsi de débattre les défis qu'ils confrontent pour assurer au mieux leurs missions.

1.11.1.3 Le portail culturel de la Grande Région *Plurio.net*

Au sujet du projet de refonte du portail Plurio.net, le groupe de travail s'est réuni à de multiples reprises au cours des deux dernières années, soit dans le cadre du comité stratégique Plurio.net, soit au niveau des réunions des coordinateurs régionaux.

Partant du fait que la page d'accueil du portail de la Grande Région Plurio.net n'était plus assez attractive et trop compliquée pour les utilisateurs, que la base de données pourrait être utilisée de façon plus effective, que le CMS devait être modernisé et que les finances

disponibles devaient être revues, les négociations ont débuté en décembre 2016. Depuis, plusieurs propositions ont été élaborées par le secrétariat commun de Plurio.net et la Présidence luxembourgeoise au cours de 2017 et 2018.

Fin 2018, il faut conclure que les négociations n'ont toujours pas abouti à un résultat satisfaisant. Cette situation est due notamment à des conceptions inconciliables entre parties, mais aussi, il faut bien l'avouer, à un manque de confiance partiel de certains partenaires dans la structure de travail de Plurio.net. Cela a notamment mené l'Agence luxembourgeoise d'Action culturelle de renoncer à son mandat de secrétariat général de Plurio.net qu'elle assumait jusqu'à présent. La fin du mandat a pris effet au 1^{er} janvier 2019.

Le destin de Plurio.net reste donc incertain et il appartiendra dès lors à la prochaine présidence de continuer les négociations et trouver une solution dans ce dossier. Entretemps, afin d'éviter la perte des données, le conseil d'administration du 18 décembre 2018 décida de prolonger le contrat avec la société Net Built (serveur) pour une durée de six mois (à financer avec la réserve financière de l'ECGR) et de trouver un expert neutre qui développe un projet d'avenir pour Plurio.net.

1.11.1.4 Grrrrr.eu

Suite à l'accord trouvé avec l'Université du Luxembourg de reprendre grrrrr.eu, l'Espace culturel Grande Région accorde une aide de lancement unique à hauteur de 4.000.-€ à l'association Scenicae (ensembles culturels universitaires de l'UdL) destinée à l'exécution de projets grand régionaux et visant notamment des collaborations avec l'université de la Grande Région.

grrrrr.eu est désormais hébergé sur un site satellite de l'UdL et géré par l'association Scenicae. <https://grrrrr.uni.lu>.

1.11.1.5 Les bureaux de l'association à la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette

Le conseil d'administration de l'Espace culturel Grande Région a décidé de libérer les bureaux utilisés jusqu'à présent à la Maison de la Grande Région pour les mettre à disposition du personnel du groupement Quattropole. Les archives de l'ECGR ont été déménagées et sont désormais stockées au ministère de la Culture à Luxembourg.

1.11.1.6 Autres événements

- Visite de Pascal Mangin, président de la Commission Culture de la Région française du Grand Est, au Luxembourg les 9 février et 8 novembre 2018.
- Réunion des présidents des groupes de travail du Sommet des exécutifs de la Grande Région en date du 13 juin 2018.
- Réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise en date du 24 janvier 2018.
- Présence du secrétaire d'Etat à la Culture à la réunion de la « Karl Marx 2018 Ausstellungsgesellschaft » le 25 janvier 2018.
- Visite de travail au Ministerium für Bildung und Kultur sarrois le 14 août 2018 en vue de la préparation du passage de la présidence luxembourgeoise du groupe de travail « culture » vers celle de la Sarre.

1.12 Divers

Le ministère de la Culture est représenté dans divers comités interministériels en relation avec des affaires européennes et internationales :

- Comité interministériel de coordination des politiques européennes ;
- Comité interministériel pour la cohérence des politiques de coopération au développement ;
- Comité interministériel des droits de l'Homme.

2. Affaires juridiques

2.1 Relations avec le Parlement

2.1.1 Travail législatif

- Loi du 17 août 2018 relative à l'archivage et portant modification
1° de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat ;
2° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ;
3° du décret modifié du 18 juin 1811 contenant règlement pour l'administration de la justice en matière criminelle, de police correctionnelle, et de simple police, et tarif général des frais ;
- Règlement grand-ducal du 24 avril 2018 modifiant le règlement grand-ducal de 4 juin 2004 fixant les conditions, critères et modalités d'agrément par le comité directeur du Fonds culturel national d'activités pour lesquelles il peut recevoir des dons en espèces ;
- Règlement grand-ducal du 21 décembre 2018 relatif aux pièces accompagnant les demandes d'autorisation visées à l'article 38 de la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
- Projet de règlement grand-ducal relatif à l'exercice de la mission d'encadrement des archives publiques par les Archives nationales ;
- Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'établissement des travaux de tri, de destruction, de versement et de transfert d'archives ;
- Projet de règlement grand-ducal relatif au fonctionnement interne du Conseil des archives ;
- Avant-projet de loi relatif au patrimoine culturel ;
- Avant-projet de loi portant modification de la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat.

Suivant l'état d'avancement de chaque loi, projet ou avant-projet de loi, respectivement de règlement grand-ducal, le service juridique est intervenu dans les travaux préparatoires en vue de l'élaboration du texte (organisation de groupes de travail, assistance à des réunions, recherches juridiques, analyse d'avis, confection de notes, suivi du travail en commission parlementaire, etc.), l'élaboration du texte de loi ou de règlement grand-ducal, suivi de la procédure législative et réglementaire (amendements à des projets du loi...).

- Loi du 20 juillet 2018 relative à la promotion de la langue luxembourgeoise et portant modification
 1. de la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat,

2. de la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'Etat,
 3. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat,
 4. de la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018 ;
- Loi du 23 septembre 2018 modifiant la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

Pour ces deux textes de loi, le service juridique a participé à l'élaboration des textes en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, respectivement le ministère de la Famille a assuré le suivi et l'accompagnement des deux textes lors de la procédure législative.

2.1.2 Questions Parlementaires

Vingt-deux questions parlementaires ont été traitées dont deux questions urgentes et une question orale.

2.2 Travail juridique

- Instituts culturels de l'Etat : avis, conseils, notes et courriers divers, assistance dans la mise en exécution du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) ;
- Associations conventionnées et établissements publics sous tutelle : avis, conseils, notes et courriers divers ;
- Examen et suivi des affaires portées devant les tribunaux judiciaires et confection de prises de position pour le Délégué du Gouvernement auprès des juridictions administratives: élaboration de mémoires, recherches ;
- Confection de notes concernant certains sujets à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement ;
- Nominations : appui juridique aux procédures de nomination aux commissions consultatives et divers conseils d'administration des établissements publics ;
- Préparation de contrats et conventions sur mesure et avis juridiques divers ;
- Biens culturels : certificats d'exportation, renseignements juridiques sur la réglementation nationale et communautaire concernant l'exportation de biens culturels, groupes de travail à Bruxelles: mobilité des collections, Trafic illicite de biens culturels, confection et vérification des garanties d'Etat ;
- Traitement de questions en matière de droits d'auteur en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle ;
- Conseil juridique sur la mise en application de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte.

3. Animation culturelle régionale

Les musées régionaux de Luxembourg se sont réunis régulièrement sous la coordination du Service d'animation culturelle régionale.

Conformément à la politique de soutien à la professionnalisation des musées régionaux, le Service a réalisé les projets suivants :

- Gestion du réseau des *Musées Luxembourg*, plateforme de rencontre et d'échange entre musées régionaux. Les réunions régulières du réseau ont lieu, à tour de rôle,

dans les musées membres et sont l'occasion pour les musées de se forger un regard informé sur le paysage muséal luxembourgeois.

- Gestion et co-organisation de la campagne de promotion autour des « Luxembourg Museum Days » (ancienne « Invitation aux Musées »), ayant eu lieu les 19 et 20 mai 2018. Lancé en 1997 à l'initiative du groupement d'« stater muséeën » et étendu depuis 2009 aux musées régionaux, cet événement propose chaque année aux musées d'ouvrir gratuitement leurs portes le troisième week-end du mois de mai.
 - o Le dixième anniversaire de cet événement phare a été l'occasion de revoir la communication autour de l'« Invitation aux Musées ». En coopération avec l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle et le groupement d'« stater muséeën », le Service d'animation culturelle régionale a coordonné et mis en place une nouvelle identité visuelle et une nouvelle stratégie de communication.
 - o L'événement se présente désormais sous le nom de « Luxembourg Museum Days », accompagné du slogan « Hop hop, an de musée », et a pour objectif de susciter l'intérêt du public pour le patrimoine à découvrir dans les musées à travers le pays. Une page internet dédiée à l'événement a été aménagée sur le site de museumsmile.lu et a permis de renseigner sur les activités des musées participants.
 - o La communication professionnalisée autour de l'événement semble porter ses fruits auprès du public. En 2018, les « Luxembourg Museum Days » ont permis d'atteindre environ 19.000 visiteurs, soit une augmentation de 24% par rapport à l'année 2017.
- Sous la coordination conjointe du Service de la stratégie numérique du ministère de la Culture et du CTIE, encadrement et suivi de l'implémentation du programme de gestion des collections « MuseumPlus », auprès de certains musées régionaux et institutions patrimoniales du pays. Un groupe de travail a été mis en place afin d'accompagner ce projet pilote. En fournissant une structure de base pour la gestion des collections, ce projet a pour objectif de soutenir davantage les musées régionaux dans leur démarche de professionnalisation et est prévu de servir, à moyen terme, un cercle élargi de musées.
- Développement et consolidation de réseaux d'échanges, notamment par l'organisation de rencontres avec des acteurs de divers secteurs ayant une influence sur le travail des musées, afin de construire et maintenir des échanges professionnels. En 2018, le réseau des *Musées Luxembourg* s'est penché plus particulièrement sur les systèmes de paiement et le sujet des visites guidées virtuelles. Divers services et produits y relatifs ont été présentés.
- Elaboration d'un projet pédagogique autour du personnage fictif « Mulli », destiné à inciter les plus jeunes à se rendre aux musées afin d'y découvrir la richesse de notre patrimoine collectif et d'accroître la visibilité des musées luxembourgeois parmi cette catégorie de public ;
- Avis et conseil en matière de développement des publics, de stratégies de communication et de stratégies de gouvernance sur demande.

L'année 2018 a marqué le dixième anniversaire du réseau *Musées Luxembourg* et a été l'occasion de porter un regard sur les dernières années et de faire le bilan des progrès réalisés.

Le réseau a permis aux responsables des musées de se rencontrer sur une base régulière et de partager leurs connaissances. L'échange, le réseautage et le soutien mutuel au sein du

réseau ont largement contribué au développement du secteur muséal au cours des dernières années.

Les actions communes menées par le réseau ont augmenté la visibilité des musées, tant sur le plan national que sur le plan international. Ces initiatives, de même que les efforts menés en vue d'une professionnalisation du secteur, méritent d'être poursuivies au futur.

Le réseau *Musées Luxembourg* jouit d'un article budgétaire qui a été doté de 20.000.-€ en 2018.

3.1 Gestion des Annexes du Château de Bourglinster

Après le réaménagement du complexe des ateliers de Bourglinster en centre de création artistique en 2013, les Annexes du Château de Bourglinster sont devenues un lieu de recherche et d'échange entre artistes d'horizons différents. Avec ses cinq ateliers de travail destinés aux artistes émergents de la scène culturelle luxembourgeoise, ses deux ateliers-résidence pour artistes internationaux et sa grande salle polyvalente « Open Space », les Annexes du Château de Bourglinster présentent le cadre idéal pour s'échanger et entamer une réflexion sur l'art. Situées à une quinzaine de kilomètres de Luxembourg-Ville, dans le village de Bourglinster, elles permettent un dépaysement et offrent un cadre de travail unique dans un écrin de verdure. Sur une surface totale de 864 m², les Annexes accueillent des artistes de toute discipline et tout style artistiques.

Depuis 2014, plusieurs artistes luxembourgeois ont aménagé aux Annexes leur espace de travail : Sté Ternes, Dan Tanson, Martine Glod, Laurianne Bixhain et Annick Pütz. En 2016, Vincent Campanella et Chantal Maquet se sont ajoutés à cette liste.

En 2018, les artistes participant au programme de résidence des Annexes ont été Chris Maddox (US), Cecilia Tripp (D/US), Chantal Maquet (L), Sofia Aouine (F), Galina Ereshuk (RU) et Suzan Noesen (L).

En 2018, Suzan Noesen était la lauréate de la bourse Francis André que le Fonds culturel national a proposé de 2016 à 2018, en collaboration avec le Service d'animation culturelle régionale. Cette bourse a octroyé à des jeunes artistes dans les disciplines de la peinture ou du dessin une résidence de travail d'une durée de trois mois aux Annexes du Château de Bourglinster. La résidence a été clôturée par une exposition à la Galerie « Kanschthaus beim Engel » qui a eu lieu du 9 novembre au 22 décembre 2018.

Tom Nisse est le premier lauréat de la bourse « Bicherfrënn », organisée par le Fonds culturel national en partenariat avec les Amis du livre a.s.b.l. Lëtzebuerger Bicherfrënn et en collaboration avec le Centre national de littérature et le ministère de la Culture. Après un séjour au Literarisches Colloquium à Berlin en 2017, l'auteur lauréat a entamé en mars 2018 sa résidence de travail aux Annexes. Une soirée de lecture qui s'est tenue le 29 mars à la Chapelle du Château de Bourglinster a marqué la fin de sa résidence à Bourglinster. Suite à cette résidence d'auteur, Tom Nisse a rédigé et publié l'ouvrage « *Discours sur la littérature. Digressions et résistance* » dans lequel il se livre à l'exercice d'une théorie de la poésie qu'il intègre à la matérialité de son séjour à Bourglinster.

A côté des ateliers de travail et de résidence, la salle « Open Space » est mise à disposition d'acteurs culturels sur demande. En 2018, le « Open Space » a accueilli, entre autres, la Compagnie Ghislain Roussel, l'artiste Nora Wagner, le collectif de théâtre interdisciplinaire

Independant Little Lies et l'actrice Elsa Rauchs qui ont pu profiter de cet espace polyvalent pour développer leurs projets artistiques.

Tout au long de l'année 2018, les Annexes ont réuni artistes et amateurs d'art autour de manifestations artistiques variées. Parmi les événements ayant marqué l'année 2018, on peut citer la performance de l'artiste en résidence Caecilia Tripp « Rehearsal for liquid earth » (15 mars 2018), l'atelier ouvert « Work in Progress » de Chris Maddox (15 mars 2018), une soirée de lecture de Tom Nisse, lauréat de la Bourse Bicherfrënn (29 mars 2018) ainsi que l'exposition « instinktive Anteilnahme » de Chantal Maquet et Josephin Boettger, (3-9 septembre 2018).



Vernissage de l'exposition « instinktive Anteilnahme » de Chantal Maquet et Josephin Boettger aux Annexes du Château de Bourglinster, le 2 septembre 2018,

Afin de mieux promouvoir les Annexes du Château de Bourglinster, le site internet <https://annexes.chateaubourglinster.lu> a été développé et mis en ligne vers la fin de l'année. Le site présente tant les lieux que ses acteurs et fournit des informations pratiques sur l'équipement des espaces, l'accès et les modalités de candidature. Il regroupe des explications sur les missions des Annexes, sur les artistes résidents et locataires actuels et passés et sur les événements qui s'y déroulent.

Après cinq années de fonctionnement, le premier bilan est positif. La situation excentrée des Annexes s'est avérée particulièrement propice à la recherche et à l'expérimentation artistiques. Au cours des cinq dernières années, les Annexes ont pu accueillir des artistes

provenant non seulement de disciplines différentes, mais également d'horizons très différents. La présence sur le même site d'artistes de la scène culturelle luxembourgeoise et d'artistes internationaux a donné lieu à des échanges intéressants et a, pour certains, donné naissance à des collaborations marquantes.

Dans les années à venir, les Annexes du Château de Bourglinster entendent poursuivre et intensifier leurs efforts de soutien à la jeune création artistique, afin d'offrir aux artistes émergents des espaces de travail de qualité, abordables et adaptés à leurs besoins.

3.2 Mission de conseil dans l'élaboration de concepts culturels

En 2018, cette mission s'est concentrée avant tout sur les projets suivants :

- Suivi et accompagnement des travaux d'aménagement et de transformation des espaces au deuxième étage du Château de Bourglinster en centre de conférence, inauguré en juillet 2018.
 - o (Pour plus de détails, voir sous 3.6.3. Inauguration officielle du Centre de conférence au Château de Bourglinster)
- Conception d'un livret didactique s'adressant aux familles visitant le château fort de Beaufort.
 - o Afin de rendre plus ludique et accessible aux enfants la visite du château médiéval de Beaufort, les Amis des Châteaux de Beaufort, en collaboration avec le Service d'animation culturelle régionale, ont élaboré un livret pédagogique, truffé de petits quiz et jeux. Illustré par l'illustratrice luxembourgeoise Lys Differding, le livret véhicule les informations clés sur le château et la vie châtelaine au Moyen-Âge.
- Accompagnement et finalisation du projet de la Maison de l'Archéologie à Dalheim, nouveau centre régional de recherche et d'étude archéologique, inauguré en mai 2016.
- Accompagnement du projet du nouveau Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette, géré désormais par la Fondation Musée national de la Résistance.
- Suivi et assistance à l'élaboration et à la mise en place d'un concept muséologique pour le Musée national d'histoire militaire à Diekirch.

3.3 Suivi des associations culturelles conventionnées en région

Le Service d'animation culturelle régionale est responsable du suivi des conventions suivantes :

Centres culturels régionaux : CAPE (Centre des Arts Pluriels d'Ettelbruck) à Ettelbruck, Mierscher Kulturhaus à Mersch, CUBE 521 à Marnach, Trifolion à Echternach, Kulturhuef à Grevenmacher, Kulturhaus Niederaanven, Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, Kinneksbond à Mamer, Centre culturel régional Opderschmelz à Dudelange ;

Musées : Musée rural de Binsfeld, Maison Victor Hugo à Vianden, Ancienne Draperie à Esch-sur-Sûre, Musée national d'histoire militaire à Diekirch, Musée rural et artisanal de Peppange, Musée Henri Tudor à Rosport, Minett Park Fond-de-Gras (Parc Industriel et Ferroviaire du Fond-de-Gras), Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette ;

Autres : Cultur'all (Kulturpass), Amis des Châteaux de Beaufort, Fête de la Musique, Centre de documentation sur les migrations humaines à Dudelange, Fondation Bassin Minier.

Après une redéfinition de son partenariat avec les différents acteurs du milieu culturel luxembourgeois en 2015, le ministère de la Culture continue à suivre l'évolution de ses partenaires conventionnés dans une volonté de mettre en œuvre la politique culturelle définie par le gouvernement. Le Service d'animation culturelle régionale se charge du suivi du travail culturel fourni par les différentes structures régionales et veille au respect des missions qui leur ont été confiées par le ministère de la Culture.

3.4 Suivi des demandes financières étatiques pour infrastructures culturelles

Le Service d'animation culturelle régionale traite les demandes de participation financière étatique relatives à la construction/réaménagement d'infrastructures culturelles dans les communes et en garantit le suivi administratif.

3.5 Organisation et suivi de projets d'animation culturelle en région

3.5.1 Artist in residence - Annexes du Château de Bourglinster

Les deux ateliers de résidence situés dans le complexe des Annexes du Château de Bourglinster sont destinés aux échanges internationaux. De 2014 à 2018, environ 50 artistes, originaires de 17 pays, dont l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Bulgarie, l'Irlande, les Etats-Unis et la Grèce, ont pu être accueillis en résidence.

Ces artistes ont été sélectionnés sur base d'un dossier par un jury de sélection composé de professionnels du milieu de la culture (pour plus de détails, voir sous 3.2. Gestion des Annexes du Château de Bourglinster).

3.5.2 Struwwelpippi

Résidence d'auteur de littérature pour jeunes et enfants à Echternach, 17^{ème} édition, du 14 mai - 10 juin 2018. Lauréate : Anne C. Voorhoeve (D).

En étroite collaboration avec la Ville d'Echternach et l'AMSE (Amicale Millermoaler Schull Eechternoach asbl), le Service d'animation culturelle régionale du ministère de la Culture et le Centre national de littérature de Mersch, ont organisé pour la dix-septième fois la résidence d'auteur de littérature pour jeunes et enfants à Echternach. Suite à l'appel à candidature, l'auteure allemande Anne C. Voorhoeve, née en 1963 vivant et travaillant à Berlin, a été sélectionnée par le jury.

La résidence a débuté avec une lecture publique au Trifolion à Echternach lors de laquelle l'auteure a pu présenter des extraits de plusieurs de ses ouvrages. Après un programme de lectures au sein des écoles primaires et lycées de la région, la résidence s'est clôturée par une lecture publique en plein air dans le pavillon Rococo d'Echternach, « Struwwelpippi seet Äddi! ».

Suite au succès de la traduction simultanée des lectures publiques en langue des signes en 2016, le Service d'animation culturelle régionale a décidé de maintenir ce service afin de permettre au jeune public malentendant à assister à ces rencontres culturelles enrichissantes.

3.5.3 Inauguration officielle du Centre de conférence au Château de Bourglinster

Implanté au cœur d'une région verdoyante, le Château de Bourglinster s'est confirmé au cours des dernières années comme espace de réception d'exception, idéalement situé à 15 km de

Luxembourg-Ville. Alors que le premier étage du château, au cachet historique, accueille concerts, conférences et banquets, le deuxième étage a fait l'objet d'une redéfinition. Après des travaux de rénovation extensifs, ces espaces ont été transformés en centre de conférence afin de donner à ce site patrimonial une nouvelle dynamique reflétant le pouls et les besoins du temps.

Le Centre de conférence du Château de Bourglinster a été officiellement inauguré en juillet 2018. Le Service d'animation culturelle régionale a été en charge de la communication et des supports visuels développés pour le Centre de conférence. Outre différents supports de communication, dont des brochures d'information, un site internet présente désormais les espaces disponibles au Château de Bourglinster : <https://chateaubourglinster.lu/home>.

La nouvelle vocation du lieu affirme la volonté du ministère de la Culture d'ouvrir davantage les portes du Château de Bourglinster à un large public. S'adressant à différents segments et tout particulièrement au milieu culturel national, le Centre de conférence du Château de Bourglinster offre de nouvelles perspectives et des locaux adaptés pour organiser formations, séminaires, échanges, etc. dans des espaces conviviaux et professionnels. Afin de soutenir le milieu culturel national, le ministère de la Culture propose la mise à disposition des locaux à titre gratuit aux acteurs culturels du pays.

Depuis son inauguration en juillet 2018, le Centre de conférence du Château de Bourglinster a accueilli environ 300 personnes en 2018.

3.5.4 « Shakespeare at the castle » :

Le *TNT Theatre Britain*, le *American Drama Group Europe* et le Service d'animation culturelle régionale invitent tous les ans autour du 1^{er} juillet à une séance de théâtre plein air sur le parvis du Château de Bourglinster avec à l'affiche une pièce de William Shakespeare. En 2018, la pièce de théâtre « *Julius Caesar* » a attiré un public nombreux.



« *Julius Caesar* » sur le parvis du Château de Bourglinster

3.5.5 Minett Park Fond-de-Gras

Encadrement de la gestion du Minett Park Fond-de-Gras, ancien Parc industriel et Ferroviaire du Fond-de-Gras : élaboration de nouveaux projets pour animer ce lieu patrimonial, en collaboration avec les différents acteurs du lieu.

3.5.6 Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette

Participation à l'organisation des Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette avec sept concerts de musique ancienne et baroque dans les églises des communes de Walferdange, Steinsel, Lorentzweiler, Lintgen, Fischbach, Mersch et Colmar-Berg.

3.5.7 Représentation du Service d'animation culturelle régionale au sein de multiples associations culturelles.

3.5.8 Transfrontalier :

Le Service d'animation culturelle régionale est représenté au sein des comités et conseils d'administration de diverses associations à vocation culturelle, telles que l'« Orangerie, espace d'art contemporain » à Bastogne et la « Europäische Vereinigung Bildender Künstler » (EVBK).

4. Architecture

4.1 Biennale de Venise – pavillon du Grand-Duché de Luxembourg

De 1999 à 2017, le pavillon luxembourgeois à la Biennale de Venise résidait au rez-de-chaussée de la Ca' del Duca, Corte del Duca Sforza à Venise. La convention pour la location de ce lieu venant à terme, le ministère a étudié plusieurs possibilités concernant l'emplacement du pavillon grand-ducal.

Afin de positionner le Luxembourg au cœur des événements, le ministère a initié des pourparlers avec la Fondazione La Biennale di Venezia et, lors d'une visite du ministre de la Culture à Venise en septembre 2017, un *long term hospitality agreement* a été signé entre le Grand-Duché de Luxembourg et la *Fondazione La Biennale di Venezia*. Ce contrat permet au Luxembourg d'exploiter, et ce pendant 20 ans, une salle d'environ 250 m² à la *Sale d'Armi* de l'*Arsenale*, un des deux lieux officiels de la Biennale de Venise.

Pour la Biennale d'architecture de Venise de 2018, le Luxembourg s'est donc présenté dans un nouvel environnement stimulant et exigeant à la fois. Le ministre de la Culture s'est rendu le 26 mai 2018 sur les lieux pour célébrer ce nouveau Pavillon du Grand-Duché de Luxembourg à la Biennale de Venise. La réception officielle a eu lieu en présence du ministre des Finances, du président de la *Fondazione La Biennale di Venezia* et de nombreux invités.

4.2 Biennale de Venise – exposition internationale d'architecture

Depuis 2004, le Grand-Duché de Luxembourg participe régulièrement à la Biennale d'Architecture de Venise. Par cette présence à l'une des plus importantes manifestations européennes au niveau de l'architecture, le ministère de la Culture assure à notre pays une visibilité et une crédibilité internationales sur le plan architectural.

LUCA – Luxembourg Center for Architecture a été chargé, en avril 2017, de l'organisation de la participation luxembourgeoise à la 16^{ième} *Mostra Internazionale di Architettura* qui s'est déroulé du 26 mai au 25 novembre 2018 et portait le titre *Freespace*.

Avec sa contribution *The Architecture of the Common Ground*, le Luxembourg a traité la question de l'utilisation et de la répartition des terres urbaines et rurales. Dans ce contexte, divers exemples architecturaux récents ont été présentés et mis en regard avec une série

d'approches développées conjointement avec l'Université de Luxembourg. L'objectif de cette démarche était d'apporter une contribution innovante à l'élaboration de solutions face à la disparition progressive de l'espace public compris comme une ressource.

Les curateurs de l'exposition luxembourgeoise, inaugurée le 24 mai par le Secrétaire d'Etat à la Culture, étaient Andréa Rumpf du LUCA et Florian Hertweck de l'Université de Luxembourg.

5. Arts visuels

5.1 Subsidés et conventions

A travers l'octroi de subventions dans le domaine des arts visuels, le ministère de la Culture s'est fixé comme objectif la promotion des artistes et acteurs culturels ainsi que la promotion et la diffusion de la création artistique luxembourgeoise. Un aperçu détaillé des aides financières du ministère de la Culture peut être consulté dans le chapitre « Budget et Finances ». Aussi ne convient-il de n'en soulever que quelques exemples représentatifs.

Le secteur des arts visuels est subventionné par le ministère de la Culture via des conventions, des subventions et des bourses.

Les associations suivantes sont conventionnées :

- AAPL – Association des Artistes plasticiens du Luxembourg
- Artcontemporain.lu
- CAL - Cercle Artistique de Luxembourg ;
- Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain
- CEPA – Centre pour la Promotion des Arts ;
- ESAL – Edward Steichen Award Luxembourg ;
- FLPA – Fédération luxembourgeoise de la Photographie Artistique ;
- LAC – Lëtzebuerger Artisten Center ;
- LUCA – Luxembourg Center for Architecture.

Les artistes et créateurs suivants ont été soutenus financièrement par le ministère de la Culture pour des projets à l'étranger :

- Jhemp Bastin, Yves Grosbusch, Martine Pinnel, Roland Quetsch, Sergio Sardelli et Joachim Van der Vlugt pour leur participation à l'exposition Art2Cure à la galerie Ronald Feldman à New York ;
- Martine Feipel & Jean Bechameil pour l'organisation de leur projet *the construction of volumetric poetry* sur Ibiza ;
- Martine Feipel & Jean Bechameil pour l'organisation de leur exposition Automatic Revolution à la Patinoire Royale / Galerie Valérie Bach à Bruxelles ;
- Marco Godinho pour l'organisation de son exposition personnelle à la Fonderie Darling à Montréal ;
- Alan Johnston pour l'organisation d'une exposition de ses œuvres au Parc national de Port-Cros à Hyères ;
- Michaela Knizova pour sa résidence d'artiste à Listhús en Islande ;
- Vera Kox pour sa participation à l'exposition collective *New Relics* à la *Thameside Gallery* à Londres ;

- Catherine Lorent et Serge Ecker pour l'organisation du projet *TRANSITUS IMMOBILIS – Der Untergang des Abendlandes* au *Kunstraum am Schauplatz* à Vienne;
- Iva Mrazkova pour sa participation à l'exposition internationale de sculptures *Sculpture Line Prague* 2018 ;
- Lidia Rahal pour sa participation au Salon International d'Art contemporain à Paris ;
- Nora Wagner pour l'organisation de son projet CIEL dans l'espace public de Neuchâtel.

5.2 INTRO_ Galerie Beim Engel

Dans le cadre de ses actions de promotion de la créativité, en particulier de la scène culturelle émergente ainsi que des industries créatives et des métiers d'art, le ministère de la Culture a organisé depuis juin 2017 à décembre 2018, le projet « INTRO_ » à la Galerie Kunschthaus Beim Engel, qui se poursuit également en 2019.

Le principe du projet « INTRO_ » est de présenter successivement sous un même toit des expositions thématiques faisant découvrir un large éventail de créations signées par des artistes/designers/créateurs/architectes luxembourgeois ou résidents au Luxembourg.

La Galerie Kunschthaus Beim Engel devient ainsi un lieu d'échange culturel dynamique qui mise sur la proximité et les échanges entre le public et les créateurs, tout en permettant de promouvoir la diversité, l'excellence et la vivacité du secteur artistique.

1. **Photographie** (5 janvier au 28 janvier 2018)
Jill Bettendorf, Bruno Oliveira, Séverine Peiffer
2. **Architecture** (2 février au 25 février 2018)
2001, Alice Haddad, Eric Marx
3. **Sérigraphie & Gravure** (2 mars au 31 mars 2018)
Anne Lindner, Lucie Majerus, Sophie Dewalque, Eva Margue-Blümm, Luisa Bevilacqua
4. **Installation** (6 avril au 29 avril 2018)
Sneja D, Marta Masiero, Claudine Arendt, Martine Glod, Aude Legrand, Yann Annicchiarico
5. **Product Design** (4 mai au 27 mai 2018)
Dean Kauffmann, Lucie Majerus, Julie Conrad, Gilles Gardula
6. **Peinture** (8 juin au 29 juillet 2018)
Sandra Lieners, Chiara Dahlem, Alvaro Marzan Diaz, Frank Daubenfeld, Sarah Schleich, Arny Schmit
7. **Art Brut** (7 septembre au 27 octobre 2018)
Collectif Dadofonic, Cooperation Art
8. **Peinture** (9 novembre au 22 décembre 2018)
Suzan Noesen, Nora Wagner

5.3 Achat d'œuvres d'artistes luxembourgeois

La collection d'œuvres d'art du ministère de la Culture est une collection sans murs. Les œuvres la constituant servent avant tout à l'aménagement artistique des ministères et des administrations gouvernementales.

La politique d'acquisition s'oriente autour des axes suivants :

- Le soutien à la jeune création ;
- L'acquisition d'œuvres récentes d'artistes confirmés en vue de la documentation de leur travail ;

- La promotion de la création artistique luxembourgeoise.

Au courant de l'année 2018, le ministère de la Culture a acquis des œuvres des artistes Zaiga Baiza, Jill Bettendorff, Luisa Bevilacqua, David Brognon & Stéphanie Rollin, Sophie Dewalque, Nicolas Goetzinger, Francis Kirtz, Eric Mangen, Chantal Maquet, Michel Medinger, Iva Mrazkova, Bruno Oliveira et Séverine Peiffer.

5.4 Prix offerts par le ministère de la Culture

Dans le cadre du Salon 2018 du Cercle Artistique de Luxembourg, le Prix Pierre Werner a été attribué, ex aequo, aux artistes Sandra Lieners et Roland Schauls.

5.5 Les résidences

Les résidences d'artistes contribuent fortement à l'intensification des échanges artistiques et à la mise en contact des scènes artistiques de pays et de cultures différentes. Elles constituent des étapes importantes dans la carrière des créateurs et font partie intégrante de leurs biographies. Les programmes de résidence permettent aux artistes d'acquérir de nouvelles compétences, de gagner de nouvelles inspirations, à étendre leurs réseaux professionnels ainsi que d'explorer de nouveaux horizons artistiques et culturels.

5.5.1 Cité internationale des Arts, Paris

Depuis l'acquisition du quart d'un atelier à la Cité Internationale des Arts à Paris par le ministère des Affaires culturelles en 1963, des artistes luxembourgeois y séjournent régulièrement.

Le ministère de la Culture prend en charge les frais de location de l'atelier-logement à Paris et attribue une bourse mensuelle de 1.500 € à l'artiste.

Suite à l'appel à projets du ministère de la Culture pour la résidence d'artiste 2018, le jury s'est prononcé pour attribuer la résidence à Justine Blau. Les membres du jury étaient Valérie Quilez, Mission culturelle du Luxembourg en France (présidente du jury), Stilbé Schroeder, Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain et Marc Scozzai, Rotondes.

L'artiste Justine Blau a séjourné à la Cité internationale des Arts à Paris pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 2018.

5.5.2 Schloss Laudon, Wien

Le *Bundeskanzleramt Österreich* dispose d'un programme de résidences d'artistes au *Schloss Laudon*, un château-d'eau baroque situé dans le 14^e arrondissement de Vienne. Fin 2012, des discussions bilatérales entre le ministère de la Culture et le *bmukk – Sektion für internationale Angelegenheiten* ont mené à la mise en place d'une résidence croisée. Ainsi, les années impaires, un jeune artiste luxembourgeois a l'occasion de séjourner et de travailler pendant trois mois à Vienne. En contrepartie, le ministère de la Culture invite un jeune artiste autrichien en résidence aux annexes du Château de Bourglinster au cours des années paires.

Pour des raisons organisationnelles, le *Bundeskanzleramt Österreich* n'était pas en mesure de proposer un artiste pour l'année 2018. C'est ainsi que la résidence de l'artiste autrichien, en l'occurrence Micha Wille, a été reportée aux mois de janvier, février et mars 2019.

5.5.3 Künstlerhaus Bethanien, Berlin

De premiers contacts ont été noués en 2016 avec le Künstlerhaus Bethanien en vue de la mise en place d'une résidence d'artiste luxembourgeoise à Berlin. En 2017, les discussions se sont poursuivies et l'accord final a été signé en janvier 2018.

Suite à l'appel à candidature lancé en date du 1er février 2018, cinq dossiers ont été soumis. Les cinq candidatures ayant été conformes aux conditions énumérées dans l'appel, elles ont toutes été envoyées au *Künstlerhaus Bethanien* qui s'est prononcé pour attribuer la résidence à Letizia Romanini.

Dans le cadre de cette résidence, Letizia Romanini a vécu et travaillé à Berlin de juillet à décembre 2018. Outre la mise à disposition du studio, l'artiste a bénéficié d'un encadrement individuel et de la mise en réseau avec la scène artistique berlinoise, de l'organisation d'une exposition au Künstlerhaus Bethanien, d'une aide à la production de 3.000 €, de la présentation de son projet dans le BE-Magazin, revue présentant les artistes en résidence, ainsi que d'une bourse de travail à hauteur de 1.500 € par mois.



©Letizia Romanini

5.6 Biennale de Venise – exposition internationale d'art contemporain

Par la présence régulière à l'une des plus importantes manifestations européennes, voire même mondiales, au niveau de l'art contemporain, le ministère de la Culture assure à notre pays une visibilité et une crédibilité internationales sur le plan artistique.

Le Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain a été chargé de l'organisation de la participation luxembourgeoise à la 58^{ième} Mostra qui portera le titre *May you live in interesting Times* et qui sera ouverte au public du 11 mai au 24 novembre 2019.

Suite à un appel à candidature, un jury s'est réuni en date du 4 juin 2018 pour procéder à la sélection de l'artiste qui investira le pavillon luxembourgeois en 2019. Le jury était composé de Suzanne Cotter, directrice du Mudam Luxembourg, Danielle Igniti, directrice du CCRD opderschmelz et des Centres d'art Dudelange, Emma Lavigne, directrice du Centre Pompidou-Metz, Frank-Thorsten Moll, directeur de l'IKOB Eupen et Kevin Muhlen, directeur du Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain.

Le choix du jury s'est porté sur l'artiste Marco Godinho qui représentera ainsi le Grand-Duché de Luxembourg à la Biennale de Venise 2019.

5.7 Saarländische Galerie in Berlin

Le ministère de la Culture et la *Saarländische Galerie in Berlin* ont débuté un projet de coopération en 2016. Ainsi la *Saarländische Galerie* a organisé, en collaboration avec le ministère de la Culture et avec l'ambassade du Luxembourg à Berlin, l'exposition *Yanny or Laurel / Pérékop* des artistes Yann Annicchiarico et Frank Miltgen. Cette exposition a eu lieu du 27 septembre au 26 octobre 2018.

6. Coordination générale de la Stratégie culturelle numérique nationale (SNPCN)

La mission de coordination générale, mise en place en septembre 2016, s'est donnée comme objectif le développement d'une stratégie numérique du patrimoine culturel national en collaboration avec les instituts et les services en charge de la préservation, de la diffusion et de la valorisation de ce patrimoine, dont les bibliothèques, les archives et les musées.

Afin de mieux comprendre les forces et les faiblesses du paysage actuel et de développer des stratégies cohérentes aussi bien aux sein des instituts culturels qu'au niveau national, une analyse approfondie de la situation a été lancée en octobre 2017.

L'étude a porté, entre autres, sur les infrastructures numériques en place, les processus de travail ainsi que le degré de description, de numérisation et de diffusion en ligne des collections existantes. Elle a été réalisée en étroite collaboration avec les instituts culturels concernés.

Les résultats de cette analyse, présentés en mars 2018 aux instituts culturels, ont permis, entre autres, de dégager les grandes orientations stratégiques de la SNPCN pour les années à venir :

- donner un accès large et inclusif aux collections numériques du patrimoine culturel ;
- créer des synergies entre les instituts culturels ;
- développer un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité.

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques est subdivisée en deux volets principaux :

- développement d'un réseau de compétence entre instituts culturels afin de mettre en place un cadre référentiel commun de développement numérique du patrimoine culturel ;

- soutien aux instituts culturels dans le développement et la mise en œuvre de leur propre stratégie numérique.

La présentation des orientations stratégiques s'est faite lors de la conférence de presse du 26 juin 2018 au ministère de la Cultureⁱ. Les instituts culturels ont présenté par la même occasion quelques-uns de leurs projets phare dans le domaine.

6.1 Réseau de compétences du patrimoine culturel numérique

Le Réseau de compétences regroupe les spécialistes du numérique des différents instituts culturels. Il sert à créer des synergies entre acteurs notamment par l'échange d'information, la définition de cadres communs, le transfert de connaissances et le développement de projets communs.

Les thèmes principaux pendant l'année 2018 furent les listes d'autorité, les droits d'auteur et droits voisins ainsi que l'ouverture des données (Open Data) dans le secteur du patrimoine culturel numérique.

Le Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique se rencontre régulièrement lors d'ateliers ou dans le contexte de projets spécifiques. Des réunions du Réseau de compétences avec les directeurs des instituts se tiennent deux fois par an (réunions SNPCN). En 2018, ces réunions ont eu lieu le 28 mars ainsi que le 3 décembre.

Le Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique est composé d'experts des instituts culturels suivant :

- Archives nationales
- Bibliothèque nationale
- Centre national de l'audiovisuel
- Centre national de littérature
- Centre national de recherche archéologique
- Musée national d'histoire et d'art
- Musée national d'histoire naturelle
- Service des sites et monuments nationaux

6.1.1 Listes d'autorité

Parmi les sujets prioritaires, dégagés par les instituts culturels lors d'une rencontre en octobre 2017, figure la nécessité de mettre en œuvre des approches concertées relatives à des vocabulaires contrôlés et des listes d'autorités (personnes physiques, lieux géographiques, concepts...). Ces listes contrôlées, structurées et normalisées permettent d'établir des relations sémantiques entre les termes utilisés par les instituts pour décrire les objets du patrimoine culturel. L'objectif consiste à relier ces objets à travers les collections et domaines au niveau national et international.

Une étude exploratoire permettant d'examiner les besoins et de dégager des synergies possibles, a été réalisée lors de deux Workshops en janvier et en mars 2018. Parmi les priorités dégagées, figure le développement d'une plateforme commune de données sur des personnes (artistes, auteurs, personnes historiques...) en relation avec le patrimoine culturel luxembourgeois. Beaucoup de données existent au sein des instituts culturels sans nécessairement être structurées et connectées les unes avec les autres.

Ce projet a été précisé lors de deux ateliers en octobre et en novembre 2018. Le plan de travail a reçu l'accord des directeurs des instituts culturels lors de la réunion biannuelle de la SNPCN. Une phase pilote d'environ 18 mois pendant laquelle les règles et le fonctionnement de la plateforme seront établis ainsi que les spécifications et le développement de l'infrastructure technique. Le travail se réalisera au sein de groupes de travail du Réseau de compétence, avec le soutien d'experts externes.

Une liste d'autorité concernant les lieux géographiques ainsi que la géolocalisation de données du patrimoine culturel ont été retenues comme deuxième priorité pour une collaboration intersectorielle.

6.1.2 Droits d'auteur et droits voisins dans le secteur du patrimoine culturel numérique

Donner un accès large aux collections du patrimoine culturel numérique est un des objectifs de la SNPCN. Or, la question des droits d'auteur et droits voisins est souvent perçue comme un obstacle quand il s'agit de publier sur des plateformes en ligne des catalogues, collections et objets du patrimoine culturel numérique.

Le 15 mai et le 13 juin ont eu lieu des ateliers du Réseau de compétences sur cette thématique. Il s'agissait d'appréhender les difficultés potentielles et les enjeux sur le plan juridique d'une publication en ligne.

Un guide pratique des droits d'auteur et droits voisins dans le secteur du patrimoine culturel numérique a été élaboré avec des spécialistes en la matière et sera publié en 2019.

6.1.3 Ouverture des données (Open Data) dans le secteur du patrimoine culturel numérique

Les principes de l'Open Data encouragent le secteur du patrimoine culturel numérique à aller au-delà du simple accès aux collections en ligne et à faciliter le partage et la réutilisation des données. Cette approche est en ligne avec la politique Open Data du gouvernement et l'évolution au niveau international dans le secteur du patrimoine culturel.

Le 27 juin a eu lieu un atelier au sujet de l'ouverture des données. Un document préparatoire a été discuté par le Réseau de compétences. L'objectif consistait à mieux comprendre le concept des Open Data et son implication pour le secteur du patrimoine culturel. Des thèmes liés, entre autres, à la définition du concept, au cadre juridique, aux licences et à l'impact de la mise en place d'une stratégie Open Data ont été abordés et discutés.

Un guide pratique de l'ouverture des données (Open Data) dans le secteur du patrimoine culturel numérique, coordonné par un expert externe, a été ensuite élaboré. Une diffusion plus large est prévue en 2019.

6.2 Soutien aux instituts culturels

Pour ce volet, il s'agit d'accompagner les instituts culturels dans leur transition numérique par le biais, entre autres, de projets pilote, deancements de développement, d'études et de formations. Ces travaux se poursuivent dans le cadre de la mise en place d'un écosystème du patrimoine culturel numérique durable et de qualité, tout en veillant à créer des synergies entre instituts. Parmi les lignes d'action retenues pour les années 2018 et 2019 se trouvent les stratégies, politiques et processus de travail, les applications métier, la qualité et

l'interopérabilité des données, les droits d'auteur et droits voisins spécifiques au domaine de l'institut et la publication des données.

6.2.1 Stratégies, politiques et processus de travail

Analyser, documenter et faire évoluer les stratégies numériques, les politiques et les processus de travail à l'échelle des instituts est essentiel dans un environnement en constante mutation. Ce travail constitue la base pour établir des cadres de référence et pour faire des choix organisationnels, méthodologique et techniques informés.

Un des projets de la SNPCN consiste à accompagner le Centre national de l'audiovisuel dans le développement et la mise en œuvre de stratégies, politiques et processus de travail relatifs au cycle de vie de leurs objets et collections numériques. Une analyse préalable a permis d'identifier les lacunes (gap analysis) et de dresser une feuille de route pour le développement d'un cadre stratégique de référence institutionnel. Parmi les thèmes abordés se trouvent la structure de gouvernance de l'archive, le modèle et la qualité des données, les communautés cible, la gestion, la préservation et la publication des données. L'intégration cohérente au sein de l'institut, des différents systèmes d'information (e. a. l'application métier et le logiciel de préservation des données) ainsi que l'interopérabilité des données et la création de synergies jouent un rôle important dans ce contexte.

Afin d'adapter et de faire évoluer les systèmes d'information au sein du Service des sites et monuments nationaux, une analyse de l'existant a été lancée fin 2018. Il s'agit notamment de revoir les processus de travail et les applications métier afin de mettre en œuvre des systèmes intégrés et interopérables.

En lien avec l'élaboration, au niveau national, du guide pratique des droits d'auteur et droits voisins ainsi que celui sur les questions de l'Open Data dans le secteur du patrimoine culturel numérique, un document de travail plus spécifique et adapté aux besoins d'un institut particulier, a été réalisé. Celui-ci comprend des modèles de convention ou encore des diagrammes de flux permettant d'analyser les questions juridiques liées à un objet ou une collection d'objets dans une optique de publication en ligne. D'autre part, il permet l'intégration de ces informations dans le système de gestion des objets culturels numériques. Ces documents de travail sont mis en pratique notamment dans le contexte de la préparation de la plateforme de publication en ligne du Musée national d'histoire et d'art (MNHA) et de celle du Musée d'histoire naturelle. Le même travail est réalisé dans le cadre de l'analyse des processus de travail au CNA.

6.2.2 Applications métier

À l'échelle des instituts culturels, un accent particulier a été mis sur la description et la gestion numérique des objets culturels dans des banques de données appropriées. Une documentation et une gestion numérique de qualité, par le biais de catalogues et de répertoires et en suivant des normes et standards internationaux, sont aussi indispensables pour assurer par la suite des ponts vers des plateformes de publication ou des systèmes d'archivage pérenne.

Une coopération renforcée avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) a été mise en place afin de soutenir les instituts culturels dans cette démarche. La collaboration avec le CTIE s'est développée autour de plusieurs axes, dont l'analyse des besoins et l'aide à

la sélection de logiciels, l'acquisition et la mise en commun de logiciels ainsi que la mise en place de solution de hosting des données.

Un contrat cadre a été signé avec la firme Zetcom permettant une approche concertée dans le (re)déploiement du logiciel MuseumPlus RIA notamment au Musée national d'histoire et d'art (MNHA), au Service des sites et monuments nationaux, au Centre national de recherche archéologique, au Mudam et dans certains musées régionaux. La collection d'art du ministère de la Culture est gérée par le logiciel MuseumPlus à travers le système du MNHA. Ces efforts de concertation et de mise en œuvre se sont poursuivis tout au long de l'année 2018 avec une première migration des données vers la nouvelle version au sein du Musée national d'histoire et d'art.

En ce qui concerne le Centre national de l'audiovisuel (CNA), des efforts ont été entrepris pour clarifier ses besoins au niveau d'une application métier. Avec le soutien du CTIE, un cahier des charges a été développé et un prestataire choisi. Le déploiement a eu lieu durant l'année 2018 et la migration est prévue pour 2019. Un autre volet de concertation avec le CTIE concerne le système et l'infrastructure de préservation des données et objets numérique du CNA.

Le Centre national de littérature (CNL) a élaboré en 2018, avec le soutien du CTIE, un cahier de charges avec une description des besoins pour d'un nouveau système de gestion de leurs archives littéraires.

6.2.3 Publications des collections et données en ligne

Au Musée national d'histoire naturelle, les travaux d'étude pour réaliser le Portail national des données de la biodiversité et de la géodiversité – Atlas of Living Luxembourg (ALL) ont abouti et les travaux d'implémentation ont commencé fin 2018. Le développement de ce portail, basé sur les technologies ALA (Atlas of living Australia) et accompagné par le ministère de la Culture et le CTIE, mettra en évidence les collections scientifiques du musée. Afin de démontrer le potentiel de la plateforme ALL, un projet pilote de numérisation d'une collection botanique du MNHN a été initiée avec le support de la SNPCN. Il s'agit d'une collection de près de 40.000 spécimens de l'herbier luxembourgeois.

Au Service des sites et monuments, un projet de contrôle et d'adaptation d'un jet de données a été entamé en vue de les injecter dans le système d'information du service et de les utiliser, à terme, pour une publication en ligne.

6.3 La SNCPN dans un contexte européen et international

Par le biais de la Coordination générale de la stratégie numérique du patrimoine culturel national, le ministère de la Culture participe au « Expert Group on Digital Cultural Heritage and Europeana (DCHE) » de la Commission européenne. Le groupe d'experts DCHE constitue un forum de coopération entre les États membres et la Commission européenne dans les domaines de la numérisation, de l'accessibilité en ligne du matériel culturel et de la conservation numérique. Il donne également des orientations sur les programmes de travail annuels d'Europeana dans le cadre des programmes CEF (Connecting Europe Facility). Deux réunions ont eu lieu en 2018 (mai et novembre).

La quatrième réunion du DCHE le 6 et 7 novembre, a permis de présenter la stratégie numérique du patrimoine culturel du ministère de la Culture et d'échanger avec les autres États membres.

En mai 2018, le ministère de la Culture a été invité par Europeana, à participer à une discussion de haut niveau intitulée: « A 2025 vision for European (digital) cultural heritage », organisée par le ministère bulgare de la Culture dans le cadre de la présidence bulgare de l'Union européenne.

En octobre 2018, le ministère de la Culture a participé à la conférence organisée par la présidence autrichienne de l'Union européenne sur le sujet : « Challenging (the) Content – Content made in Europe in the digital economy ».

7. Danse

7.1 Convention

Le Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois - Trois C-L bénéficie d'une convention avec le ministère de la Culture et constitue son partenaire pour la danse contemporaine et l'encouragement de projets pour chorégraphes-danseurs. Le Trois C-L soutient les danseurs et chorégraphes au niveau de la création chorégraphique, de la diffusion internationale et de la formation continue. La sensibilisation du grand public à la danse contemporaine fait également partie des missions du Trois C-L.

7.2 Subsidies

Alors que le Trois C-L est chargé par le ministère de la Culture de la gestion des subsides (aide à la création et aide à la mobilité) liées à la danse contemporaine professionnelle, le ministère, par le biais de son dispositif de subsides, offre un soutien complémentaire au secteur de la danse luxembourgeoise. En 2018, les projets suivants ont bénéficié du soutien financier ministériel :

- Artezia a.s.b.l., pour le projet IN&OUT, réalisé dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel
- Confédération Nationale de la Danse Luxembourg, pour la quatrième édition du Concours national de danse CND Luxembourg, et pour le premier Concours Européen de Danse CND Europe
- DanceXperience a.s.b.l., pour le projet Gala des Etoiles
- Lipstick Traces a.s.b.l., pour le projet Dancing City Luxembourg

Le ministère de la Culture a par ailleurs passé commande d'une création chorégraphique auprès de la chorégraphe / danseuse Kendra Horsburgh, dans le cadre de sa participation au Gala des Etoiles, organisé par DanceXperience a.s.b.l.

7.3 Bourses

Dans le cadre de la loi du 19 décembre 2014 relative aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle et à la promotion de la création artistique, le ministère de la Culture a attribué des bourses à :

- Nora Hoffmann pour sa participation à la formation « Motion's Dance Program » organisée par « Motion's Tanz- und Bewegungsstudio » à Berlin

- Simone Mousset pour sa participation au programme « Prototype VI » proposé par la « Fondation Royaumont ».

8. Littérature et langue luxembourgeoise

8.1 Promotion du secteur du livre

Le Service de la littérature est sollicité pour l'action du ministère de la Culture dans le domaine du livre au niveau de l'information, de la médiation, de l'évaluation et de la coordination.

8.1.1 Organisation et suivi de projets dans le domaine du livre

8.1.1.1 Organisation du Concours littéraire national

Depuis 1978, le ministère de la Culture organise un concours littéraire annuel ayant pour but d'encourager la création littéraire au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque année, le Concours littéraire national récompense un genre littéraire différent. L'édition 2018 était réservée aux pièces de théâtre en langues luxembourgeoise, française, allemande et/ou anglaise.

Dans la catégorie « auteurs adultes », le premier prix a été décerné à Romain Butti pour sa pièce de théâtre *Fir wann ech net méi kann*, le deuxième prix à Charles Meder pour sa pièce *Geheimdienstkönige*, le troisième prix à Samuel Hamen pour sa pièce *Tagebuch des Fremdalterns*. Dans la catégorie « jeunes auteurs de 15-25 ans », Anna Leader a reçu le premier prix pour sa pièce *Outlast*.

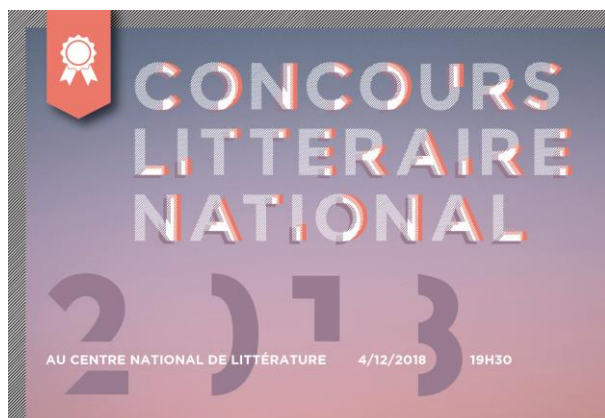
Le jury était composé de Simone Beck (présidente), d'Anne Legill, de Carole Lorang, de Marc Rettel et de Pascal Seil.

Lors de la remise des prix, le mardi 4 décembre 2018 au Centre national de littérature, l'encadrement musical était assuré par Chris Reitz (violon électrique).



© MCULT

L'édition 2018 du Concours littéraire national a été l'occasion de créer une nouvelle identité visuelle plus moderne qui reflète au mieux le caractère unique de ce concours littéraire.

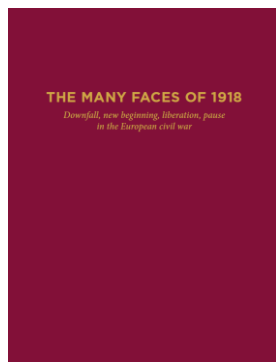


Conformément à l'article 15 du Règlement du Concours littéraire 2012, le ministère de la Culture a par ailleurs contribué au financement de la publication du texte *Im Zug* de Elise Schmit - couronné en 2012 du premier prix du Concours littéraire national - au sein du recueil de nouvelles *Stürze aus unterschiedlichen Fallhöhen* par les Editions Hyde.

8.1.1.2 Participation au projet de publication « *The many faces of 1918* »

En collaboration avec 16 ambassades, le ministère de la Culture a participé au projet de publication «*The Many Faces of 1918* » à l'initiative de l'Ambassade d'Autriche. Il s'agit d'une anthologie de textes littéraires de 17 auteurs issus de 17 pays européens commémorant le 100^e anniversaire de la Grande Guerre. Le Luxembourg est représenté dans cet ouvrage par l'auteur André Link et son récit « *Hungersnot und Fürstensturz. Luxemburg im ersten Weltkrieg* ».

L'anthologie « *The Many faces of 1918* » a été présentée le 20 novembre 2018 à l'Abbaye de Neumünster en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.



The many faces of 1918: Downfall, new beginning, liberation, pause in the European civil war, édité par 16 ambassades et le ministère de la Culture, 2018

8.1.1.3 Suivi des Journées du livre et du droit d'auteur

La 11^e édition des Journées du Livre a eu lieu du lundi 23 avril au dimanche 29 avril 2018 et s'est organisée autour du thème fédérateur « *Grouss Nimm – Grouss Geschichten: ënnerwee mam geschriwwene Wuert zu Lëtzebuerg* ». Les Journées du livre et du droit d'auteur ont été partenaires de l'Année européenne du patrimoine culturel.

Dans le cadre de cette édition 2018, le ministère de la Culture a commandité une production sur base du thème fédérateur auprès de l'association Toile-Si-Re. Le spectacle de marionnette

musical «D'Maus Kätti » d'après Auguste Liesch a été créé et monté les 26, 28 et 29 avril dans les locaux du Naturmuseum par Martine Conzemius, Nadine Kauffmann et Annick Sinner.

8.1.1.4 Participation du Luxembourg à la Foire du livre de paris 2018

Du 16 au 19 mars 2018, la littérature luxembourgeoise francophone a été mise à l'honneur au Salon du Livre de Paris grâce à une sélection d'ouvrages élaboré par les Editions Hydre et le Centre national de littérature (CNL).

8.1.1.5 Participation nationale à la Foire du livre de Francfort 2018

Après une absence de 5 années, le Luxembourg a de nouveau été représenté avec un stand national à la Foire du livre de Francfort. En collaboration avec l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle, le ministère de la Culture a élaboré une stratégie participative en adéquation avec l'avis du Conseil national du livre sur la participation du Luxembourg aux foires internationales du livre.

Avec le souhait de susciter l'intérêt et la participation de tout le secteur du livre luxembourgeois pour le projet « Luxembourg à la Frankfurter Buchmesse 2018 », le ministère avait invité à une réunion au Cercle Cité, en date du 6 mars 2018, pour échanger sur les objectifs et les critères de la participation au stand du livre luxembourgeois à Francfort. Un appel à projet a été lancé par la suite et chaque acteur du livre intéressé pouvait participer selon les critères définis.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec une agence graphique afin de concevoir et de réaliser la signature et l'identité visuelle du stand national.

Le stand a été officiellement inauguré à Francfort le 10 octobre 2018 par le secrétaire d'État à la Culture, Guy Arendt, en présence d'auteurs et d'éditeurs luxembourgeois. La signature de la présence luxembourgeoise, à savoir « Reading Luxembourg », se voulait représentative de la richesse et du multilinguisme de la littérature du Grand-Duché.

Entre le 10 et 14 octobre 2018, 57 ouvrages par 16 maisons d'édition ont été présentés sur une superficie de 48 mètres carrés. Un programme d'une vingtaine de manifestations sur le stand et sur différentes scènes de la foire a encadré la présence luxembourgeoise. En partenariat avec le Film Fund et le Centre national de l'audiovisuel, une attention particulière a été accordée à la thématique du lien entre littérature et audiovisuel et plus particulièrement à l'écriture scénaristique. Un catalogue mettant en vitrine 13 œuvres littéraires représentatives a été élaboré en collaboration avec les maisons d'édition afin d'inciter les éditeurs étrangers à la traduction de la littérature luxembourgeoise.

Pour encadrer les éditeurs luxembourgeois dans la préparation de leur participation à la foire du livre de Francfort, le ministère de la Culture a collaboré avec une agente littéraire allemande. Le 28 mai 2018, un atelier de lancement a été organisé pour tous les auteurs et éditeurs intéressés avec pour sujet le fonctionnement de la foire du livre de Francfort et du marché du livre allemand et international ainsi que la préparation des rendez-vous à la foire. Le 23 octobre 2018, une session de bilan a été organisée avec l'agente littéraire et les éditeurs et auteurs luxembourgeois ayant participé à la présence du Luxembourg à Francfort.

Reading LUXEMBOURG



©MCULT/Mike Zenari



©MCULT/Mike Zenari



©MCULT/Mike Zenari



©MCULT/Mike Zenari

8.1.2 Conseil national du Livre (CNLi)

Le Conseil national du Livre (CNLi) qui regroupe des représentants de la chaîne du livre au Luxembourg est un organe consultatif qui soumet à son Ministre de tutelle des avis relatifs à la politique du livre. Les membres du Conseil national du livre ont suivi de près les travaux de préparation de la présence du Luxembourg à la foire du livre de Francfort. Ils ont participé à la réunion d'échange au Cercle Cité, en date du 6 mars 2018, sur les objectifs et les critères de participation du Luxembourg à la foire du livre de Francfort ainsi qu'à l'inauguration du stand luxembourgeois à Francfort, en date du 10 octobre 2018. 3 membres du Conseil national du livre ont fait partie du comité de coordination de la présence du Luxembourg à la foire du livre

de Francfort, dont la mission était de veiller à la cohérence du programme de manifestations dans la limite du budget disponible en veillant notamment à la représentation équilibrée des langues et des genres littéraires.

Les membres du Conseil national du livre nommés par arrêté grand-ducal du 28 mai 2013 et du 10 novembre 2017 sont les suivants : Myriam Bamberg, ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Claude Conter, Centre national de littérature ; Ian De Toffoli, auteur ; Fernand Ernster, libraire ; Gusty Graas, Union luxembourgeoise des bibliothèques publiques ; Nico Helminger, auteur ; Romain Jeblick, Luxorr ; Ludivine Jehin, Centre national de littérature ; Lex Kaufhold, Office la propriété intellectuelle ; Monique Kieffer, Bibliothèque nationale du Luxembourg ; Josée Kirps, Archives nationales du Luxembourg ; Marc Binsfeld, éditeur ; Nora Si Abderrahmane, ministère de la Culture ; Nora Waringo, Kulturhaus Niederaanven.

8.1.3 Suivi des demandes financières dans le secteur du livre

8.1.3.1 Subsidés

À travers l'octroi de subventions littéraires, le ministère de la Culture s'est fixé comme objectif la promotion des acteurs de la chaîne du livre, la promotion de la lecture ainsi que la diffusion de la littérature luxembourgeoise. Un aperçu détaillé des aides financières du ministère de la Culture peut être consulté dans le chapitre « Budget et Finances ».

Les associations Initiative Plaisir de lire, CLAE services, Amicale Millermoaler Schull AEPPS, Lëtzebuenger Bicherediteuren, la Commune de Contern ainsi que la Commune de Walferdange ont bénéficié de subsides pour leurs activités littéraires.

8.1.3.2 Primes à la publication

À travers l'octroi de primes à la publication, le ministère compte soutenir les auteurs ayant publié un ouvrage littéraire dans le domaine des Belles-Lettres.

En 2018, 25 auteurs se sont vu attribuer des primes à la publication pour leurs ouvrages littéraires publiés au cours des 12 derniers mois. Il s'agit de : Romaine Berens, Raoul Biltgen, Marie-Isabelle Callier, Henoke Courte, Christiane Ehlinger, Dolores Focaccetti, Luc François, Christiane Grun, Samuel Hamen, Josiane Kartheiser, Tim Kessler, Philippe Kieffer, Maryse Krier, André Link, Henri Losch, Carla Lucarelli, Sonja Lux-Bintner, Marc Maas, Mike McQuaid, Jacqueline Messerich, Christian Sarti, Julie Schmit, Carlo Sente, Margret Steckel, Florent Toniello.

8.1.3.3 Acquisitions de livres *Luxemburgensia*

Outre les subventions annuelles accordées aux bibliothèques publiques pour acquérir de nouveaux ouvrages, le ministère de la Culture a acheté des livres *Luxemburgensia* pour les offrir d'une part aux associations culturelles et d'autre part à des représentants officiels en visite au Luxembourg.

8.1.3.4 Aides aux revues culturelles

Afin de favoriser le développement et la diffusion des revues culturelles au Luxembourg, le ministère a soutenu les 7 revues culturelles suivantes : Nos Cahiers, Heemecht, Cliärrwer Kanton, Galerie, Forum, Abril.

8.1.3.5 Aides à la traduction

L'aide à la traduction accordée par le ministère de la Culture a pour objectif d'une part de contribuer au développement et à la diffusion du patrimoine littéraire luxembourgeois en soutenant les éditeurs étrangers dans la traduction de la littérature luxembourgeoise, d'autre part de valoriser l'édition luxembourgeoise en subventionnant des traductions d'auteurs étrangers destinées à être édités au Luxembourg. En 2018, la maison d'édition *Hans Schiler* a bénéficié d'une aide à la traduction pour la publication en allemand de l'ouvrage *En réalité* de Jean Portante.

8.1.3.6 Aides aux déplacements littéraires

Le ministère de la Culture accorde des aides à la mobilité pour soutenir la présence des auteurs luxembourgeois aux festivals littéraires à l'étranger. En 2018, 2 auteurs ont été soutenus :

- Jean Portante qui a participé au Festival international de Poésie de Quito en Equateur et au XVIII^e Congrès International de Poésie et de Poétique au Mexique,
- Guy Helminger qui a participé au festival de littérature à Bali en Indonésie.

8.1.3.7 Aides à la participation aux salons internationaux du livre

Afin de favoriser la présence des éditeurs professionnels aux salons internationaux du livre, le ministère de la Culture a soutenu les 4 maisons d'édition suivante :

- les Editions Hyde pour leur présence au Salon du Livre de Paris ;
- les Editions Phi pour leur présence au Marché de la Poésie;
- les Editions Kremart pour leur présence à la foire du livre *Buch Wien* à Vienne ;
- les Editions Klopp pour leur présence au Salon Le Livre sur la Place à Nancy.

8.2 Les bibliothèques publiques

La loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques a pour objectif principal de permettre une meilleure diffusion de la société de la connaissance dans toutes les couches de la population. Bien plus qu'un simple espace de lecture et de prêt, une bibliothèque moderne assure une fonction résolument sociale et se doit d'être un véritable espace de vie. A cette fin, la loi, ainsi que son règlement d'exécution, ont introduit l'agrément en tant que bibliothèque publique. Toute bibliothèque ainsi agréée peut bénéficier des subventions étatiques annuelles couvrant une partie des frais de personnel, de fonctionnement et d'acquisition.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, onze bibliothèques luxembourgeoises ont obtenu l'agrément ministériel en tant que bibliothèque publique. En 2018, l'Etat a participé aux frais du personnel et aux autres frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 507.825.-€ :

Bibliothèques publiques gérées par une association sans but lucratif	2018
Bibliothék Eschdorf	24.000.-€
Bibliothèque Tony Bourg (Troisvierges)	15.900.-€
Ettelbrécker Bibliothék	53.650.-€
Mierscher Lieshaus	65.000.-€
Musel-Sauer Mediathék	49.200.-€
Ourdallbibliothék (Vianden)	10.075.-€

Bibliothèques publiques gérées par un service communal	2018
Bibliothèque municipale de Differdange	65.000.-€
Bibliothèque municipale d'Esch-sur-Alzette	65.000.-€
Bibliothèque municipale de Grevenmacher	30.000.-€
Bibliothèque publique régionale de Dudelange	65.000.-€
Cité Bibliothèque (Luxembourg)	65.000.-€

8.2.1 Le Conseil supérieur des bibliothèques publiques

En 2018, le Conseil supérieur des bibliothèques publiques (CSBP) s'est réuni six fois, en date du 7 février, 21 mars, 20 juin, 26 septembre, 16 octobre et du 21 novembre 2018.

Le CSBP constitue des groupes de travail qui se réunissent en dehors des séances plénières du Conseil pour préparer ou finaliser des dossiers discutés en séances plénières.

Séances plénières

Lors de ses séances plénières de 2018, le CSBP a, entre autres,

- rédigé un avis concernant la demande d'agrément de la nouvelle bibliothèque de Wiltz Welubi, Weeltzer Ludo-Bibliothék ;
- élaboré un dossier ayant pour objet une tarification uniforme des films produits ou coproduits au Luxembourg pour l'offre des bibliothèques luxembourgeoises ;
- préparé et envoyé à l'ULPA (Union luxembourgeoise de la production audiovisuelle) un Memorandum of understanding concernant la tarification uniforme pour films produits ou coproduits au Luxembourg ;
- discuté au sujet d'un document de travail préparé par Estelle Beck, membre du CSBP, concernant le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 ;
- examiné les documents concernant la protection des données que la section du réseau des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu a préparé pour les bibliothèques publiques ;
- discuté du rapport Orsenna sur les bibliothèques publiques en France ;
- analysé quelle importance les différents partis politiques luxembourgeois ont accordé aux bibliothèques dans leurs programmes électoraux ;
- augmenté l'offre d'ebooks en langue française. En juin, les membres du CSBP ont donné leur accord pour changer de plateforme et de libraire. L'installation de la nouvelle plateforme Cantook et la connexion avec le nouveau libraire Feedbooks a pris plusieurs semaines, la migration des ebooks déjà acquis sur Numilog a par contre pris quelques mois. L'offre d'ebooks en langue française reste néanmoins insuffisante à cause des difficultés d'accès au marché français.
- Les derniers ebooks qui restent encore sur Numilog seront migrés en 2019 vers Cantook (<https://proxy.bnl.lu/sso/cantookstation>).
- augmenté l'offre d'ebooks de langue anglaise en adoptant le modèle PDA (Patron driven acquisition) ;

- Entre-temps, plus de 40.000 ebooks de langue anglaise sont disponibles sur la plateforme Overdrive. Le nombre de téléchargements y a doublé pendant les derniers trois mois de l'année 2018.
- changé le moteur de recherche sur ebooks.lu : la recherche par catégories a disparu, par contre la recherche par auteur, langue et mots-clés a été améliorée, une recherche plein texte a été ajoutée.

8.2.1.1 Groupe de travail audiovisuel

En 2018 le groupe de travail audiovisuel » s'est rencontré 2 fois, en date du 7 mars et du 2 octobre.

Le groupe de travail a fait une proposition concernant des tarifs uniformes pour l'achat de supports matériels audiovisuels par les bibliothèques et la création d'une centrale d'achats pour supports matériels audiovisuels.

8.2.1.2 Groupe de travail ebooks

Le groupe de travail ebooks s'est réuni 3 fois en 2018: le 27.3., le 3.5. et le 25.9..

Actuellement presque 160.000 ebooks sont disponibles dans le cadre du programme ebooks.lu.



En 2018, presque 11.000 ebooks ont été téléchargés.

8.2.1.3« Walfer Bicherdeeg » 2018

Le 2 octobre a eu lieu une réunion de préparation pour les « Walfer Bicherdeeg » avec la responsable communication de la BnL et des représentants des bibliothèques de Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Differdange, Dudelange et Mersch.

8.3 La promotion de la langue luxembourgeoise

En vue de promouvoir la langue luxembourgeoise, le ministère de la Culture a participé à l'élaboration d'une stratégie à long terme avec quatre objectifs principaux, notamment le renforcement de l'importance de la langue luxembourgeoise, le développement de la normalisation, de l'utilisation et de l'étude de la langue luxembourgeoise, la promotion de l'apprentissage de la langue et de la culture luxembourgeoises ainsi que la promotion de la culture en langue luxembourgeoise.

Le 27 juin 2018, la Chambre des députés a voté à l'unanimité un projet de loi pour assurer la promotion de la langue nationale. La *loi du 20 juillet 2018 relative à la promotion de la langue luxembourgeoise* sert de cadre législatif en vue de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale. Elle reprend les objectifs de la stratégie du gouvernement, prévoit la création du poste de commissaire à la langue luxembourgeoise et d'un centre pour le

luxembourgeois et accorde de nouvelles missions au Conseil permanent de la langue luxembourgeoise.

Le ministère de la Culture a soutenu les actions du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, pour la promotion de la langue luxembourgeoise, notamment la réalisation d'une étude TNS Ilres en février 2018 - qui souligne l'importance de la langue comme langue d'intégration et de communication, dans la vie quotidienne et dans la vie professionnelle - ainsi que la mise en place de l'initiative Sproocheronn.lu - qui consiste en l'organisation, en février et en mars 2018, de quatre forums et d'une plateforme de discussion en ligne pour donner la parole aux citoyens.

8.3.1 Conseil Permanent de la langue luxembourgeoise

Le Conseil permanent de la langue luxembourgeoise (Conseil fir d'Lëtzebuerger Sprooch) est un organe « qui a pour missions l'étude, la description et la diffusion de la langue luxembourgeoise » (article 24 de la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État).

Le Conseil s'est réuni sept fois en 2018. Les discussions sur l'orthographe de la langue luxembourgeoise entamées en 2017 ont été continuées. Elles ont été fondées sur la proposition d'un expert pour un texte coordonné des deux règlements en la matière, sur des avis de plusieurs experts auxquels le CPLL avait soumis cette proposition pour avis et aux conclusions d'un groupe restreint du CPLL qui s'est réuni en 2018 à quatre reprises.

La proposition du CPLL pour un texte coordonné complété portant sur l'orthographe de la langue luxembourgeoise fut publiée le 19 octobre 2018 sur le site Internet www.cpll.lu. Le public a été invité de transmettre ses avis et suggestions au CPLL pour le 15 janvier 2019 au plus tard ce qui permettra de finaliser le texte en 2019.

Le Conseil permanent de la langue luxembourgeoise avait élaboré en 2017, avec l'approbation de l'administration du cadastre et du Syvicol, une liste des dénominations en langue luxembourgeoise des localités et des lieux-dits du pays. Cette liste fut transmise en octobre 2017 aux conseils communaux, pour avis. Sur la base des avis et en collaboration avec le Lëtzebuerger Online Dictionnaire, la liste définitive fut publiée le 26 février 2018 sur le site Internet www.cpll.lu et transmise aux administrations et institutions concernées.

Le CPLL s'est informé sur place des projets de recherche de l'Institut de langue et de littératures luxembourgeoises *de l'Université du Luxembourg*. *Il a été informé par les responsables du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse des conclusions de la Sproocheronn organisée par le ministre dans le cadre des discussions portant sur le projet de loi relatif à la promotion de la langue luxembourgeoise.*

Le CPLL a élaboré et transmis aux ministres compétents des avis portant sur le projet de loi modifiant la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues et sur le projet de loi relatif à la promotion de la langue luxembourgeoise. Ces lois ont été votées à la Chambre des Députés en 2018.

8.3.2 Lëtzebuerger Online Dictionnaire

Enn Mäerz 2018 ass de *Lëtzebuerger Online Dictionnaire* vun der Kalchesbréck an nei Raimlechkeeten op Stroossen geplënnert.

Um Site www.lod.lu goufen am Joer 2018 bal 5.000.000 Requêtë gezielt. Dat entsprécht enger Zuel vu genee 4.846.109 consultéierte Wiederbuchartikelen, eng Steigerung vu ronn 40% am Verglach mam Joer 2017 an eng Verdréifachung zu 2016.

Duerch déi vill Requête konnt d'Sichfunktoun um Site och weider optimiséiert ginn, fir datt de System op méiglechst vill Ufroen kann eng pertinent Äntwert ginn.

Inhaltlech ass den *LOD* ëm 13% gewuess. Enn Dezember waren iwwer 26.300 Wiederbuchartikelen online.

De Site med.lod.lu gouf am Joer 2018 ausgebaut an domat nach méi un d'Besoinen vun de Benotzer adaptéiert.

Zesumme mat engem Aarbechtsgrupp vun *natur&ëmwelt a.s.b.l.*, deen op Initiativ vum Här Jean Weiss an d'Liewe geruff gouf, hat den *LOD* d'Nimm vun de Lëtzebuerger Vullennimm un déi aktuell Rechtschreiwung ugepasst. Enn Februar goufen déi Nimm mat Iwwersetzungen a véier Sproochen, mat de wëssenschaftleche Bezeechnungen a mat Beispillssätz online gesat.

Zesumme mat den Häre Laurent Schley a Jan Herr vun *natur&ëmwelt a.s.b.l.* huet den *LOD* d'Nimm vun de Lëtzebuerger Mamendéieren un déi aktuell Rechtschreiwung ugepasst an Enn Mee mat Iwwersetzungen a véier Sproochen, mat de wëssenschaftleche Bezeechnungen a mat Beispillssätz online gesat.

Esou wéi déi Jore virdrun, huet den *LOD* 12 Newsletter fir de guichet.lu op Lëtzebuergesch iwwersat.

Am selwechten Zäitraum sinn déi zwee Internet-Sitten mc.gouvernement.lu an unesco.public.lu vum *LOD* an d'Lëtzebuergesch iwwerdroe ginn.

D'Kollaboratioun mat Autisme Luxembourg a.s.b.l. gouf weidergeféiert. Am Kader vun der interaktiver Zäitschrëft *Konterbont*, déi vun Autisme a.s.b.l. editéiert gëtt an iwwer eng App accessibel ass, huet den *LOD* ronn 300 Säiten orthographesch verbessert.

Am Zesammenhang mat där neier Orthographie goufe beim *LOD* divers Relecturë vum neie Reglement gemaach a Verbesserungsvirschléi ausgeschafft. Och extern Avisen a Commentairë goufen hei berücksichtegt. Donieft gouf et eng Rei Meetings an Diskussiounen per E-Mail mat Membere vum CPLL, fir sech iwwer dat neit Regelwierk ze beroden.

9. Musique

9.1 Promotion à la création

La musique, ayant représenté 48,3 % du budget du ministère de la Culture en 2018, compte sans doute parmi les secteurs les plus importants du domaine culturel. L'enseignement musical, bien structuré et présent dans la plupart des communes du pays, y contribue certainement. Le mouvement amateur et associatif se porte bien, malgré quelques déficits dans le domaine du chant choral. De nouvelles initiatives en faveur d'une sensibilisation des jeunes sont en cours. Tous genres musicaux confondus, des artistes et formations travaillent au développement de leur carrière artistique, ce qui se traduit, du côté ministériel, par un subventionnement plus conséquent, notamment pour la production d'enregistrements et de matériel vidéo, ces produits constituant une carte de visite promotionnelle essentielle, que ce

soit au niveau national ou international. Le bureau export de la musique, music:LX, dont le succès va grandissant, contribue en très grande partie à l'essor de nos artistes aux quatre coins du monde et surtout en Asie, où le marché musical est en pleine effervescence. La création et la production musicale est largement suivie et soutenue au Luxembourg, aussi bien par les organisateurs que par les médias, bien que des efforts supplémentaires peuvent encore être faits. Dans ce contexte, il convient de mentionner que la Rockhal a organisé pour la première fois les Luxembourg Music Awards, le 18 décembre 2018, récompensant les artistes du domaine rock/pop/ électro. Enfin, l'on peut souligner qu'en collaboration avec les trois conservatoires, le service musical a organisé, au Conservatoire de la Ville de Luxembourg, l'audition des candidats pour participer à la session 2018 de l'Orchestre des Jeunes de l'Union Européenne (EUYO). Plus de 1.300 candidats ont participé aux auditions dans les 28 pays membres, dont 12 au Luxembourg. La jeune violoniste Cathy Heidt, issue du Conservatoire du Nord et étudiante à Berlin a été sélectionnée pour représenter le Luxembourg dans cet orchestre de renommée internationale.



Cathy Heidt, photo : Chi Pan (c)

9.2 Conventions, subsides et bourses

Aussi en 2018 le service musical a fait le suivi des 14 conventions conclues dans son secteur. Outre le remboursement par l'Etat prévu par la loi sur l'enseignement musical, le ministère a conclu une convention avec les trois conservatoires pour participer financièrement aux concerts et projet pédagogiques ainsi qu'aux voyages de concert.

Parmi les orchestres et ensembles le ministère continue à subventionner les Solistes Européens Luxembourg, l'Orchestre de Chambre de Luxembourg et l'Estro Armonico ainsi que l'ensemble vocal Canto:LX, spécialisé dans l'interprétation de la musique ancienne et baroque, aussi bien que l'ensemble de musique contemporaine Lucilin.

Le bureau export music:LX continue à jouer un rôle primordial pour la promotion et l'export de nos artistes à l'étranger. Les artistes export de l'année 2018 étaient Rome pour le rock/pop/électro, RDW (Reis Demuth Wiltgen) pour le jazz et Christoph Sietzen pour le classique. La Fête de la Musique continue à célébrer la musique autour du 21 juin et ce aux quatre points du pays. L'Institut Européen de Chant Choral (INECC) continue à promouvoir les actions en faveur de la voix, visant plus particulièrement le chant d'ensemble, e.a. avec la

création de deux nouvelles formations, à savoir un ensemble vocal de jazz ainsi que la formation a capella Crush?!, composée de jeunes chanteurs et d'un beatboxer, qui propose un répertoire moderne. L'Union Grand-duc Adolphe (UGDA) compte, avec ses 291 sociétés affiliées et ses quelque 13.000 membres, parmi les plus importants piliers du monde musical et culturel au niveau associatif et amateur, tandis que l'Ecole de Musique de l'UGDA assure un enseignement musical dans quelque 60 communes. Deux nouvelles conventions ont été conclues en 2018 : l'une avec l'Université de Luxembourg, et plus précisément son département de musicologie pour garantir les efforts fournis dans l'élaboration du Musekerlexikon ainsi que l'édition de l'intégrale des œuvres du compositeur Laurent Menager, l'autre avec l'association « Mir wëllen iech ons Heemecht weisen » qui, par le biais de la culture et surtout de la musique, œuvre en faveur d'une meilleure intégration des différentes communautés au Luxembourg.

Le secteur de la musique continue à représenter une partie importante des subventions récurrentes et non-récurrentes allouées par le ministère. Afin de promouvoir le chant choral qui, depuis des années, connaît des difficultés de recrutement parmi les jeunes générations, le ministère a soutenu, l'Ensemble Vocal du Luxembourg, la Chorale St. Michel, les Amis du Chant (qui dans le cadre de leur 40^e anniversaire ont créé une nouvelle œuvre de Pierre Weber, Canto Alarmado sur un texte de Guy Rewenig), la Maîtrise de la Cathédrale pour l'enregistrement d'un CD avec des compositeurs luxembourgeois dans le cadre de son 175^e anniversaire, la Madrigal de Luxembourg, le chœur de jeunes transfrontaliers Robert Schuman qui, avec une nouvelle présidence et une nouvelle direction artistique, se prépare à un nouveau départ, et surtout le Chœur de Chambre de Luxembourg qui, depuis sa création il y a 4 ans, connaît un essor fulgurant lui permettant de remplir la grande salle de la Philharmonie avec ses concerts. Sans oublier la fédération Union Saint Pie X qui continue à œuvrer en faveur de la musique sacrée et profane et qui regroupe 253 chorales avec 4.100 membres. Les formations Ad Libitum et Ensemble de la Chapelle Saint Marc continuent à œuvrer en faveur de la musique baroque, tandis que le KammerMuseumVeräin Lëtzebuerg combine le répertoire classique et romantique avec celui plus contemporain. Cet ensemble a d'ailleurs effectué avec succès une tournée de plusieurs concerts en Chine, accompagné par le compositeur Camille Kerger dont l'ensemble a créé une nouvelle œuvre et qui a donné des masterclasses. Les Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette constituent l'un des festivals les plus pointus dans le domaine de la musique ancienne, tandis que les concerts au Château de Bourglinster ont pu rejoindre la magnifique salle des chevaliers.

Le jazz est un secteur de la musique très développé au Luxembourg, ce qui se traduit par le soutien financier de l'Orchestre National de Jazz et du Luxembourg Jazz Orchestra, de l'association Bluebird qui organise de nombreux concerts, sans oublier les nombreux musiciens de jazz et formations dont le trio Reis/Demuth/Wiltgen, qui a obtenu une subvention pour le développement de sa carrière. En 2018 a aussi eu lieu l'International Percussion Competition Luxembourg qui s'est déroulé au Conservatoire de la Ville de Luxembourg et qui connaît un grand succès international auprès des professionnels.

Au niveau du secteur rock/pop/électro, qui connaît un essor certain depuis quelques années, le soutien du ministère de la Culture était avant tout axé sur les volets événementiel et création artistique. Plusieurs festivals ont ainsi pu être réalisés avec le soutien du ministère, dont Out of the Crowd, Last Summer Dance, ou encore e-Lake, sans oublier la première édition des Francofolies du Luxembourg, auxquelles le ministère a contribué en couvrant les cachets des artistes locaux.

L'enregistrement et la production de CD, ainsi que de clips vidéo constituent une carte de visite et un instrument de promotion important pour les artistes, tous genres confondus, ce aussi grâce aux possibilités offertes par internet et les réseaux sociaux. Les demandes de bourses et de subventions pour la production discographique se multiplient depuis quelques années. Parmi les projets retenus figurent ceux des artistes et formations suivants : Alien Pitch Cat, Estanislau Andrade Dos Reis, Bartleby Delicate, David Brazao, Cheak, The Disliked, District 7, Duo Rosa, Fallen Lies, Fusion Bomb, Go By Brooks, Vincenzo Guitti, Joel Heyard, LEEN, Paulo Levi Ramos-Carthaxo, Maîtrise Sainte-Cécile de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, Michel Meis, Alben Petrovic Vrachanska, Ptolemea, Scarred, Them Lights, Seed To Tree, ShadoWhisperS, Skinny J & Turnup Tun, Trappers, Alessandro Urbano, Marc Welter et When 'Airy met Fairy. Hélène Boulègue et Léo Halsdorf ont obtenu une aide financière pour la réalisation d'un CD qui sera édité par le fameux label international Naxos ainsi que Artemandoline pour un enregistrement avec la soprano Nuria Rial qui sortira sur Sony Music.

Enfin il convient de souligner que pour la première fois les Luxembourg Music Awards ont été attribuées aux meilleurs artistes de la scène musicale rock, pop, électro. Le ministère a participé financièrement en dotant les prix du Artist of the Year pour Edsun ainsi que le Music Producer of the year pour Céhashi.



EDSUN @ VOLTA (c) Bert Savels

1.3 Commandes d'œuvres musicales

En 2018 le ministère de la Culture a continué sa politique de commandes d'œuvres musicales et à même procédé à deux appels publics. 38 candidatures ont été introduites pour 6 commandes de composition d'une œuvre pour les Solistes Européens Luxembourg, la Musique Militaire Grand-ducale, l'Orchestre de Chambre de Luxembourg, l'orchestre Estro

Armonico, l'ensemble Lucilin et l'ensemble Vocal de Luxembourg. Pour la commande d'une œuvre pour l'encadrement musical pour la célébration de la Fête Nationale à la Philharmonie par l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg et les Chœurs du Conservatoire de la Ville de Luxembourg et de l'INECC sous la direction de Pierre Cao, 23 candidatures ont été déposées. En 2018 le ministère a donné commande aux compositrices et compositeurs suivants :

- Roland Wiltgen : « Orbital Resonances » pour orchestre symphonique créée par les Solistes Européens Luxembourg dirigés par Christophe König le 24 septembre 2018 à la Philharmonie
- Kerry Turner : « Four Pictures for Symphonic Band » créée par la Musique Militaire sous la direction de Jean-Claude Braun le 30 janvier 2019 au Conservatoire de la Ville de Luxembourg
- Claude Lenner : « silent blue » for 2 percussionists and chamber orchestra créée par l'Orchestre de Chambre de Luxembourg sous la direction de Roland Klutig et le duo KrausFrink le 10 mars 2019 à la Philharmonie
- David Ascani : « Memories » pour combo jazz et orchestre à cordes créée par le David Ascani Quintet et l'Estro Armonico le 14 décembre 2019 au centre culturel Artikuss à Soleuvre
- Ivan Boumans : œuvre pour l'ensemble Lucilin dont la création est prévue fin 2019
- Claude Kraus : « Lux Aeterna-Libera me » pour chœur mixte créée par l'Ensemble Vocal du Luxembourg dirigé par Matthias Rajczyk le 5 mai 2019 à l'église de Mensdorf dans le cadre de Musek am Syrdall
- Marco Pütz : « Thre Organ Pieces » pour orgue créées par Alessandro Urbano pour un enregistrement CD en juin 2019
- Pascal Schumacher : « The Freden Suite » pour vibraphone et quintette à cordes créée par Pascal Schumacher et la Camerata Freden le 21 juillet 2018 à Freden pour les Internationale Fredener Musiktage
- Nik Bohnberger : « Festlechen optakt » pour chœur et orchestre symphonique créé par l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg et les chœurs de l'INECC et du Conservatoire de la Ville de Luxembourg sous la direction de Pierre Cao le 23 juin 2018 à la Philharmonie lors de la célébration de la Fête Nationale
- Tatsiana Zelianko : « Séquence BIO » pour deux accordéons créée par le Duo Paris-Moscou le 9 août 2018 à l'Eglise Saint-Ronant à Ouessant dans le cadre du festival Musiciennes à Ouessant
- Tim Kleren : « Tower of Music » pour orchestre d'harmonie créée par la « Garnecher Musek » le 8 juin 2019 dans le cadre de son 100^e anniversaire
- Walter Civitareale : « 5 Moments musicaux » pour Tuba-Solo et ensemble de Tubas créée par le Lëtzebuerger Tuba Consortium le 4 mai dans le cadre du De Klengen Maarnecher Festival
- Olivier Dartevelle : « Cinq moments de la vie d'une flûte » pour flûte et piano créée par Hélène Boulègue (flûte) et François Dumont (piano) le 29 novembre 2018 au CAPE
- Evangelia Rigaki : « OTMEN » pour piano créée par Cathy Krier le 26 janvier 2019 au CAPE dans le cadre du Festival de Piano Debussy+
- Marco Pütz : « Woodwind Quintet No 2 » à créer par le pentaTon-Quintet, un ensemble suisse dont fait partie la flûtiste luxembourgeoise Aniela Stoffels
- David Ianni. « CSI » (working title) pour piano créée par David Ianni dans le cadre du 30^e anniversaire de l'ONG CSI Lëtzebuerg

- Nik Bohnenberger : « Doheem » pour orchestre d'harmonie créée par la « Bech-Berbuenger Musek » dans le cadre du 10^e anniversaire de cette harmonie issue de la fusion des deux sociétés centenaires
- Ivan Boumans : « Spiritual Quest » pour trompette et orgue à créer par Adam Rixer et Maurice Clement pour un Enregistrement CD.

1.4 Aide à la mobilité

De nombreux artistes et ensembles du secteur de la musique développent une carrière à l'étranger. Le bureau export de la musique music:LX joue un rôle prépondérant dans ce domaine. D'autre part, le ministère, soutient les démarches internationales des artistes et ensembles par le biais de son dispositif d'aides à la mobilité.

Dans ce cadre, les artistes et ensembles suivants ont obtenu le soutien du ministère pour leurs activités artistiques internationales :

- L'Association des écoles de musique du Grand-Duché de Luxembourg pour la participation d'un ensemble de saxophones au festival de l'EMU (European Music School Union) aux Pays-Bas
- Lidderuucht Lëtzebuerg pour la participation à la 55^{ème} Europeade 2018 au Portugal
- Internationale Fredener Musiktage en Allemagne, pour la participation de l'artiste et compositeur en résidence Pascal Schumacher
- Kammer Musek Verain Letzebuerg pour une tournée en Chine
- Luxembourg Clarinet Association pour leur participation au ClarinetFest en Belgique
- Luxembourg Philharmonia pour une tournée en Italie
- Roby Arend, pour la participation de Saxitude au World Saxophone Congress en Croatie
- Michaela Knizova, pour une résidence artistique en Islande
- Jean-Philippe Koch, pour la tournée mondiale de Dock In Absolute
- Patrick Krysis, pour une participation au 11^e Congrès de technique d'Alexandre aux Etats-Unis
- Greg Lamy, pour une tournée aux Etats-Unis
- Sascha Ley, pour une tournée à Berlin
- Benoît Martiny, pour une tournée du groupe Cultura Tres au Brésil et en Colombie
- Rosch Mirkes, pour un concert donné par l'ensemble AD LIBITUM en Espagne
- Maria Miteva, pour un concert donné par ARS NOVA en Italie
- Damien Muller, pour une tournée du quintette Delta Five en France
- Marc Schwickerath, pour la participation du groupe The Heritage Blues Company au European Blues Challenge en Norvège
- Tatsiana Zelianko pour sa participation au festival Musiciennes à Ouessant.

9.3 Commissariat à l'enseignement musical

9.3.1 Législation

Des Assises de l'enseignement musical avec tous les acteurs (Conservatoires, AEM, Ecole de musique de l'UGDA, ministères de la Culture; de l'Intérieur; de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse; de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche; SYVICOL et FGFC) ont eu lieu à Bourglinster en date du 22 mars 2018 en vue d'une réforme de la loi du 28 avril 1998.

9.3.2 Commission nationale des programmes

Réunions très régulières (14 matinées) : fixation des cadres généraux de l'enseignement musical en vue de l'élaboration des règlements grand-ducaux y afférents ; prise de position sur toutes les questions journalières concernant les horaires et programmes ; accompagnement de la mise en œuvre des dispositifs d'exécution de la loi.

Elaboration et mise en vigueur de curriculums spécifiques pour la division moyenne spécialisée et la division supérieure.

9.3.2.1 Groupes de travail de spécialistes

- A. Les programmes de la formation instrumentale étant entretemps en vigueur pour presque toutes les branches, le travail est concentré sur les mises à jour nécessaires.
- B. Formation musicale-Solfège : élaboration d'une réforme générale qui est mise en vigueur à partir de la rentrée 2017/2018.
- C. Formation des formateurs : Vu la situation difficile pour le recrutement de personnel enseignant spécialisé en formation musicale-solfège des réflexions préliminaires à la mise en place d'une formation spécifique sont en cours.

9.3.3 Commission interministérielle

Une réunion plénière et plusieurs réunions de concertation au ministère de l'Intérieur ; problèmes administratifs et financiers en exécution des règlements concernant l'organisation scolaire, les conventions, le classement du personnel, le droit du travail, le financement etc.

9.3.4 Commission consultative

- Réunions régulières (4 matinées) ; avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche concernant la reconnaissance des diplômes du domaine musical en vue d'un classement.
- Réunions de concertation avec les responsables du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Intérieur en vue d'une révision générale de la législation régissant la matière.

9.3.5 Surveillance de l'enseignement sur le terrain

Contrôle des organisations scolaires et des conventions du point de vue pédagogique. Calcul des subventions de la part de l'Etat et de l'ensemble des communes.

Organisation, coordination et gestion des dossiers d'élèves en relation avec l'admission en division moyenne spécialisée.

Visites dans tous les conservatoires et écoles de musique du pays, nombreuses réunions d'informations avec directions et enseignants.

Participation à de nombreux jurys pour évaluer les critères de jugement et le développement de l'harmonisation de l'enseignement.

9.3.6 CTIE

Premiers pourparlers avec le Centre des technologies de l'information de l'État en vue d'un développement d'une application informatique pour les besoins et facilités du Commissariat à

l'enseignement musical (contrôle des élèves; calcul des minutes enseignées aux élèves pour définir le montant des subsides aux communes).

9.3.7 Concours national de la division supérieure

Elaboration d'un règlement en collaboration avec les conservatoires. Organisation desdits concours en collaboration avec les conservatoires. Participation à tous les jurys au niveau supérieur.

9.3.8 Gala des lauréats

Le Gala des lauréats avec l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg a eu lieu le jeudi, 26 avril 2018 à 20 heures au Conservatoire de la Ville de Luxembourg. L'OPL était placé sous la direction de Joseph Bastian. Les lauréats, issus des conservatoires du Nord, de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch/Alzette ont interprété des œuvres de J. Pfeiffer, M. Ravel, J. Rodrigo, P. Tchaïkovski et S. Prokofiev.

Pour des raisons d'organisation le Gala des lauréats avec la Musique Militaire Grand-Ducale prévu en automne 2018 a dû être reporté au vendredi, 15 février 2019 à 20 heures et aura lieu au Conservatoire de la Ville de Luxembourg.

9.3.9 Stages de Formation orchestre

Orchestre Philharmonique du Luxembourg

Les stagiaires admis lors des auditions ont en général un contrat de 3 mois à raison d'une semaine par mois. Une prolongation unique de 3 mois peut être accordé sur base d'un rapport de stage favorable.

En 2017 un stagiaire a reçu une prolongation de son contrat de stage de 3 mois pour l'année 2018.

Lors de l'audition de décembre 2017 9 candidats se sont présentés à l'audition pour un stage auprès de l'OPL en l'année 2018. A l'issue de l'audition 4 stagiaires ont été retenus dont une s'est retirée. Deux des stagiaires auront une prolongation de 3 mois en l'année 2019.

Musique Militaire Grand-Ducale

Les stagiaires admis lors des auditions ont en général un contrat de 3 mois à raison d'une semaine par mois. Une prolongation unique de 3 mois peut être accordée sur base d'un rapport de stage favorable.

En 2017 deux stagiaires ont reçu des prolongations de leur contrat de stage de 3 mois chacun pour l'année 2018.

Lors de l'audition du 23 juillet 2018 les 4 candidats qui se sont présentés ont été retenus pour des stages de 3 mois chacun. D'éventuelles prolongations seront décidées début 2019.

9.3.10 Subventions au minerval

Suite à la mise en vigueur du règlement grand-ducal du 14 décembre 2016 fixant les conditions et modalités de l'allocation d'une aide à l'enseignement musical 1292 demandes ont été traitées, 1129 ont été approuvées, 124 ont été refusées et 38 sont restées incomplètes. Un montant total de 207.177,91 euros a été versé aux demandeurs de l'aide étatique.

9.3.11 Formation continue des enseignants

Durant l'année 2018 le Commissariat à l'enseignement musical a organisé deux formations continues dans les domaines de la communication et de la collaboration avec les parents, ainsi que dans le domaine de l'équilibre corporel. Deux autres formations s'adressaient aux enseignants de FM-Solfège, éveil musical, chant et chœur d'enfants. En outre une formation au sujet de l'enseignement musical pour enfants avec un handicap a été organisé en collaboration avec la fondation EME. Au total 86 enseignants ont participé à ces formations continues.

Le Commissariat à l'enseignement musical a également participé au financement d'une formation continue dans la branche chant, organisée par un organisme indépendant.

Une journée nationale de réflexion sur le sujet « L'enseignement musical au niveau européen » avec 92 participants a été organisée afin de permettre un échange d'idées et de formuler des perspectives pour l'avenir de l'enseignement musical au Luxembourg.

D'autre part des formations externes de 173 enseignants ont été reconnues par le Commissariat à l'enseignement musical comme formation continue satisfaisant aux exigences du règlement grand-ducal en question.

10. Service informatique

Tout au long de l'année, le service informatique est le premier niveau de support technique pour les agents du ministère de la Culture. Au-delà de sa mission principale d'organisation du développement et de la maintenance des ressources informatiques au ministère de la Culture, il a poursuivi son engagement au niveau des sous-entités du ministère, notamment pour :

- le projet « Minerval » du Commissariat à l'enseignement musical
- les travaux relatifs au « Lëtzebuerger online Dictionnaire »

Afin de soutenir l'initiative d'organiser des stages de formation en milieu professionnel, le service informatique a accueilli du 2 janvier au 9 février un stagiaire d'une classe de 13ème, section informatique du régime de la formation de technicien (DT) pour un stage de fin d'études.

10.1 Infrastructure et parc informatique

Dans un souci d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure IT, le service informatique a entrepris les démarches suivantes :

- refonte du câblage de l'armoire informatique au site « Sosthène Weis »
- remplacement des stations de travail du Commissariat à l'enseignement musical (CEM)
- préparations en vue d'une refonte complète de l'infrastructure de la « galerie Engel »
- préparations pour la modernisation de l'infrastructure de la grande salle de réunion au site « Hôtel des Terres Rouges »
- modernisation du câblage en vue de la migration de l'installation téléphonique vers une solution voix par IP (VoIP) au site « Hôtel des Terres Rouges »
- aménagement du nouveau site « Strassen » et déménagement de l'infrastructure du service Lëtzebuerger online Dictionnaire (LOD)

- assistance lors de l'installation des applications « Museum Plus RIA » et « Dashboard.lu » sur l'infrastructure du CtiE
- assistance lors de la mise en ligne des sites web « chateaubourglinster.lu » ; « kep.lu » ; « readingluxembourg.lu » et « events.lu »

10.2 Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Afin de mieux coordonner la mise en conformité en vue de l'entrée en vigueur du RGPD, le ministère a formé un groupe de travail constitué des référents à la protection des données du Ministère de la Culture et des instituts culturels.

Les objectifs principaux du groupe sont :

- l'identification de traitements de données similaires afin de former des sous-groupes thématiques
- assurer une stratégie homogénéisée en matière de protection des données à travers le ministère et les différents instituts culturels
- débattre des questions relatives à la protection des données, et entretenir des échanges réguliers avec le Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat
- garantir la mise en conformité

Un emplacement de collaboration govSpace a été mis à disposition du groupe pour faciliter le travail en commun. Le groupe de travail s'est réuni en 7 séances au ministère de la Culture.

10.3 Lëtzebuerger online Dictionnaire

Depuis fin 2015, le service informatique du ministère de la Culture s'est investi pour épauler le service Lëtzebuerger online Dictionnaire (LOD) en matière informatique. Le fruit de cette collaboration est une nouvelle stratégie pour la valorisation du contenu du « Lëtzebuerger online dictionnaire », dont l'idée clef est de dissocier les données du dictionnaire de la forme de présentation de ces informations.

Dans cette optique, le service informatique a mis à disposition les ressources nécessaires pour le développement d'une gamme de produits, destinée à prendre la succession des sites « lod.lu » et « ortho.lod.lu ».

10.3.1 LOD API

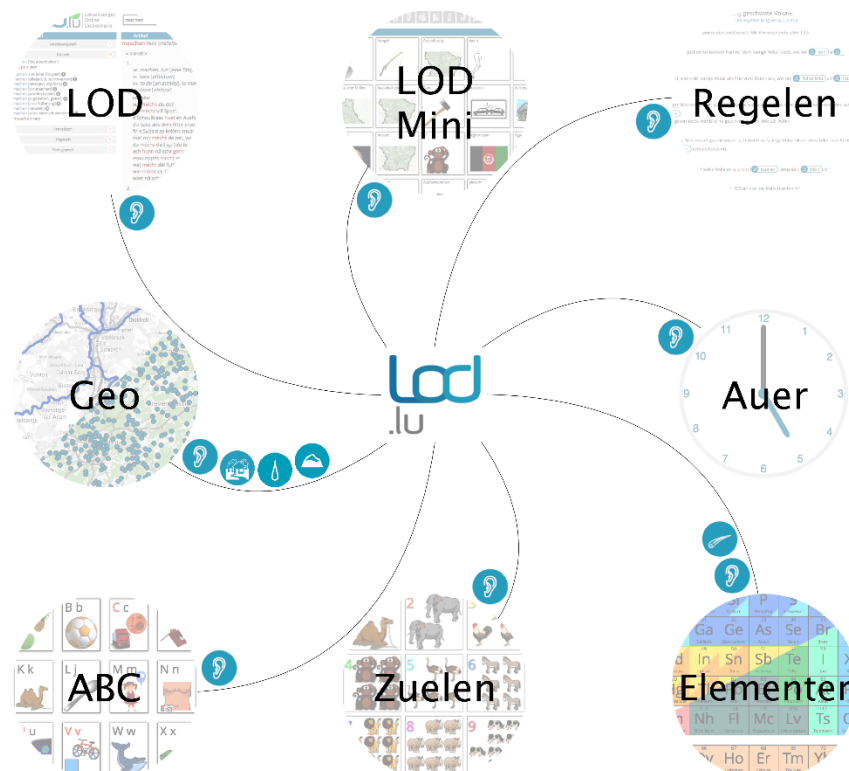
Dans l'intention de promouvoir l'utilisation correcte de l'orthographe de la langue luxembourgeoise dans des projets informatiques, le service informatique a conçu en 2016 une interface de programme d'application (API), qui permet de rendre accessible les données du « Lëtzebuerger online Dictionnaire » au profit des développeurs intéressés.

La version bêta (v0) de cette API, sert depuis janvier 2018 comme seule ressource pour alimenter la version de développement du futur portail LOD.

10.3.2 Portail LOD

Le portail LOD (LODv2), actuellement disponible en version alpha, est conçu comme application web progressive. L'emploi des techniques web de la dernière génération permet l'utilisation d'une majorité des fonctionnalités du portail, en mode « hors ligne ».

Le portail est basé sur une architecture modulaire, ce qui simplifie le développement et l'intégration de nouvelles fonctionnalités. Ainsi, les modules de base du portail ne regroupent non seulement les fonctionnalités des sites « lod.lu » et « ortho.lod.lu », mais ils soulignent le



potentiel de réutilisation que présentent les données du « Lëtzebuerger online Dictionnaire » pour créer d'autres modules :

10.3.3 Éditeur de règles

Pour simplifier l'encodage des règles de l'orthographe de la langue luxembourgeoise pour le module « Regelen », le service informatique a conçu un éditeur de règles.

Cette application WYSIWYG (what you see is what you get) permet à l'équipe rédactionnelle du « Lëtzebuerger online Dictionnaire », de modifier des règles d'orthographe complexes (p. ex. beaucoup d'enregistrements sonores), sans disposer de connaissances approfondies des techniques web.

10.4 Divers

10.4.1 Open Data

Conformément à sa stratégie « open data », le ministère de la Culture a publié un jeu de données contenant les rapports d'activité du ministère depuis 1993, selon leur disponibilité en fichier numérique. En outre, il a procédé à la mise à jour des jeux de données publiés sur le site « data.public.lu » en fonction du changement des données.

10.4.2 Projet « Minerval » du Commissariat à l'enseignement musical

Après la mise en ligne d'une démarche électronique pour les demandes de subvention au minerval de l'enseignement musical en 2017, une application de gestion a été conçue et mis en production en 2018.

Les interconnexions de cette application avec myguichet, SAP ainsi qu'avec le registre national des personnes physiques, simplifient l'encodage et le traitement des demandes, tout en assurant la fiabilité des informations.

10.4.3 Passation des pouvoirs

Suite à la formation du gouvernement à l'issue des élections législatives du 14 octobre 2018, le service informatique a garanti une transition progressive au niveau de l'infrastructure informatique, et ceci en étroite collaboration avec les responsables de l'informatique du ministère du Logement et du Centre des technologies de l'information de l'Etat.

11. Service du personnel

11.1 Situation du personnel au 31 décembre 2018

11.1.1 Département ministériel

	Nombre de personnes	Equivalent temps plein (ETP)
Fonctionnaires	20	
Employés de l'Etat	17	
Salariés de l'Etat	5	
Total	42	37

11.1.1.1 Instituts culturels de l'Etat sous tutelle du ministre de la Culture et fonctionnant sur le base de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat

	Nombre de personnes	Equivalent temps plein (ETP)
Fonctionnaires	128	
Employés de l'Etat	208	
Salariés de l'Etat	90	
Total	426	369,6

Total ministère et instituts culturels de l'Etat : 468 agents (en ETP : 406,6)

11.2 Situation du point de vue de l'égalité entre femmes et hommes au 31 décembre 2018

11.2.1 Département ministériel

	Femmes	Hommes
Nombre d'agents	27	15

11.2.1.1 Instituts culturels de l'Etat sous tutelle du ministre de la Culture et fonctionnant sur le base de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat

	Femmes	Hommes
Nombre d'agents	207	217

11.3 Situation du point de vue de l'inclusion des travailleurs handicapés et des accidentés de la vie au 31 décembre 2018

11.3.1 Département ministériel

- Nombre de travailleurs handicapés et reclassés externes : 6 (en ETP : 5)

11.3.2 Instituts culturels de l'Etat sous tutelle du ministre de la Culture et fonctionnant sur la base de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat

- Nombre de travailleurs handicapés et reclassés externes : 63 (en ETP : 54,35)

Le taux minimal légal pour l'occupation de travailleurs handicapés et reclassés de 5% dans le secteur public. Le taux est de 13,5% pour le ministère de la Culture et de 14,7 % en moyenne pour les instituts culturels de l'Etat, ce qui signifie que le ministère de la Culture et les instituts culturels de l'Etat répondent largement à la norme légale imposée.

11.4 Formation professionnelle

Le ministère de la Culture a procédé à la réforme de la formation professionnelle des différentes fonctions des instituts culturels de l'Etat, ceci tant au niveau de la formation spéciale pendant le stage qu'au niveau de l'examen de promotion de certaines fonctions.

A la même occasion, le cadre de la formation professionnelle des fonctionnaires des différents instituts culturels de l'Etat a été modernisé, homogénéisé et fixé dans un seul et unique texte réglementaire. Le nouveau règlement grand-ducal du 23 août 2018 fixant les conditions de nomination définitive et de promotion auprès des instituts culturels de l'Etat a aussi introduit une meilleure flexibilité, permettant d'adapter la formation professionnelle des agents aux requis concrets de leurs différentes missions.

12. Théâtre

Le Service du théâtre est sollicité pour l'action du ministère de la Culture dans le domaine des arts du spectacle au niveau de l'information, de la médiation, de l'évaluation et de la coordination.

12.1 Suivi de projets dans le domaine du théâtre

12.1.1 Festival d'Avignon

Le ministère de la Culture subventionne chaque année, via sa convention avec la Theater Federatioun, une partie des frais de la pièce théâtrale francophone luxembourgeoise sélectionnée pour participer au festival du Off à Avignon. En 2018, la pièce *Love & Money* de l'Anglais Dennis Kelly, mise en scène par Myriam Muller au Théâtre du Centaure, a représenté le théâtre luxembourgeois au Festival OFF (du 6 au 29 juillet).

Durant 2018, des échanges ont eu lieu avec la Région Grand Est au sujet d'une possible coopération transfrontalière entre le Luxembourg et la Région Grand Est en ce qui concerne la programmation du théâtre *La Caserne des pompiers* - lieu que gère la Région - durant le festival d'Avignon du OFF 2019. En novembre 2018, la Région Grand Est a officiellement confirmé son invitation pour accueillir durant le festival d'Avignon 2019 le spectacle

luxembourgeois « Révolte », produit par le théâtre du Centaure et mis en scène par Sophie Langevin.

12.1.2 Prager Theaterfestival Deutscher Sprache

En 2018, une pièce théâtrale germanophone luxembourgeoise a de nouveau été invitée par les organisateurs du *Prager Theaterfestival Deutscher Sprache*. Un avenant à la convention ponctuel a été signé avec l'association Independant Litte Lies en vue de la participation de la pièce *Blackout* mise en scène par Claire Thill au festival théâtral à Prague en novembre 2018.

12.2 Suivi des demandes financières dans le secteur du théâtre

12.2.1 Conventions

Afin de soutenir les acteurs de promotion, de création et de production des arts du spectacle, le ministère de la Culture a conclu des conventions avec la Fédération luxembourgeoise des Théâtres professionnels, 4 théâtres privés (Théâtre des Casemates, Théâtre du Centaure, Théâtre Ouvert du Luxembourg, Théâtre National du Luxembourg), 2 théâtres municipaux (Théâtres de la Ville de Luxembourg, Théâtre de la Ville d'Esch-sur-Alzette) et 3 compagnies indépendantes (Maskénada, Grand Boube, Independant Litte Lies).

12.2.2 Subsidies

À travers l'octroi de subventions dans le domaine du théâtre, le ministère de la Culture s'est fixé comme objectif la promotion des artistes et acteurs culturels, la promotion de la création ainsi que de la diffusion de la production théâtrale luxembourgeoise. Un aperçu détaillé des aides financières du ministère de la Culture peut être consulté dans le chapitre « Budget et Finances ».

Outre les conventions, des subsidies ont été alloués à des associations des arts du spectacle:

- Actors Repertory Theatre pour la production *The Guys*;
- Bombyx asbl pour la production *Roulez Jeunesse!* ;
- Chantier Mobile asbl pour la production *Goldmädchen* ;
- Club des Jeunes Contern pour la production *D'Wonner vu Spéisbëch* ;
- Compagnie Ghislain Roussel pour *Drawing on Steve Reich, Snowball, Nous sommes les vampires du capitalisme, La Voce e mobile* ;
- Fundamental asbl pour la 9^e édition du Festival du Monodrame ;
- Kaleidoskop asbl pour sa saison théâtrale 2018 ;
- Kopla Bunz asbl pour les productions *Nain porte quoi, A, B, Zeh* et *Die schöne Müllerin* ;
- Nei Revue asbl pour le spectacle *Revue 2018* ;
- Volleksbühn asbl pour la production *De Wolfram Koch ass eng Aaschkrockett* ;
- Zaltimbanq asbl pour la 13^e édition du Festival de cirque sous chapiteau.

12.2.3 Bourses d'aide à la création

Afin de soutenir des artistes des arts du spectacle pour la réalisation d'un projet culturel, plusieurs bourses d'aide à la création ont été attribuées à :

- Joe Del Toe pour le spectacle clownesque *Los Coyotos* ;
- Lis Simone Dostert pour le projet *Mis(s)treated* ;

- Max Gindorff pour le projet *Der himmelblaue Herr*;
- Nicole Max pour la réalisation du projet *La Pluie* ;
- Gintare Parulyte pour le projet *A Lithalien in the Land of Bananas*.

i

[https://mc.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actua
lites%2Bcommuniques%2B2018%2B06-juin%2B26-bettel-digital-culture.html](https://mc.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actua
lites%2Bcommuniques%2B2018%2B06-juin%2B26-bettel-digital-culture.html)